Groupe et classe d'usages	
1	CM-101.1
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale <b>2021</b> , r.09-207-39, a.1 H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	•
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	•
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	•
C-2 Commerces locaux	•
C-3 Services locaux	•
C-4 Lieu de rassemblement	•
C-5 Centre commercial planifié	•
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	•
C-10 Service automobile	•
C-11 Services de construction	•
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
C-13 Commence à approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	•
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
T D III dubite du colo	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	•
P-2 Services publics	•
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
T. A.	
Forêt F-1 Forêt	
r-1 roret	
Consequation	
Conservation CS-1 Conservation	
CS-1 Collsetvation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5, note 15
Permis	institution d'enseignement
	préscolaire
Usages conditionnels	
Temporaire 2021, r.09-207-39, a.1	Abrogé
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m) 2021, r.09-207-39, a.1	7,62 et note 19
Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marges de recul latérales minimales (m)	6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
Autres normes	1
Hauteur minimale (étages)	2 at mate 10
Hauteur maximale (étages) 2021, r.09-207-39, a.1	2 et note 19
Hauteur maximale (m) 2021, r.09-207-39, a.1	11 et note 19
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 2021, r.09-207-39, a.1 Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	notes 13 <b>et 19</b> notes 13 et 19
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	10 notes 13 et 19
totale du terrain)	10
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	•
architecturale	-
10.00	

Groupe et classe d'usages	
Or other extensive a usuges	CM-101.2
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	•
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	•
H-o Baument mixte residentier et commerciar isole	-
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	•
C-2 Commerces locaux	•
C-3 Services locaux	•
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	•
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant C-10 Service automobile	•
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	•
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde	•
C-12 Services de transport et de machinerie fourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
2 13 Commerce a approvisionnement en cau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	•
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	•
P-2 Services publics	•
DC C	
Récréation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
TO THE THE SECTION OF	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5, note 15
Permis	institution d'ensei- gnement préscolaire
Usages conditionnels	gnement presculant
Temporaire	•
Gîte touristique	-
··· •	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	7.62
warge de recur avant minimale (m)	7,62
Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)	7,62 6,1
Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)	7,62 6,1
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	7,62 6,1 12,2
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)	7,62 6,1 12,2
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)	7,62 6,1 12,2
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)	7,62 6,1 12,2 1 1 2 11
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	7,62 6,1 12,2 1 2 11 note 13
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	7,62 6,1 12,2 1 2 11 note 13 notes 13 et 19
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	7,62 6,1 12,2 1 2 11 note 13
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	7,62 6,1 12,2 1 2 11 note 13 notes 13 et 19
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	7,62 6,1 12,2 1 2 11 note 13 notes 13 et 19
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	7,62 6,1 12,2 1 2 11 note 13 notes 13 et 19

Groupe et classe d'usages	
	CM-102
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	•
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	•
C-2 Commerces locaux	•
C-3 Services locaux	•
C-4 Lieu de rassemblement	•
C-5 Centre commercial planifié	•
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme	
C-7 Residence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	•
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	<u> </u>
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics	
F-2 Services publics	•
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	110.00 3
Usages conditionnels	
Temporaire	•
Gîte touristique	
Nomes dimelantation	
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	7,62
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marges de recul latérales minimales (m)	6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
Autres normes	•
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	2 11
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	note 13
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	notes 13 et 19
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	10
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale	•

Groupe et classe d'usages	
Habitation	CM-105.1
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	•
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	•
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	•
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	•
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	•
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-12 Services de transport et de maciniferie rourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
•	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
10-17 tetrvites de ioisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5 et 11
Permis	note 12
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m) 2021, r.09-207-36, a.1	7,62 et note 28
Marge de recul arrière minimale (m) 2021, r.09-207-36, a.1	7,62
Marges de recul latérales minimales (m) 2021, r.09-207-36, a.1	6,1 et note 28
Somme min. des marges de recul latérales (m) 2021, r.09-207-36, a.1	12,2 et note 28
Autres normas	
Autres normes Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 2021, r.09-207-36, a.1	2 et note 28
Hauteur maximale (m) 2021, r.09-207-36, a.1	14 et note 28
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 2021, r.09-207-36, a.1	0.35 et note 28
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 2021, r.09-207-36, a.1	0.25 et note 28
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) 2021, r.09-207-36, a.1	10
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
Habitation	

Groupe et classe d'usages	
	CM-106
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	•
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme	•
C-8 Hébergement de villégiature	•
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Hannan an faiff avament	
Usages spécifiquement Exclus	note 5
Permis	note 5
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Norman d'implementation	
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	
Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
·	
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1 2
Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	3 14
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	14
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale	
memeetuide	<u> </u>

Groupe et classe d'usages	
	C-107.1
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement	•
C-4 Lieu de l'assemblement  C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	•
C-7 Résidence de tourisme	•
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	•
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
CS T CONSOTTATION	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul arrière minimale (m)	
Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	
Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	10
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	14.1.5
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Groupe et classe d'usages	
Groupe et classe à usages	C-110
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
n-8 Battinent mixte residentier et commercial isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	•
C-12 Services de transport et de machinerie fourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	<u> </u>
The second secon	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics	
F-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
CO I COMPOTATION	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Norman d'implantation	
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	7.62
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	7,62 7,62
Marges de recul latérales minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
()	,-
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	1
Hauteur maximale (m)	9
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	0.10
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	10
totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	14.2.1
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	14.2.1
Lones as tane range a sojet a an plan a implantation of a linegration	
architecturale	

Groupe et classe d'usages	
	IE-111
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
11-6 Datiment imate residentel et commercial isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-11 Services de construction  C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-12 Services de transport et de machinerie fourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
2 15 Commerce a approvisionment on our pouncie	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	•
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Décuéstion	
Récréation R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Harris of 6:16 manuscrip	
Usages spécifiquement	
Exclus Permis	note 5
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	35
Marge de recul arrière minimale (m)	20
Marges de recul latérales minimales (m)	20
Somme min. des marges de recul latérales (m)	40
Autres normes  Houteya minimala (étagas)	1
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	9
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	9
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	articles 303 et 304
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Groupe et classe d'usages	
	C-112
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-11 Services de construction  C-12 Services de transport et de machinerie lourde	•
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	<u> </u>
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Dublic at institutionnal	
Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
1 2 Softweet patrices	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
***	
Usages spécifiquement Exclus	mata 5
Permis	note 5
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	7,62
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	7,62 6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
Somme man des marges de recar acceraces (m)	12,2
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	1
Hauteur maximale (m)	9
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	0.10
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	0.10
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	10
Disposition particulière (section du règlement)	14.2.1
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Groupe et classe d'usages	
Strape et emisse à disages	C-113
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement	
C-4 Lieu de rassemolement C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	•
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation R-1 Parc	
R-1 Parc  R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
•	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation CS-1 Conservation	
C3-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Nomes dimelantation	
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	7,62
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marges de recul latérales minimales (m)	6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	1
Hauteur maximale (m)	9
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	0.10
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	0.10
totale du terrain)	10
Disposition particulière (section du règlement)	14.2.1
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	
	<u> </u>

Groupe et classe d'usages	
	C-114
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	•
C-13 Commerce a approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
CB 1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	7,62
Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marges de recul latérales minimales (m)	6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	1
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	9
Coefficient d'implantation du sol (C.U.S.)	0.10
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	10
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	14.2.1
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Groupe et classe d'usages	
Groupe et classe à usages	C-115
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
H-8 Baument mixte residentiei et commerciai isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde	•
C-12 Services de transport et de macimierie founde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
C-13 Commerce à approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
•	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	7,62 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	7,62 7,62 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	7,62 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	7,62 7,62 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	7,62 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	7,62 7,62 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	7,62 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	7,62 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	7,62 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	7,62 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocepation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	7,62 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	7,62 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocepation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	7,62 7,62 6,1 12,2

Groupe et classe d'usages	
	C-116
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	_
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	•
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation R-1 Parc	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	Ţ.
R-4 Activités de loisirs à impact	
•	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation CS-1 Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
N D' L d'	
Normes d'implantation	7.62
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	7,62 7,62
Marges de recul latérales minimales (m)	6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
()	- ,
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	1
Hauteur maximale (m)	9
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	0.10
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	0.10
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	10
Disposition particulière (section du règlement)	14.3.1
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	17.3.1
architecturale	
•	

Groupe et classe d'usages	
oroupe et emisse à douges	C-117
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-3a Mini-entreposage intérieur	note 23
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	•
C-13 Commerce à approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
^	
Récréation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
•	
Forêt	
Forêt	
F-1 Forêt	
F-1 Forêt	
F-1 Forêt  Conservation	
F-1 Forêt	
F-1 Forêt  Conservation	
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis	note 5
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels	note 5
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire	note 5
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels	note 5
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	7,62
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	7,62 7,62
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	7,62 7,62 6,1
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	7,62 7,62
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	7,62 7,62 6,1
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	7,62 7,62 6,1
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)	7,62 7,62 6,1 12,2
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)	7,62 7,62 6,1 12,2
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	7,62 7,62 6,1 12,2
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	7,62 7,62 6,1 12,2 1 1 9
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	7,62 7,62 6,1 12,2
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul avante minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	7,62 7,62 6,1 12,2 1 1 9
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul avante minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	7,62 7,62 6,1 12,2 1 1 9

Groupe et classe d'usages	
Or only or example a usuages	IL-119
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite et orphelinat	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commono et couries	
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage	
C-1 Commerces et services de voisinage  C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	•
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	•
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Dr. ( )	
Récréation R-1 Parc	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	•
R + 7 cuvics de foisits à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	
Permis	note 16
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
N 10 1 1 1	
Normes d'implantation	-
Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul arrière minimale (m)	
Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	
Hauteur maximale (étages)	
Hauteur maximale (etages)	+
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Occupation max. des bâtiments et usages complémentaires (% de la sup.	
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	
	<u> </u>

Groupe et classe d'usages	
Groupe et classe à asages	HU-201
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	+
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	+
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	•
Récréation	
R-1 Parc	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5  voir article 50
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5  voir article 50 7,62
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales(m)	voir article 50 7,62 3,05
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales(m)  Autres normes	voir article 50 7,62 3,05 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales(m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 3,05 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales(m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 3,05 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales(m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 3,05 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales(m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 3,05 6,1  1 2 9 note 13
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales(m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	note 5  voir article 50  7,62  3,05  6,1  1  2  9  note 13  notes 1 et 13
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales(m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	voir article 50 7,62 3,05 6,1  1 2 9 note 13
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales(m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5  voir article 50 7,62 3,05 6,1  1 2 9 note 13 notes 1 et 13 15
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atrière minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement)  Disposition particulière (section du règlement)	note 5  voir article 50  7,62  3,05  6,1  1  2  9  note 13  notes 1 et 13
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales(m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5  voir article 50 7,62 3,05 6,1  1 2 9 note 13 notes 1 et 13 15

Groupe et classe d'usages	
	HU-202
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	•
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	_
P-2 Services publics	•
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
II	
Usages spécifiquement Exclus	note 5
Permis	note 5
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	•
AT 12 1 4 4	
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marges de recul latérales minimales (m)	6,1
Somme min. des marges de recul latérales(m)	12,2
· ·	·
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	2
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	11 note 13
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	note 13
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	12
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	14.2.3 et 14.2.4
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale	
anconecutrate	

Groupe et classe d'usages	
	HU-203
Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale isolee	•
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
To Butment mixto residentel et commercial isote	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
7.1	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics	
F-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
K-4 Activités de foisits à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation CS-1 Conservation	
CS-1 Conservation	•
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
D. :	voir article 80
Permis Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
Marges de recul latérales minimales (m)	2
Somme min. des marges de recul latérales (m)	5
Autres normes	1
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	1 2
Hauteur maximale (etages) Hauteur maximale (m)	10
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	note 13
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	note 13
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	10
totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	
Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	
•	•

Groupe et classe d'usages	
TI 12 c	HU-203.1
Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée <b>2020</b> , <b>r.09-207-35</b> , <b>a.9</b>	•
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
H-8 Battment mixte residentier et commercial isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde	+
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
C-13 Commerce à approvisionnement en cau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
l m / / /	
Récréation	
R-1 Parc	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5 voir article 80
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5 voir article 80  voir article 50
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5 voir article 80  voir article 50 7,62
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) 2020, r.09-207-35, a.9	note 5 voir article 80  voir article 50
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62 3
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Autres normes	voir article 50 7,62 3
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 3 6
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 3 6
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Hauteur maximale (m) 2020, r.09-207-35, a.9	voir article 80  voir article 50 7,62 3 6  1 2 11
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 80  voir article 50  7,62  3  6  1  2  11  note 13
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 80  voir article 50 7,62 3 6  1 2 11
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) 2020, r.09-207-35, a.9	voir article 80  voir article 50 7,62 3 6  1 2 11 note 13 note 13
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) 2020, r.09-207-35, a.9  Disposition particulière (section du règlement)	voir article 80  voir article 50 7,62 3 6  1 2 11 note 13 note 13
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) 2020, r.09-207-35, a.9  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) 2020, r.09-207-35, a.9	voir article 80  voir article 50 7,62 3 6  1 2 11 note 13 note 13

Groupe et classe d'usages	
	HU-204
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	<u> </u>
C-13 Commerce a approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
D 7 Carriage publice	
P-2 Services publics	
Récréation	•
Récréation R-1 Parc	•
Récréation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	note 5  voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5  voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	note 5  voir article 50  7,62  6,1  12,2  1  2  11  note 13
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5  voir article 50  7,62  6,1  12,2  1  2  11  note 13  note 13
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)	note 5  voir article 50  7,62  6,1  12,2  1  2  11  note 13  note 13
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50  7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 note 13 12

Groupe et classe d'usages	
	HU-205
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	•
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
1-3 mausure du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation R-1 Parc	•
R-2 Récréation extensive	+
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	
Usages conditionnels Temporaire	
Gîte touristique	•
One country we	•
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marges de recul latérales minimales (m)	6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	2
Hauteur maximale (m)	11
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	0.18
	0.15
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	12
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	

Groupe et classe d'usages	
	HU-206
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	•
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
1 5 maistre du 6015	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Displaying	
Récréation R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
CS 1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire Gîte touristique	•
One tourisique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	Note 17
Marge de recul arrière minimale (m)	Note 17
Marges de recul latérales minimales (m)	Note 17
Somme min. des marges de recul latérales (m)	Note 17
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	
Hauteur maximale (étages)	
Hauteur maximale (m)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	0.3 Note 18
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	0.15 Note 18
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	14.1.6 et 14.2.5
Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	14.1.0 61 14.2.3
architecturale	

Groupe et classe d'usages	
	HU-207
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	•
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc	
Récréation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul maximale (m)  Autres mormes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 note 13
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 note 13 12
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 note 13 12

Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiaute H-7 Maison one tetraite H-7 Maison de villégiaute H-7 Maison de villégiaute H-7 Maison de villégiaute H-8 Bäiment mistre résidentel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces soleaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Licu de rasembément C-5 Centre commercial plantifé C-5 Centre commercial plantifé C-6 Etablissement bloéher C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement bloéher C-9 Residence de tourisme C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie Industrie I-1 Industrie despre I-1 Industrie despre I-2 Industrie despre I-2 Industrie despre I-3 Industrie despre I-2 Industrie despre I-2 Services de manport et de machinerie lourde R-1 Pare R-2 Services publics R-2 Services publics R-2 Services publics R-3 Refertation intensive R-4 Activités de loisir à impact Forêt F-1 Forêt Compercration C-5 I-Conservation Usages spécifiquement I-5 Louis de recul avant minimale (m) Marge de recul arbre minimales (m) Voir article 50 Marges de recul arbre minimale (m) Voir article 50 Marges de recul arbre minimale (m) Voir article 50 Marges de recul arbre minimale (m) Voir article 50 Marges de recul arbre minimale (m) I-1 Licute des ramport et constructions de constructions de services (de la sup. totale du terrain) Jouen des des vant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale Conservation Coefficient d'exceptation du véglement) Desposition particulière (section du règlement) Conservation architecturale	Groupe et classe d'usages	
## H-1 Habitation unifamiliale isolée ## 1-3 Habitation unifamiliale jumelée ## 1-4 Habitation unifamiliale jumelée ## 1-4 Habitation unifamiliale jumelée ## 1-5 Maison mobile et maison unimodulaire ## 1-6 Chalet, maison de villégitature ## 1-7 Maison de retraite ## 1-8 Batiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service ## 1-8 Batiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et services de voisinage ## 1-2 C-1 Commerces et services de voisinage ## 1-3 Services locaux ## 1-4 Laure de rassemblement ## 1-5 Centre commercial planifié ## 1-6 C-6 Earbissement hôtelier ## 1-7 Résidence de tourisme ## 1-7 Résidence de tourisme ## 1-8 Patrices de construction ## 1-8 Patrices de construction ## 1-1 Services de construction ## 1-1 Services de construction ## 1-1 Services de construction ## 1-1 Industrie légère ## 1-1 Industrie légère ## 1-1 Industrie de traiterier ## 1-1 Industrie de traiterier ## 1-1 Industrie de tousine ## 1-2 Patrices de construction ## 1-2 Patrices de construction ## 1-2 Patrices de construction ## 1-1 Industrie de tousine ## 1-2 Industrie du bois ## 1-2 Patrices de construction ## 1-2 Industrie du bois ## 1-2 Patrices de construction ## 1-3 Industrie du bois ## 1-4 Patrices de desires à impact ## 1-5 Patrices de construction ## 1-6 Patrices de desires à impact ## 1-6 Patrices de de de recul avant minimale (m) ## 1-6 Patrices de de recul latérales minimales (m) ## 1-6 Patrices de recul latérales minimales (m) ## 1-7 Pa	Ti-biasian	HU-208
H.2 Habitation unifamiliale jumekée H.3 Habitation groupée H.4 Habitation groupée H.4 Habitation multifamiliale H.5 Mision mobile et maison unimodulaire H.6 Chalet, maison de villégiature H.7 Maison de retraite H.7 Maison de retraite H.8 Bătianen mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C.1 Commerces et services de voisinage C.2 Commerces of services focaux C.3 Services locaux C.4 Lieu de rasemblement C.5 Centre commercial planifié C.6 Habitsement hötelier C.7 Résidence de tourisme C.8 Hebergement de villégiature C.9 Restaurant C.9 Restaurant C.10 Service automobile C.11 Services de construction C.12 Services de transport et de machinerie lourde C.13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie I.1 Industrie (eigère I.2 Industrie extractive I.3 Industrie du bois Public et institutionnel P.1 Institutionnel et communautaire P.2 Services publics  Récréation R.1 Parc R.2 Récréation extensive R.3 Récréation intensive R.4 Activités de losisr's à impact  Forêt F.1 Forêt  Conservation  Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Marge de recul arrère minimale (m) Marge de recul arrère minima		
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixe résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services Socaux C-4 Lieu de rassemblement C-6 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie légère 1-2 Industrie destractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation C-3 - Conservation  Nages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minima		•
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces olocaux C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-1 Services de tourisme C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie (Bigère I-2 Industrie degère I-2 Industrie dubois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  ### C-8 Récréation R-1 Parc R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de losisrs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation CS-1 Conservation  Wages spécifiquement Exclus  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  11.2  Autres normes  Hauteur maximale (farges)  1 Hauteur maximale (farges)  1 Jentucteur maximale (m)  10 totale du terrain.  Disposition particulière (section du règlement)  Docupation max. des bătiments et constructions accessoires (% de la sup.  10 totale du terrain.		
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces of services de voisinage C-2 Commerce et services de voisinage C-3 Services Jocaux C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement floëlier C-7 Résidence de toursine C-8 Hebregment de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industrie digère 1-1 Industrie digère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation et communautaire P-2 Services de losirs à impact Forêt Conservation Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Rome min de de marimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrête minimale (m) Marge de recul arrêt	H-4 Habitation multifamiliale	
H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-6 Centre commercial planifie C-6 Etablissement hôtelber C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel I-1 Industrie légère 1-2 Industrie des transport et de machinerie lourde C-13 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Dages spécifiquement Dages spécifiquement Dages spécifiquement Dages souditionnels Dages spécifiquement Dages souditionnels Dages spécifiquement Dages conditionnels Dages spécifiquement Dages conditionnels Dages de recul latérales (m) Dages sp		
H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces focaux C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie dipois Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Vages spécifiquement Exclus  Normes d'implantation Usages spécifiquement Exclus  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Narge de recul avant minimale (m) Narge de recul avant minimale (m) Narge de recul arrive minimale (m) Narge de recul avant minimale (m) Narge de recul		
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services focaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Residence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de construction C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie legère 1-2 Industrie legère 1-1 Industrie legère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel F-1 Institutionnel et communautaire F-2 Services publics  ### C-2 Services publics  ### C-3 Services de transport et de machinerie lourde C-15 Commerce d'approvisionnement en eau potable  ### C-16 Commerce d'approvisionnement en eau potable  ### C-17 Industrie legère 1-2 Industrie legère 1-2 Industrie legère 1-2 Industrie du bois  ### C-2 Services publics  ### C-3 Services publics  ### C-3 Services publics  ### C-4 Services publics  ### C-5 Services publics  ### C-6 Services publics  ### C-7 Services publics  ### C-8 Services publics  ### C-9 Services publics  ### C-10 Services de construction services se		
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Carvices de transport et de machinerie lourde C-13 Carvices de transport et de machinerie lourde C-13 Industriel Industriel I-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	11 o Bathheit illiate residenter et commerciar isote	
C-2 Commerces locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifie C-6 Etablissement hötelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie sextractive I-3 Industrie légère I-1 Industrie légère I-2 Industrie sextractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt G-1 Forêt G-1 Forêt G-1 Forêt Usages spécifiquement Exclus  note 5 Permis Usages spécifiquement Exclus  note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  - Conservation Marge de recul arriver minimale (m)  0 6.1  Autres normes Hauteur maximale (etages) 1  Hauteur maximale (m) 0 11.  Occefficient d'implantation du sol (C.O.S.) 0.18  Occupation max. des bûtiments et cortexions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant fâtire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-3 Leite de rassemblement C-5 Centre commercial planfié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restuarunt C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-13 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie legère 1-2 Industrie de stractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus		
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelher C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébregment de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie de bois 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact R-4 Activités de loisirs à impact R-7 Forêt R-7 Forêt R-8 Forêt R-9 Forêt R-9 Forêt R-1 Forêt R-1 Forêt R-1 Forêt R-2 Recreation intensive R-3 Recreation intensive R-4 Activités de loisirs à impact R-3 Recreation intensive R-4 Activités de loisirs à impact R-5 Recreation intensive R-6 Recreation intensive R-7 Recreation intensive R-8 Recreation intensive R-9 Forêt R-9 Forêt R-1 Forêt R-1 Forêt R-1 Forêt R-2 Recreation intensive R-3 Recreation intensive R-4 Activités de loisirs à impact R-5 Recreation intensive R-6 Recreation intensive R-7 Recreation intensive R-8 Recreation intensive R-9 Recreation intensive R-1 Forêt R-1 Forêt R-1 Forêt R-2 Recreation intensive R-3 Recreation intensive R-4 Activités de loisirs à impact R-5 Recreation intensive R-6 Recreation intensive R-7 Recreation intensive R-8 Recreation intensive R-9 Recreation intensive R-1 Forêt R-1 Forêt R-1 Forêt R-2 Recreation intensive R-1 Forêt R-2 Recreation intensive R-2 Recreation intensive R-3 Recreation intensive R-4 Activités de loisirs à impact R-5 Recreation intensive R-7 Recreation intensive R-8 Recreation intensive R-9 Recreation intensive R-1 Forêt R-1 Forêt R-1 Forêt R-2 Recreation intensive R-1 Forêt R-2 Recreation intensive R-1 Forêt R-1 Forêt R-2 Forêt R-2 Recreation intensive R-2 Recreation intensive R-2 Recreation intensive R-2 Recreat		
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelher C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul arrier minimale (m) Autres normes Hauteur minimale (étages) 1 1 Hauteur maximale (étages) 1 1 Hauteur maximale (étages) 1 2 Hauteur maximale (étages) 1 1 Coefficient d'implantation du règlement) Econes de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-5 fizablissement hotelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages opécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Autres normes Hauteur maximale (etages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Le Conservation urige lement Localie du fine plantation us of CC-DS.) 0 Coefficient d'implantation us of CC-DS.) 0 Colle touristique 10 Le Reculaire de la sup. 10 totale du terrain) 10 totale du terrain) 10 Josposition particulière (section du règlement) 2 Conser d'implantation ut règlement) 2 Conservation maximale (etages) 1 Decupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain) 10 Josposition particulière (section du règlement) 2 Conservation ut right plantation et d'intégration		
C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m)  Normes d'implantation Marge de recul arrère minimale (m)  Normes d'amplantation Marge de recul arrère minimale (m)  Normes d'implantation du sol (C.O.S.)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  1 1  Hauteur maximale (fages)  1 1  Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)  0.18  Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)  0.18  Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)  0.15  Coccupation max. des bătiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-10 Services de construction		
C-10 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages sonditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marge de recul arrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (fages) Lones d'implantation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-11 Services de construction C-12 Services de trasport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Somme min. des minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) I Autres normes Hauteur maximale (étages) I Autres normes Hauteur maximale (m) Coccupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Pormis Usages de recul arrière minimale (m) Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Autres normes Hauteur maximale (étages) 1 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bătiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Industrie   Indu		
1-1 Industrie degère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 1 Hauteur maximale (defages) 1 2 Autres normes Hauteur maximale (m) 110 Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
1-1 Industrie degère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 1 Hauteur maximale (defages) 1 2 Autres normes Hauteur maximale (m) 110 Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arvier eminimale (m) Marge de recul arvier eminimale (m) Marge de recul arriver eminimales (m) Marges de recul arvier eminimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fátages) 1 Hauteur maximale (m) 10 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Public et institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus		
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Usages spécifiquement Usages conditionnels  Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Nomme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration  Jesse de vant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration  Jesse devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	1 5 Haddile dd 6015	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc	Public et institutionnel	
R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul avant minimale (m)  Autres normes  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (deses)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coccupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Loefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	P-2 Services publics	•
R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Loefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Récréation	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels  Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Yoir article 50 Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) O.18 Coefficient d'implantation du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul altérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gite touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul avant minimale (m)  Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-4 Activités de loisirs à impact	
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gite touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul avant minimale (m)  Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Forêt	
Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Usages spécifiquement  Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	CS-1 Conservation	
Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Usages spécifiquement	
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		note 5
Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul latérales minimale (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  10  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Gîte touristique       ●         Normes d'implantation       woir article 50         Marge de recul avant minimale (m)       7,62         Marges de recul latérales minimales (m)       6,1         Somme min. des marges de recul latérales (m)       12,2         Autres normes       1         Hauteur minimale (étages)       2         Hauteur maximale (m)       11         Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)       0.18         Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)       0.15         Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)       10         Disposition particulière (section du règlement)       Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Gite touristique	•
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Normes d'implantation	
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		voir article 50
Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 2 Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 0.18 Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 0ccupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (étages)  2  Hauteur maximale (m)  11  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  0.18  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		·
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  2  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  2  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Autres normes	
Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		1
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Hauteur maximale (étages)	2
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.  totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		10
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
architecturale	Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
	architecturale	

Groupe et classe d'usages	
	HG-209
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	•
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux	-
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Services automobile	
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-12 Services de transport et de machinierie fourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
5 15 Commerce à approximement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
D.B. at at at a	
Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
1-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
T1	
Usages spécifiquement Exclus	note 5
Permis	note 5
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
()	
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	
Hauteur maximale (étages)	
Hauteur maximale (m)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	14.2.10
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Groupe et classe d'usages	
	HU-210
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme	
C-7 Residence de tourisme  C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industrial	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie egere  1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
1 1 Tolet	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus Permis	note 5
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	•
Normes d'implantation	notes 2
Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)	6,1 12,2
and the second s	,-
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	2
Hauteur maximale (m)	11
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	note 13
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	10
totale du terrain)	10
Disposition particulière (section du règlement)	14.2.3
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Groupe et classe d'usages	
TI 12-2	HU-211
Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	<u> </u>
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
H-8 Battilletit fillixte residentier et commercial isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Diff. of the control of	
Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
1 2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
K-4 Activités de joisils à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	•
Normas d'implantation	
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marges de recul latérales minimales (m)	6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
Autres normes	2
Hauteur minimale (étages)	2 2
Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	11
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	0.35
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	0.25
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	10
totale du terrain)	1127
Disposition particulière (section du règlement)	14.2.7
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale	•
monneotatuto .	I .

Groupe et classe d'usages	
	HJ-212
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	•
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
In dispersion	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie egere	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
D 2 Carriage multipe	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6.1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6.1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6.1 12.2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6.1 12.2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul maximale (m)  Autres mormes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6.1 12.2  2 2 11
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6.1 12.2  2 2 11 0.35
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6.1 12.2  2 2 11 0.35 0.25
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	voir article 50 7,62 6.1 12.2  2 2 11 0.35
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6.1 12.2  2 2 11 0.35 0.25
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6.1 12.2  2 2 11 0.35 0.25

Groupe et classe d'usages	
•	HU-213.1
Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-1 Habitation unifamiliale isolee H-2 Habitation unifamiliale jumelée	•
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics	•
P-2 Services publics	•
Récréation	
R-1 Parc	•
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
Forêt F-1 Forêt	
F-1 Forêt  Conservation	
F-1 Forêt	
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	note 5
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	note 5
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	note 5
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation	•
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62 6,1
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1 12,2
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul avante minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 note 13
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul avante minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 note 13
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul avante minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 note 13

Groupe et classe d'usages  HU-214  Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de tourisme C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie légère 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-2 Recréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation
## Habitation unifamiliale jumelée ## Habitation unifamiliale jumelée ## Habitation groupée ## Habitation groupée ## Habitation mobile et maison unimodulaire ## Ho Chalet, maison de villégiature ## Habitation mixte résidentiel et commercial isolé ## Commerce et service ## C-1 Commerces et services de voisinage ## C-2 Commerces locaux ## C-3 Services locaux ## C-4 Lieu de rassemblement ## C-5 Centre commercial planifié ## C-6 Etablissement hôtelier ## C-7 Résidence de tourisme ## C-8 Hébergement de villégiature ## C-9 Restaurant ## C-10 Service automobile ## C-11 Services de construction ## C-12 Services de transport et de machinerie lourde ## C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable ## Industrie légère ## I-1 Industrie légère ## I-2 Industrie extractive ## I-3 Industrie du bois ## Jaluetrie extractive ## Institutionnel ## P-1 Institutionnel ## P-2 Services publics ## Récréation ## Recréation intensive ## R-2 Récréation extensive ## R-3 Récréation intensive ## R-4 Activités de loisirs à impact ## Conservation ## Conser
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel [égère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-2 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel R-1 Pare R-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de tomstruction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Récréation Récréation Rel Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation
H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Récréation Récréation Récréation Reference R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Conservation Conservation
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation
C-2 Commerces locaux C-3 Evrices locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Conservation
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation
C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt Conservation
C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation
C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel  1-1 Industrie légère  1-2 Industrie extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation
Industriel  1-1 Industrie légère  1-2 Industrie extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation
1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation
Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation
Forêt F-1 Forêt Conservation
F-1 Forêt  Conservation
F-1 Forêt  Conservation
Conservation
CS-1 Conservation
Hongas anásifianamant
Usages spécifiquement note 5
Exclus note 5 Permis
Usages conditionnels Usages
Temporaire Temporaire
Gîte touristique •
Normes d'implantation
Marge de recul avant minimale (m) voir article 50
Marge de recul arrière minimale (m) 7,62
Marges de recul latérales minimales (m) 6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m) 12,2
A
Autres normes  Houteur minimale (étages)
Hauteur minimale (étages)
Hauteur minimale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 2
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  2  Hauteur maximale (m)  11
Hauteur minimale (étages)         1           Hauteur maximale (étages)         2           Hauteur maximale (m)         11           Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)         0.20
Hauteur minimale (étages)         1           Hauteur maximale (étages)         2           Hauteur maximale (m)         11           Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)         0.20           Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)         0.10
Hauteur minimale (étages)         1           Hauteur maximale (étages)         2           Hauteur maximale (m)         11           Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)         0.20           Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)         0.10
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  2  Hauteur maximale (m)  11  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10  totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  2  Hauteur maximale (m)  11  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.  10  totale du terrain)

Groupe et classe d'usages	
	HU-215
Habitation	_
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	•
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme	
C-7 Residence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
I loogoo an faifi ayamant	
Usages spécifiquement Exclus	note 5
Permis	note 5
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	•
Names Dimplestation	
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marges de recul latérales minimales (m)	6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	2 11
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	0.20
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	0.10
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	10
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Groupe et classe d'usages	
•	HU-216
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
In dystaiol	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
D 2 Sarvices publics	
P-2 Services publics	
Récréation	•
	•
Récréation R-1 Parc	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5  voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5  voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5  voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Harden de recul experiment (etages) Hauteur maximale (m) Harden de recul latérales (m)	note 5  voir article 50  7,62  6,1  12,2  1  2  11
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	note 5  voir article 50  7,62  6,1  12,2  1  2  11  0.18
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	note 5  voir article 50  7,62  6,1  12,2  1  2  11  0.18  0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	note 5  voir article 50  7,62  6,1  12,2  1  2  11  0.18
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	note 5  voir article 50  7,62  6,1  12,2  1  2  11  0.18  0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5  voir article 50  7,62  6,1  12,2  1  2  11  0.18  0.10

Groupe et classe d'usages	
·	HG-217
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	•
H-4 Habitation multifamiliale	+
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
In dynamical	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Thursday	
F-1 Forêt	
1-1 Polet	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis Usages conditionnels	
Temporaire	_
Gîte touristique	
<u> </u>	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	7.0
Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	10 20
Somme min. des marges de recui faterates (III)	20
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	2
Hauteur maximale (m)	11
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	0.7
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	0.7
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	10
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Groupe et classe d'usages	
	HU-218
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de vinegrature  H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Tr o Butillett illikte residentier et commercial isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-11 Services de construction  C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
and the second s	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usagas an śsifi ayamant	
Usages spécifiquement Exclus	note 5
Permis	note 5
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	•
•	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marges de recul latérales minimales (m)	6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
Aytma namaa	
Autres normes  Hautaur minimala (átagae)	1
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)	1 2
Hauteur maximale (etages) Hauteur maximale (m)	11
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	0.20
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	0.20
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	10
totale du terrain)	•
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Groupe et classe d'usages	
	HU-220
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
In dystaiol	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Thursday	
F-1 Forêt	
1-1 Polet	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	•
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	6,1 12,2
Somme min. des marges de recui taterates (m)	1 4,4
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	2
Hauteur maximale (m)	11
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	0.20
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	0.10
totale du terrain)	10
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Habitation  H-1 Habitation unifamiliale isolée  H-2 Habitation unifamiliale isolée  H-3 Habitation unifamiliale jumelée  H-3 Habitation groupée  H-4 Habitation munifamiliale  H-5 Maison mobile et maison unimodulaire  H-6 Chalet, maison de villégature  H-7 Maison de retraite  H-8 Blaiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service  C-1 Commerces et services de voisinage  C-2 Commerces et services de voisinage  C-2 Commerces et services de voisinage  C-2 Commerces et services de voisinage  C-3 Services locaux  C-4 Lieu de rassemblement  C-5 Centre commercial planifé  C-6 Etablissement hôtelier  C-7 Résidence de tourisme  C-8 Hébergement de villégiature  C-9 Restaurant  C-10 Services de construction  C-12 Services de construction  C-12 Services de construction  C-12 Services de transport et de machinerie lourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel  1-1 Industrie et la Industrie et la Industriel  1-1 Industrie et la Industrie et la Industriel  1-1 Industrie et la Indust	Groupe et classe d'usages	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale immelée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation groupée H-5 Habitation multifamiliale H-5 Malson mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Băment mixer résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-6 Eabilissement hôtelier C-6 Eabilissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hôbergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de proprisionnement en eau potable Industrie 1-1 Industrie extractive 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation C-5 - Conservation  Normes d'implantation Marge de recul arrêre minimale (m)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)		HU-221
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation moltifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Băinnent mixtur résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces olexux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-5 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifie C-6 Habissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie de villégiature P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Vasges spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arire minimale (m	*** *** *	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamilate H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Băment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôteler C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Résidence de tourisme C-9 Résidence de tourisme C-1 Services automobile C-11 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-12 Industrie digère I-2 Industrie dextractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  Récreation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus		•
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de vitilégiature H-7 Maison de retraite H-7 Baitanem trikut résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planific C-6 Etablissement hôteller C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-8 Hebergement de villégiature C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable I-11 Industrie légère I-12 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Pare R-2 Récréation et ensenvive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Dages conditionnels Usages spécifiquement Exclus Dages conditionnels Dages de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Voir article 50 Marge de recul avant minimale (m) Voir article 50 Marge de recul avant minimale (m) Voir article 50 Marge de recul avant minimale (m) Voir article 50 Marge de recul avant minimale (m) Voir article 50 Marge de recul avant minimale (m) Voir article 50 Marge de recul avant minimale (m) Voir article 50 Marge de recul avant minimale (m) Voir article 50 Marge de recul avant minimale (m) Voir article 50 Marge de recul avant minimale (m) Voir article 50 Marge de recul avant minimale (m) Voir article 50 Marge de recul avant minimale (m) Voir article 50 Marge de recul avant minimale (m) Voir article 50 Marge de recul avant minimale (m) Voir article 50 Marge de recul avant minimale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	J	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie fourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-11 Industrie (légère I-12 Industrie du bois Industrie du bois Industrie du bois Industrie de transport et de machinerie Fourde C-13 Industrie de transport et de machinerie Fourde C-14 Industrie de transport et de machinerie Fourde C-15 Pervices de transport et de machinerie Fourde C-16 Industrie de transport et de machinerie Fourde C-17 Industrie de transport et de machinerie Fourde C-18 Industrie de transport et de machinerie Fourde C-19 Industrie de bois Industriel Industrie de Fourde Communautaire I-19 Industrie de Fourde Communautaire I-2 Industrie de Fourde Communautaire I-2 Revices publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt I-1 Forêt Conservation C-5 I Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gint touristique  Normes d'implantation Marge de recul arière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arière minimale (m) Rarge de recul arière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arière minimale (m) Rarge de recul arière minimale (m) Industrie de Fourde Communautaire I-2 Conficient d'industrie d'industrie		
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-5 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planific C-6 Flabitissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hobergement de villégiature C-8 Hobergement de villégiature C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Forvices de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie legère I-1 Industrie legère I-1 Industrie extractive I-1 Industrie extractive I-1 Industrie extractive I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 P-2 Services publics Récréation Recréation Recréation Recréation Recréation Recréation Recréation C-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation C-5 I Conservation  Usages spécifiquement Exclus Demmis De		
H-7 Maison de retratie H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces locaux C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-1 Iservices de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie (dèpre 1-2 Industrie du bois Industried to bois Industried 1-1 Industrie de villégiature P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arière minimale (m) Marge de recul arière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arière minimale (m)  Normes d'implantation Marge de recul arière minimale (m) Marge		
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé		
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Licu de rassemblement C-5 Licu de rassemblement C-6 Establissement hôteler C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Résidence de tourisme C-9 Résidence de tourisme C-10 Résidence de tourisme C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel I-1 Industrie légère I-1 Industrie de privation de lourisme extractive I-13 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  Usages spécifiquement Exclus Lusages spécifiquement Exclus Lusages spécifiquement Exclus Lusages conditionnels  Temporaire Gite touristique   Normes d'implantation Marge de recul arrive minimale (m)  Narges de recul latérales minimale (m)  Narges de recul arrive minimale (m)  Narges de recul arri		
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôteler C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-1 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie fégère 1-1-1 Industrie légère 1-1 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  5.1  Somme min. des marges de recul latérales (m)  11  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10  Totale du terrain)	11-8 Battiment mixte residentier et commerciai isole	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôteler C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-1 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie fégère 1-1-1 Industrie légère 1-1 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  5.1  Somme min. des marges de recul latérales (m)  11  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10  Totale du terrain)	Commerce et service	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planfié C-5 Centre commercial planfié C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie du bois Industrie du bois Industrie du bois Industrie extractive I-1 Industrie legère I-2 Industrie du bois Industrie extractive I-2 Industrie du bois Industrie extractive I-3 Industrie du bois Industrie extractive I-1 Fervices que tour au de l'acceptable du bois Industrie extractive I-1 Industrie legère I-2 Industrie du bois Industrie du bois Industrie extractive I-2 Revices publics Industrie extractive I-3 Industrie du bois Industrie legère I-1 Forte Industrie extractive I-1 Fervices publics Industrie legère I-1 Forte I-1 Forte I-1 Forte I-1 Forte I-1 Forte I-2 Services qualitative legère I-3 Récréation intensive I-4 Activités de loisirs à impact I-5 Forte I-6 Industrie legère I-7 Forte I-7 Forte I-8 Fervices legère I-9 Forte I-9 Forte I-1 Fort		
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Edablissement hötelter C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie d. 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1. Institutionnel P-1. Institutionnel P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Demais d'implantation Marge de recul arrair minimale (m) Marge de recul arrair minimale (m) Marges de recul laterales minimales (m) Source file automatice (etages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 10 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1. Institutionnel P-1. Institutionnel P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Pormas d'implantation Marge de recul arrier minimale (m) Marge de recul arrier minimale (m) Normes d'implantation Marges de recul arrier minimale (m) Normes d'implantation Marges de recul arrier minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales innimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	C-3 Services locaux	
C-6 Eablissement hörelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-12 Industrie Régère I-13 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gine touristique Normes d'implantation Marge de recul arriere minimale (m) Marge de recul arriere minimale (m) Marge de recul arriere minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 10 Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totaled un terrain) 10 totale du terrain) 10 totale du terrain) 10 totale du terrain)		
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) 12.2  Autres normes Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) 0.00 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) 0.010 Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)		
C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie  I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Recréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marge de recul arrière minimales (m)  Marge de recul arrière minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  11 Autres normes Hauteur minimale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Loefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 0, 20 0 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10		
C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages sonditionnels Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avart minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
C-10 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Dusages spécifiquement Exclus Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul avairt minimale (m) Marge de recul arrier minimale (m) Marge de recul arrier minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) 10 coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	· ·	
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arieriales minimales (m) Arge de recul arieriales minimales (m) Autres normes Autres normes Autres normes Autreur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Localificate d'implantation do localed ut errain) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totaled ut errain)		
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul autérales minimales (m)  Marge de recul avant minimale (m)  12,2  Autres normes  Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) 10 Cocupation max. des bătiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  10 totale du terrain)		
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable		
Industrie		
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Usages onditionnels Usages conditionnels Usages conditionnels Usages conditionnels Usages de recul arrier minimale (m) Marge de recul arrier minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 1 Locefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bătiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Public et institutionenel  ■ ●  ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	2 -2 22mmetee a approximentation on our poutote	
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics   Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Cocupation mus. des bătiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Public et institutionnel  ■ ●  ■ ●  ■ ●  ■ ●  ■ ●  ■ ●  ■ ●  ■	Industriel	
1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus	1-1 Industrie légère	
Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Locuption et construction avant de la sup. totale du terrain)  Permis Usages conditionnels	1-2 Industrie extractive	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avrière minimale (m) Marge de recul avrière minimales (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 1 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  P ●  ■ Parce de recul avn.  ■ Parce de rec	1-3 Industrie du bois	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avrière minimale (m) Marge de recul avrière minimales (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 1 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  P ●  ■ Parce de recul avn.  ■ Parce de rec		
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Isages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (etages) Hauteur maximale (m)  Cocupation nux. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  P ← ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●		
Récréation         R.1 Parc           R-2 Récréation extensive         ●           R-3 Récréation intensive         R.4 Activités de loisirs à impact           Forêt           F-1 Forêt         Conservation           CS-1 Conservation           Usages spécifiquement           Exclus         note 5           Permis         Permis           Usages conditionnels         Temporaire           Gîte touristique         ●           Normes d'implantation         voir article 50           Marge de recul avant minimale (m)         voir article 50           Marges de recul latérales minimales (m)         6,1           Somme min. des marges de recul latérales (m)         12,2           Autres normes         Hauteur maximale (étages)         1           Hauteur maximale (étages)         1           Hauteur maximale (etages)         2           Hauteur maximale (om)         11           Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)         0.20           Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)         0.10           Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)         10		
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Seruis Usages spécifiquement Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul avant minimale (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.D.S.) Coccupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  ■ ●	P-2 Services publics	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Seruis Usages spécifiquement Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul avant minimale (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.D.S.) Coccupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  ■ ●	Dágrástian	
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Inote 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  ■ Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.) Coccupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  ■ Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)		
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Isages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Aurge de recul altérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du terrain)  10 totale du terrain)	***	•
R-4 Activités de loisirs à impact		
Conservation	R-4 Activités de loisirs à impact	
Conservation		
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul avrière minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  50 Marge de recul latérales minimales (m)  40 Marges de recul latérales minimales (m)  50 Marge de recul latérales minimales (m)  60,1  50 Somme min. des marges de recul latérales (m)  12,2  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  1 Hauteur maximale (étages)  1 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain)	Forêt	
Usages spécifiquement  Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain)	F-1 Forêt	
Usages spécifiquement  Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain)		
Usages spécifiquement  Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  50mme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (m)  11  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain)		
Exclus note 5 Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain)	CS-1 Conservation	
Exclus note 5 Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain)	Usagas apásifiguament	
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain)		noto 5
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain)		note 5
Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain)		
Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain)		
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  50mme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain)		•
Marge de recul avant minimale (m)       voir article 50         Marge de recul arrière minimale (m)       7,62         Marges de recul latérales minimales (m)       6,1         Somme min. des marges de recul latérales (m)       12,2         Autres normes	•	
Marge de recul arrière minimale (m)       7,62         Marges de recul latérales minimales (m)       6,1         Somme min. des marges de recul latérales (m)       12,2         Autres normes <ul> <li>Hauteur minimale (étages)</li> <li>Hauteur maximale (étages)</li> <li>2</li> <li>Hauteur maximale (m)</li> <li>11</li> </ul> Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)       0.20         Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)       0.10         Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)       10		
Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain)		voir article 50
Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain)		·
Autres normes Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)		
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  2  Hauteur maximale (m)  11  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  2  Hauteur maximale (m)  11  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	A	
Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)		1
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)		
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)		
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)		
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain)		
totale du terrain)		
		10
	Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
architecturale	architecturale	

Groupe et classe d'usages	
	HU-222
Abrogée par l'article 1 du règlement 09-207-46. (EEV 21.12.2022)	

Groupe et classe d'usages	
·	HU-223
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
In divintal	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie egere	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics	•
P-2 Services publics	•
P-2 Services publics Récréation	•
P-2 Services publics	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	•
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	•
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	note 5
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5  voir article 50
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5  voir article 50 7,62
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	note 5  voir article 50  7,62 6,1
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5  voir article 50 7,62
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	note 5  voir article 50  7,62 6,1
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	note 5  voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (d'ages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	note 5  voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5  voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée H-3 Habitation molifamiliale H-5 Habitation molifamiliale H-5 Malson mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, molifamiliale H-7 Malson de villéglaure L-7 Revies de visinage C-1 Commerces et service solvoisnage C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblemen C-5 Centre commercial planifé C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hörelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Resturant C-9 Resturant C-9 Resturant C-10 Services de construction C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industrie d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Récréation Review extractive I-3 Industrie de villégiature P-2 Services publics Récréation R	Groupe et classe d'usages	
H-1 Habitation unifamiliale isotée H-2 Habitation unifamiliale imméde H-3 Habitation groupée H-4 Habitation groupée H-5 Habitation mobite et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de villégiature H-8 Baliment mixer résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie légère I-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et commanautaire P-1 Institutionnel et commanautaire P-1 Services publics Récréation R-1 Pare R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Normes d'implantation Normes d'implantation Narge de recul avant minimale (m) Marge	TI 15-2	HU-224
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégianne H-7 Maison de retraite H-7 Maison de villégianne C-1 Commerce et services de voisinage C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces focaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblemen C-5 Centre commercial planifié C-6 Habitsement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de de provisionnement en eau potable Industriel Industriel Industrie de provisionnement en eau potable Industriel Industrie du bois Industrie du bois Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  • Récrétation R-1 Parc R-1 Parc R-1 Parc R-2 Récrétation extensive R-3 Récrétation R-1 Parc R-1 Forêt F-1 Forêt F-2 Gonservation Conservation Conservation Conservation Conservation Conservation Aurge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) F-2 Confficient d'organt minimale (m) F-3 Confficient d'organt minimale (m) F-4 Conficient d'organt minimale (m) F-5 Conficient d'organt minimale (m) F-6 Looner min des marges de recul latérales minimales (m) F-7 Confficient d'organt minimales (m) F-7 Confiri		_
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de villégiature H-7 Maison de villégiature H-8 Bütiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Eublissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie dègre 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Services publics R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-4 Activités de losisris à impact  Conservation Usages spécifiquement Eachus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrier minim		•
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, misson de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services de constitue C-11 Services de tourisme C-11 Services de tourisme C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie (légree 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics R-7 Recréation R-7 Percres publics R-8 Récréation R-1 Parc R-8 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation C-8-1 Conservation Usages spécifiquement Eaclus Nornes d'implantation Marge de recul alaréales minimale (m) Marge de recul alaréales minimales (m)  Marge de recul alaréales minimales (m)  Marge de recul alaréales minimales (m)  Marge de recul alaréales minimales (m)  Marge de recul alaréales minimales (m)  Marge de recul alaréales minimales (m)  Marge de recul alaréales minimales (m)  Marge de recul alaréales minimales (m)  Marge de recul alaréales minimales (m)  Marge de recul alaréales minimales (m)  Marge de recul alaréales minimales (m)  Marge de recul alaréales minimales (m)  Marge de recul araréa minimale (m)  Marge de recul	N. Carlotte and Ca	
## H-6 Callet, maison de villégiature  ## A Maison de villégiature  ## A Maison de villégiature  ## A Maison de villégiature  ## B Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service  C-1 Commerces et services de voisinage  C-2 Commerces focaux  C-3 Services locaux  C-4 Lieu de rasemblement  C-5 Centre commercial plamifé  C-5 Etablissement bûtelier  C-7 Résidence de tourisme  C-8 Hébergement de villégiature  C-9 Restaurant  C-10 Service automobile  C-11 Services de construction  C-12 Services de transport et de machinerie lourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel  1-1 Industrie de propriété de machinerie lourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie du bois  Public et institutionnel  P-1 Institutionnel et communautaire  P-2 Services publics  ## Recréation  Récréation  Récréation  Récréation extensive  Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Nornes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arière minimale (m)  Marge de recul avant minimale (m)  Autres normes  Hauteur minimale (féages)  1 1  Hauteur maximale (féages)  1 2  Desposition particulière (section du règlement)  14.23	H-4 Habitation multifamiliale	
H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces locaux C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Etablissement hôteler C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-1 Isorvice automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie dégère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Rouservation C-S-1 Conservation C-S-1 Conservation C-S-1 Conservation C-S-1 Conservation C-S-1 Conservation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Voir autres mormes Voir autres des voir de la sup. Voir autres de la sup. Voir autres of minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrière minimale (m) Voir article 50 Normes d'implantation du sol (C.O.S.)  Ocuficient d'implantation du sol (C.O.S.) Ocupati		
H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-5 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Résidence de tourisme C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie de stratcive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation Récréation Récréation Récréation intensive R-4 Activités de loisir à impact Conservation CS-1 Conservation CS-1 Conservation  CS-1 Conservation CS-1 Conservation  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arriver minimale (m) Romers d'implantation du sol (C.O.S.) Romers d'implantatio		
Commerce et service		
C-1 Commerces of services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Enablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-1 Services de tourisme C-1 Services de tourisme C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation Usages spécifiquement Exclus Porter Generation Usages spécifiquement Exclus Porter Generation Marge de recul avant minimale (m)  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)  Normes	11-6 Battillett fillate residender et commercial isole	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-5 Centre commercial planifé C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement devillégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie (Bgre 1-2 Industrie de bois 1-2 Industrie du bois 1-2 Industrie du bois 1-3 Industrie du bois 1-4 Industrie du bois 1-5 Industrie du bois 1-6 Industrie du bois 1-7 Parc 1-8 Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact 1-6 Industriel 1-7 Industrie du bois 1-7 Industrie du bois 1-8 Récréation intensive R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact 1-6 Industriel 1-7 Industrie du bois 1-7 Industrie du bois 1-8 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact 1-8 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact 1-8 Récréation intensive R-5 Récréation intensive R-6 Récréation intensive R-7 Récréation intensive R-8 Récréation intensive R-9 Récréation intensive R-1 Forêt 1-9 Industrie du bois Recréation du lois Recréation du loi	Commerce et service	
C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-11 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Usages rourie uniminale (m) Voir article 50 Marge de recul arrère minimale (m) Auror d'implantation Marge de recul arrère minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrère minimale (m) Voir article 50 Marge de recul arrère minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) 12,2  Autres normes Hauteur minimale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (fages) 1 1 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) 0,18 Coefficient d'implantation du vol (C.O.S.) 0,18 Coefficient d'implantation du vol (C.O.S.) 0,18 Coefficient d'implantation du vol (C.O.S.) 0,19 Tocage de recul area particulière (section du règlement) 14,2,3		
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement höteler C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul ararit minimale (m) Marge de recul ararite minimale (m) Marge de recul ararite minimale (m) Marge de recul ararite minimale (m) Romeres Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fuges) Haute		
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôrelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie du bois Industrie du bois Industrie du bois Industrie extractive I-3 Industrie du bois Industrie du Industrie Indus		
C-6 Eablissement hörelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie légère 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact R-5 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus		
C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel Industrie   Industrie légère I-1 Industrie dégère I-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Pormar d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) I auteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 12 note 3 note 3 posposition bisposition particulière (section du règlement) I 1-2 note 3 posposition particulière (section du règlement) I 1-2 note 3 posposition particulière (section du règlement) I 1-2 note 3 posposition particulière (section du règlement) I 1-2 note 3 posposition particulière (section du règlement) I 1-2 note 3 posposition particulière (section du règlement) I 1-2 note 3 posposition particulière (section du règlement) I 1-2 note 3 posposition particulière (section du règlement) I 1-2 note 3 posposition particulière (section du règlement) I 1-2 note 3 posposition particulière (section du règlement) I 1-2 note 3 posposition particulière (section du règlement) I 1-2 note 3 posposition particulière (section du règlement) I 1-2 note 3 posposition particulière (section du règlement) I 1-2 note 3 posposition particulière (section du règlement) I 1-2 note 3 posposition particulière (section du règlement)		
C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Industrie du principal de l'activités de loisirs d'ampact Fermis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Office touristique Office touristique Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) I 2 Disposition particulière (section du règlement) Idoue du terrain) Coefficient d'inplantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Idoue du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Idoue du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Idoue du terrain) Idoue de la sup. Id 2 note 3 Id 14.2,3		
C-10 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Dermis Usages conditionnels Temporaire Gifte touristique Normes d'implantation Marge de recul arvire minimale (m) Marge de recul arvire minimale (m) R-2 Roefficient d'eages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Posposition bit appriculière (section du règlement) 12 posposition in van Callage (de la sup. total du terrain) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Disposition particulière (section du règlement) 11 posposition particulière (section du règlement)		
C-11 Services de construction C-12 Services de trasport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc P-2 Services publics Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Ivages sopécifiquement Exclus Ivages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) 11 Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) 11-2,3		
C-12 Services de transport et de machinerie lourde		
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable		
1-1 Industrie légère   1-2 Industrie extractive   1-3 Industrie du bois		
1-1 Industrie légère   1-2 Industrie extractive   1-3 Industrie du bois		
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Autres normes Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (ftages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation particulière (section du règlement) 14.2.3  Inote 3  Disposition particulière (section du règlement) 14.2.3		
1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation ploys de la sup. 12 totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) 14.2.3		
Public et institutionnel   Public et institutionnel et communautaire		
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Auters normes Auter maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (constructions accessoires (% de la sup. total e du terrain) Disposition particulière (section du règlement)  14.2.3	1 5 Haddile dd 6015	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. tote 3 Disposition particulière (section du règlement)  11.20 14.2.3  14.2.3	Public et institutionnel	
Récréation         ●           R-1 Parc         ●           R-2 Récréation extensive         P.3 Récréation intensive           R-4 Activités de loisirs à impact         P.5 Porêt           Forêt         F-1 Forêt           Conservation         P.5 Porêt           Conservation         P.5 Porêt           Usages spécifiquement         P.5 Porèt           Usages spécifiquement         P.5 Porèt           Usages conditionnels         Permis           Usages conditionnels         Permis           Usages conditionnels         Permis Porporaire           Gîte touristique         ●           Normes d'implantation         voir article 50           Marge de recul avant minimale (m)         voir article 50           Marges de recul latérales minimales (m)         6,1           Somme min. des marges de recul latérales (m)         12,2           Autres normes         Plauteur maximale (étages)         2           Hauteur maximale (étages)         2           Hauteur maximale (étages)         2           Hauteur maximale (étages)         2           Hauteur maximale (étages)         3           Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)         0.18           Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) <td></td> <td></td>		
R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Aurges de recul latérales minimales (m)  Aurges normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Later on the specific of	P-2 Services publics	•
R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Aurges de recul latérales minimales (m)  Aurges normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Later on the specific of	Récréation	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  note 5 Permis Usages conditionnels  Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. total ed ut terrain) Disposition particulière (section du règlement)  14.2.3		•
R-4 Activités de loisirs à impact   F-1 Forêt		
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Exclus  Permis Usages conditionnels  Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 1 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. total e du terrain) Disposition particulière (section du règlement)  14.2.3		
Conservation   CS-1 Conservation	R-4 Activités de loisirs à impact	
Conservation   CS-1 Conservation	Forêt	
Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimale (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  note 3  Permis  note 5  Note 6  Note 5  Note 6  Note 5  Note 6  Note 5  Note 6  Note 5  Note 7  Note 3  Note 3  Disposition particulière (section du règlement)		
Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimale (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  note 3  Permis  note 5  Note 6  Note 5  Note 6  Note 5  Note 6  Note 5  Note 6  Note 5  Note 7  Note 3  Note 3  Disposition particulière (section du règlement)		
Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Voir article 50  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. total du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  11  11  12  14.2.3		
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)  1  • • • • • • • • • • • • • • • • • •	CS-1 Conservation	
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)  1  • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Usages spécifiquement	
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)  ■  ■  ■  ■  ■  ■  ■  ■  ■  ■  ■  ■  ■		note 5
Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  ■  Voir article 50  Voir article 50  1,62  Hauteur solution (5,12)  0,15  0,18  0,15  0,15  0,15  12  12  14,2,3		
Gîte touristique       ●         Normes d'implantation       voir article 50         Marge de recul avant minimale (m)       7,62         Marges de recul latérales minimales (m)       6,1         Somme min. des marges de recul latérales (m)       12,2         Autres normes       1         Hauteur minimale (étages)       1         Hauteur maximale (m)       2         Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)       0.18         Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)       0.15         Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)       12         Disposition particulière (section du règlement)       14.2.3		
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  50mme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  voir article 50  voir article 50  17,62  Autres normes  12,2  11  12  11  12  12  14.2.3		
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  6,1  Somme min. des marges de recul latérales (m)  12,2  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  voir article 50  7,62  12,2  12,2  13,13,13,13,13,13,13,13,13,13,13,13,13,1	Gite touristique	•
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  6,1  Somme min. des marges de recul latérales (m)  12,2  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  voir article 50  7,62  12,2  12,2  13,13,13,13,13,13,13,13,13,13,13,13,13,1	Normes d'implantation	
Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  6,1  12,2	Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  12,2  14,2,3		
Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 2 Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 0.18 Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 0.15 Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) 0 Disposition particulière (section du règlement) 14.2.3		
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  2  Hauteur maximale (m)  11  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  1  1  1  1  1  1  1  1  1  1  1  1  1	Somme min. des marges de recul laterales (m)	12,2
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  2  Hauteur maximale (m)  11  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  1  1  1  1  1  1  1  1  1  1  1  1  1	Autres normes	
Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  2  11  12  12  13  14.2.3		1
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)     0.18       Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)     0.15       Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)     12       Disposition particulière (section du règlement)     14.2.3		
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  0.15  12  note 3  14.2.3		
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  12  13  14.2.3		
totale du terrain) note 3  Disposition particulière (section du règlement) 14.2.3		
Disposition particulière (section du règlement) 14.2.3		<del></del>
	Disposition particulière (section du règlement)	
	Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	l architecturale	

Groupe et classe d'usages	
TT 1 % 2	HU-225
Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	<del>                                     </del>
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	•
P-3 Institutionnel et récréatif	•
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Constitution	
Conservation CS-1 Conservation	
C3-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	•
N P 1 c 2	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)	7,62 6,1
Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)	7,62 6,1
Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) Autres normes	7,62 6,1
Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	7,62 6,1 12,2
Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	7,62 6,1 12,2
Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	7,62 6,1 12,2 1 2 11 0.18
Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	7,62 6,1 12,2 1 2 11
Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	7,62 6,1 12,2 1 2 11 0.18
Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	7,62 6,1 12,2 1 2 11 0.18 0.15
Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	7,62 6,1 12,2 1 2 11 0.18 0.15
Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	7,62 6,1 12,2 1 2 11 0.18 0.15

Groupe et classe d'usages	
	HU-226
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme	
C-7 Residence de fourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
TT / '0"	
Usages spécifiquement Exclus	note 5
Permis	note 3
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	•
No. 1	
Normes d'implantation	vois suista 50
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
Marges de recul latérales minimales (m)	6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	2
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	0.18
Coefficient d'implantation du sol (C.U.S.)	0.18
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	10
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	1

Groupe et classe d'usages	
	HU-227
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industrial	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie egere 1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
D 2 Compiges mublics	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	• voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul maximale (m)  Autres mormes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 notes 4 et 13
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 notes 4 et 13 12
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 notes 4 et 13
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 notes 4 et 13 12

Groupe et classe d'usages	
	HU-228
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-11 Services de construction  C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
2 Bernees paones	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-4 Activités de loisits à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Harris of A. C. married	
Usages spécifiquement Exclus	note 5
Permis	HOIC J
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	•
Normes d'implantation	vois orti-1- 50
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Marges de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	7,62 6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
<u> </u>	,
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	2
Hauteur maximale (m)	11
Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	note 13
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	note 13
totale du terrain)	12
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Groupe et classe d'usages	
•	HU-229
Habitation	_
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	•
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois	
1-3 ilidustrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
·	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation CS-1 Conservation	
CS-1 Collset valion	
Usages spécifiquement	
Usages spécifiquement Exclus	note 5
Exclus Permis	note 5
Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	
Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation	•
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)	7,62
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	7,62 7,62
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	7,62 7,62 6,1
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	7,62 7,62 6,1 12,2
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	7,62 7,62 6,1 12,2
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	7,62 7,62 6,1 12,2
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	7,62 7,62 6,1 12,2
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	7,62 7,62 6,1 12,2
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	7,62 7,62 6,1 12,2 1 2 11 0.35
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	1 2 1 0.35 0.25 12
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	1 2 1 0.35 0.25
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	7,62 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.35 0.25 12

Groupe et classe d'usages	
	HU-230
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industrial	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie legere	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
D 2 Compines multipe	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	7,62 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	7,62 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	7,62 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	7,62 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	7,62 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	7,62 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul maximale (m)  Autres mormes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harges de recul etétages) Hauteur maximale (m)	7,62 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	7,62 7,62 6,1 12,2 1 2 11 0.35
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	7,62 7,62 6,1 12,2 1 2 11 0.35 0.25
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	7,62 7,62 6,1 12,2 1 2 11 0.35
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	7,62 7,62 6,1 12,2 1 2 11 0.35 0.25
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	7,62 7,62 6,1 12,2 1 2 11 0.35 0.25

Groupe et classe d'usages	
2-oape or orange a anagen	HU-231
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
H-8 Battment mixte residentier et commerciar isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-11 Services de construction  C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-12 Services de transport et de machinerie rourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
2 13 Commerce a approvisionnement en cau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	•
D.C., C.C.	
Récréation	
R-1 Parc	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	notes 5 at 20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	notes 5 et 20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	notes 5 et 20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	notes 5 et 20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	notes 5 et 20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	notes 5 et 20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	notes 5 et 20  voir article 50
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	voir article 50 7,62 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 note 13
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement)  Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 note 13
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 note 13

Groupe et classe d'usages	
	HU-232
Habitation	_
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	•
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc	
Récréation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.35
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.35 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.35
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.35 0.20 15
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.35 0.20 15

Groupe et classe d'usages	
	HU-233
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	notes 5 et 20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	notes 5 et 20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	notes 5 et 20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	notes 5 et 20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	notes 5 et 20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
	HU-234
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	•
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
In depotation	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
	•
P-2 Services publics	•
Récréation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	notes 5 et 20  voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	notes 5 et 20  voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	notes 5 et 20  voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul entre des parties en la minimale (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	notes 5 et 20  voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 note 13
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul arrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	notes 5 et 20  voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 note 13 12
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	notes 5 et 20  voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 note 13
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	notes 5 et 20  voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 note 13 12

Groupe et classe d'usages	
	HU-235
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
In divintal a	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie egere	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
D 2 Compines multipe	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul maximale (m)  Autres mormes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
0-7	HU-236
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
11 o Butilient illixte residentiel et confinerent isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-11 Services de constituction  C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation CS-1 Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	
Permis Usages conditionnels	
Usages conditionnels	•
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages  Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	HU-237
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	ПО-237
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-3 Habitation groupée	•
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
11 o Butilient illixte residenter et commercial isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile  C-11 Services de construction	
C-11 Services de constitución  C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	•
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
Forêt F-1 Forêt	
F-1 Forêt	
F-1 Forêt  Conservation	
F-1 Forêt	
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	notes 5 et 20
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	notes 5 et 20
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	notes 5 et 20
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	notes 5 et 20
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels	notes 5 et 20
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique	notes 5 et 20
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)	voir article 50 7,62 6,1
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1 12,2
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
	HU-238
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
11-0 Battiffett fillxte residentief et commercial isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-11 Services de construction  C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
2 22 22 minore a approximoment on our potatore	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
L D A G	
P-2 Services publics	
P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.18
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.18 0.15 note 4
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.18 0.15 note 4
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.18 0.15 note 4

Groupe et classe d'usages	
	HU-239
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
In divintal	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie egere	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	• voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul maximale (m)  Autres mormes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
	HU-240
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement	
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
1 2 del vices publics	
Récréation	
R-1 Parc	•
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
F-1 Forêt	
F-1 Foret	
Conservation	
CS-1 Conservation	
CB 1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	•
N D' L c'	
Normes d'implantation	yoir artials 50
Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	7,62 6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
Somme min. des marges de recur interntes (m)	1 2,2
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	2
Hauteur maximale (m)	11
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	0.20
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	0.10
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	10
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale	
aremeeturate	1

Groupe et classe d'usages	
	HU-241
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
In divintal al	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie egere	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul maximale (m)  Autres mormes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
•	HU-242
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme	
C-7 Residence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-7 Services publics	
P-2 Services publics	
Récréation R-1 Parc	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	noto 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Harden de recul experiment (etages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.18
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.18 0.15
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.18 0.15
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.18 0.15

Groupe et classe d'usages	
	HU-243
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	•
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
	HU-244
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme	
C-7 Residence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc	
Récréation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul etages Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
	HU-245
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
In dynamical	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul et avant (etages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
•	HU-246
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	•
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	<u> </u>
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics	
1 2 Services publics	
Récréation R-1 Parc	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
	HU-246.1
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée 2021, r.09-207-38, a.2	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-0 Chalet, maison de villegrature H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
11-8 Datifficit mixte residentel et commercial isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	<u> </u>
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois	
1-3 industrie du dois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
1 2 get vices publics	
Récréation	
R-1 Parc 2021, r.09-207-38, a.1	•
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Comment in	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usagas anágifiquament	
Usages spécifiquement Exclus 2021, r.09-207-38, a.2	note 5
Permis	note 3
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique 2021, r.09-207-38, a.2	•
Cite to dilbite de 2021, 1107 207 50, dia	·
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m) 2021, r.09-207-38, a.2	voir article 50
	7,62
Marge de recul arrière minimale (m) 2021, r.09-207-38, a.2	
Marge de recul arrière minimale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Marges de recul latérales minimales (m) 2021, r.09-207-38, a.2	6,1
Marge de recul arrière minimale (m) 2021, r.09-207-38, a.2	
Marge de recul arrière minimale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Marges de recul latérales minimales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2021, r.09-207-38, a.2	6,1
Marge de recul arrière minimale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Marges de recul latérales minimales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Autres normes	6,1 12,2
Marge de recul arrière minimale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Marges de recul latérales minimales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Autres normes  Hauteur minimale (étages) 2021, r.09-207-38, a.2	6,1 12,2
Marge de recul arrière minimale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Marges de recul latérales minimales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Autres normes  Hauteur minimale (étages) 2021, r.09-207-38, a.2  Hauteur maximale (étages) 2021, r.09-207-38, a.2	6,1 12,2 1 2
Marge de recul arrière minimale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Marges de recul latérales minimales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Autres normes  Hauteur minimale (étages) 2021, r.09-207-38, a.2  Hauteur maximale (étages) 2021, r.09-207-38, a.2  Hauteur maximale (m) 2021, r.09-207-38, a.2	6,1 12,2 1 2 11
Marge de recul arrière minimale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Marges de recul latérales minimales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Autres normes  Hauteur minimale (étages) 2021, r.09-207-38, a.2  Hauteur maximale (étages) 2021, r.09-207-38, a.2  Hauteur maximale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 2021, r.09-207-38, a.2	6,1 12,2 1 2 11 0.20
Marge de recul arrière minimale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Marges de recul latérales minimales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Autres normes  Hauteur minimale (étages) 2021, r.09-207-38, a.2  Hauteur maximale (étages) 2021, r.09-207-38, a.2  Hauteur maximale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 2021, r.09-207-38, a.2  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 2021, r.09-207-38, a.2	6,1 12,2 1 2 11 0.20 0.10
Marge de recul arrière minimale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Marges de recul latérales minimales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Autres normes  Hauteur minimale (étages) 2021, r.09-207-38, a.2  Hauteur maximale (étages) 2021, r.09-207-38, a.2  Hauteur maximale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 2021, r.09-207-38, a.2  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 2021, r.09-207-38, a.2  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de	6,1 12,2 1 2 11 0.20
Marge de recul arrière minimale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Marges de recul latérales minimales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Autres normes  Hauteur minimale (étages) 2021, r.09-207-38, a.2  Hauteur maximale (étages) 2021, r.09-207-38, a.2  Hauteur maximale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 2021, r.09-207-38, a.2  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 2021, r.09-207-38, a.2  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de	6,1 12,2 1 2 11 0.20 0.10
Marge de recul arrière minimale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Marges de recul latérales minimales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Autres normes  Hauteur minimale (étages) 2021, r.09-207-38, a.2  Hauteur maximale (étages) 2021, r.09-207-38, a.2  Hauteur maximale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 2021, r.09-207-38, a.2  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 2021, r.09-207-38, a.2  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) 2021, r.09-207-38, a.2  Disposition particulière (section du règlement)	6,1 12,2 1 2 11 0.20 0.10
Marge de recul arrière minimale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Marges de recul latérales minimales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Somme min. des marges de recul latérales (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Autres normes  Hauteur minimale (étages) 2021, r.09-207-38, a.2  Hauteur maximale (étages) 2021, r.09-207-38, a.2  Hauteur maximale (m) 2021, r.09-207-38, a.2  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 2021, r.09-207-38, a.2  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 2021, r.09-207-38, a.2  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de	6,1 12,2 1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
1 0	HU-247
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-4 Lieu de l'assemblement  C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	•
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
T. A.	
Forêt F-1 Forêt	
r-i rolet	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis  Usacca conditionnals	
Usages conditionnels Temporaire	
Gîte touristique	•
	-
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marges de recul latérales minimales (m)	6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	2
Hauteur maximale (m)	11
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	0.20
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	0.10
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	10
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	
	ı

Groupe et classe d'usages	
·	HU-248
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
D.H. of the standard	
Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire	
D 2 Complete multiple	
P-2 Services publics	
P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc	•
Récréation	•
Récréation R-1 Parc	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5  voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5  voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5  voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Harce Recréation extensive R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	note 5  voir article 50  7,62  6,1  12,2  1  2  11  0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	note 5  voir article 50  7,62  6,1  12,2  1  2  11  0.20  0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	note 5  voir article 50  7,62  6,1  12,2  1  2  11  0.20  0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5  voir article 50  7,62  6,1  12,2  1  2  11  0.20  0.10

Hi-14bitation unifamiliale isolée	Groupe et classe d'usages	
## H. Habitation unifamiliale isolée ## H.3 Habitation unifamiliale imméée ## H.3 Habitation groupée ## H.4 Habitation groupée ## H.5 Habitation motifamiliale ## H.5 Maison mobile et maison unimodulaire ## H.5 Maison mobile et maison unimodulaire ## H.5 Maison mobile et maison unimodulaire ## H.5 Maison de villégature ## H.7 Maison de retraile ## B.8 Baitment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service  Commerce se services de voisinage C.2 Commerces locaux C.3 Services locaux C.4 Lieu de rassemblement C.5 Centre commercial planifié C.6 Etablissement hôtelier C.7 Bésidence de tourisme C.8 Hébergement de Villégiature C.9 Restaurant C.10 Service automobile C.11 Services de construction C.12 Services de transport et de machinerie lourde C.13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel Industriel Industriel Industrie   Industrie et automobile C.13 Industrie du bois  Public et institutionnel P.1 Institutionnel et communautaire P.2 Services publics  Récréation R.1 Pare R.2 Récréation extensive R.3 Récréation intensive R.4 Activités de loisirs à impact  Forêt F.1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul avant minimale (		HU-249
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation proupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chulet, maison de villégiature H-7 Maison de villégiature H-7 Maison de villégiature H-8 Bâtimen intix résidentel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces focux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Habitssement hótelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie (légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages de recul arière minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de r		
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de tourisme C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation C-5 I Conservation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrive minimales (m)  Normes d'implantation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bătiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'Ocțied vin		•
H-4 Habitation multifamiliate H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de villégiature H-7 Maison de villégiature H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de toursime C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'apprivisionnement en eau potable Industriel 1-11 Industrie fègère 1-12 Industrie du bois Public et institutionnel P-11 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation et communautaire P-2 Services lossirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages sonditionnels Temporaire Gine touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)  Normes d'implantation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant fârie Polyèt d'un pla d'i	,	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixer résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifie C-6 Etablissement Motelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-1 Services de construction C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie destractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation  Narge de recul avant minimale (m)  12.2  Autres normes  Hauteur maximale (dages)  1 Industrie minimale (m)  12.2  Autres normes  Hauteur maximale (dages)  1 Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrail) Disposition particulière (section du règlement)		
H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services Docaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère 1-2 Industrie depre 1-2 Industrie depre 1-2 Industrie des retractive 1-3 Industrie dubies Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics Récréation Récréation Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  Normes d'implantation Normes d'implantation Normes d'implantation Normes d'implantation Normes d'implantation Normes d'implantation Normes de recul latérales minimales (m) Narge de recul arive minimale (m) 11.2  Autres normes Hauteur maximale (dages) 1 Hauteur maximale (dages) 2 Hauteur maximale (dages) 1 Hauteur maximale (dages) 1 Hauteur maximale (dages) 1 Locelficient d'excupation du sol (C.O.S.) 0.020 Cocupation max. des bâttiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrail.		
H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et services C-1 Commerces of services de voisinage C-2 Commerces focaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie digère I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Services publics Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Récréation intensive R-4 Récréation intensive R-5 Récréation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Normes d'implantation Marge de recul arier minimale (m) Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) 12.2  Autres normes Hauteur maximale (eftages) 1 Hauteur maximale (eftages) 1 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 0.20 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) 0.20 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) 0.20 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) 0.20 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 0.20 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 0.20 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	H-6 Chalet, maison de villégiature	
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Residence de tourisme C-8 Hobergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de construction C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie legère 1-2 Industrie legère 1-1 Industrie legère 1-2 Industrie de bris services de transport et de machinerie lourde C-13 Industrie de bris Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Después de recul arrier minimale (m) Marge de recul arrier minimale (m)  Marge de recul arrier minimale (m)  Marge de recul arrier minimale (m)  Marge de recul arrier minimale (m)  Marge de recul arrier minimale (m)  Marge de recul arrier minimale (m)  Marge de recul arrier minimale (m)  Marge de recul arrier minimale (m)  Marge de recul arrier minimale (m)  Marge de recul arrier minimale (m)  12,2  Autres normes Hauteur maximale (fanges) Hauteur maximale (fanges) Hauteur maximale (fanges) 1 Hauteur maximale (fanges) 10 Coefficient d'eccupation du sol (C.O.S.) 0,20 Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrail. Disposition particulière (section du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Disposition particulière (section du règlement)		
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantife C-6 Eublissement bôtelier C-7 Residence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie legère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie de bois sois sois louis de la suption manual de la suption manual (etages) I-1 Forêt  Autres normes I-1 Forêt  Conferient de la suption la suption de la suption minimale (stages) I-2 Autres normes I-2 Autr	H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantife C-6 Eublissement bôtelier C-7 Residence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie legère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie de bois sois sois louis de la suption manual de la suption manual (etages) I-1 Forêt  Autres normes I-1 Forêt  Conferient de la suption la suption de la suption minimale (stages) I-2 Autres normes I-2 Autr	Commerce at corrigo	
C-2 Commerces locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifie C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébregment de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie estractive I-3 Industrie légère I-1-1 Industrie légère I-2 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation Récréation Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt S-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Vous ges spécifiquement Exclus Industrie (S-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Industrie (S-1 Conservation Industrie Ind		
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Eublissement hôteller C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébregment de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie légère I-2 Industrie légère I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  - Conservation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul araire minimale (m) Normes d'implantation Marge de recul araire minimale (m) Normes d'implantation Marge de recul araire minimale (m) Normes d'implantation Marge de recul araire minimale (m) 1-1 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) 0, 20 Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)		
C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie légère 1-2 Industrie égère 1-2 Industrie éxtractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Pormis Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul arrier minimale (m)  Marge de recul arrier minimale (m)  Marge de recul arrier minimale (m)  Marge de recul arrier minimale (m)  Marge de recul arrier minimale (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages) 1 1 Autres normes Hauteur minimale (étages) 1 1 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) 0, 20 Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)	C-3 Services locaux	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie 1-1 Industrie légère 1-1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Refreation extensive R-3 Refreation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Industrique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Normes d'implantation Marge de recul atfeales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) 1-1 Autres normes Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Leure d'implantation u réglement) Coccupation max, des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'up land l'implantation et d'intégration		
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie de tois institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus		
C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation itensive R-4 Activités de Iosirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus		
C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie   I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact F-6 I Forêt Conservation CS-1 Conservation CS-1 Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marge de recul arrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) I 11 Autres normes Hauteur maximale (étages) I 2 Hauteur maximale (m) I 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'Objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-10 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages sonditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avrier minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m)  Normes d'implantation du sol (C.O.S.)  Occofficient d'implantation du s		
C-11 Services de construction C-12 Services de trasport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Autres normes Hauteur maximale (étages) 1 Coccupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Industrie   Ind	C-11 Services de construction	
Industrie   1-1 Industrie légère   1-2 Industrie extractive   1-3 Industrie du bois   1-3 Industrie du bois   1-3 Industrie du bois   1-5 Industrie du		
1-1 Industrie extractive 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique R-2 Récreation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt R-1 Forêt R-1 Forêt R-2 Forêt R-3 Forêt R-3 Forêt R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis R-2 Récreation Revision Revis	C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
1-1 Industrie extractive 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique R-2 Récreation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt R-1 Forêt R-1 Forêt R-2 Forêt R-3 Forêt R-3 Forêt R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis R-2 Récreation Revision Revis	In dystaiol	
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avarriere minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du origlement) Conservation Conservation Cocupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul arrière minimale (m) Normes min, des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) 1 Hauteur maximale (fages) 1 Locefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Usages spécifiquement Usages conditionnels  Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Marge de recul latérales minimales (m) Autres normes  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Usages spécifiquement Usages conditionnels  Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Marge de recul latérales minimales (m) Autres normes  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
P-2 Services publics           Récréation           R-1 Parc           R-2 Récréation extensive           R-3 Récréation intensive           R-4 Activités de loisirs à impact           Forêt           F-1 Forêt           Conservation           CS-1 Conservation           Usages spécifiquement           Exclus         note 5           Permis           Usages conditionnels           Temporaire         Gîte touristique           Normes d'implantation         wire activate of the contractive of the cont		
R-1 Parc  R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus		
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	P-2 Services publics	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	Récréation	
R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Inote 5 Permis Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arière minimale (m)  Marge de recul arière minimale (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Voir article 50 Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (etages) 1 Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Usages conditionnels  Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-3 Récréation intensive	
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gite touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul avant minimale (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-4 Activités de loisirs à impact	
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gite touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul avant minimale (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Thu A	
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Loefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (fáges) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	1-1 Polet	
Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimale (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Conservation	
Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	CS-1 Conservation	
Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		_
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Normes d'implantation  Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Normes d'implantation  Marge de recul arrière minimale (m) Normes d'implantation  Normes d'implantation  Normes d'implantation  1,62  Marges de recul latérales (m) 12,2  Autres normes Hauteur minimale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 2 Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 0.20 Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 0.10 Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		note 5
Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  10  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Gîte touristique       ●         Normes d'implantation       voir article 50         Marge de recul avant minimale (m)       7,62         Marges de recul latérales minimales (m)       6,1         Somme min. des marges de recul latérales (m)       12,2         Autres normes       1         Hauteur minimale (étages)       1         Hauteur maximale (étages)       2         Hauteur maximale (m)       11         Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)       0.20         Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)       0.10         Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)       10         Disposition particulière (section du règlement)       Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'incupation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		•
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  6,1  Somme min. des marges de recul latérales (m)  12,2  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  1  Hauteur maximale (étages)  2  Hauteur maximale (m)  11  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'incupation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  12,2  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 2 Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 0.20 Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 0.10 Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (étages)  2  Hauteur maximale (m)  11  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		· ·
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  2  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Somme min. des marges de recur micrates (m)	1 4,4
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  2  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Autres normes	
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Hauteur minimale (étages)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.  totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		10
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
architecturale	Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
	architecturale	

Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Maison mobile et maison unimodulaire H-7 Maison de retratie H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel R-1 Parc R-2 Récréation R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
#-1 Habitation unifamiliale isolée #-2 Habitation unifamiliale jumelée #-3 Habitation groupée #-4 Habitation multifamiliale #-5 Maison mobile et maison unimodulaire #-6 Chalet, maison de villégiature #-7 Maison de retraite #-7 Maison de retraite #-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé #
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces ot services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation  CS-1 Conservation
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel Récréation Récréation Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villéjature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie extractive I-3 Industrie extractive Referátion R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Conservation CCS-1 Conservation CS-1 Conservation CCS-1 Conservation
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation  CS-1 Conservation
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie extractive I-3 Industrie extractive P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation
H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation  CS-1 Conservation
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation  CS-1 Conservation
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation  CS-1 Conservation
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Résidence de tourisme C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation
C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation
C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel  1-1 Industrie légère  1-2 Industrie extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel  P-1 Institutionnel et communautaire  P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation  CS-1 Conservation
Industriel  1-1 Industrie légère  1-2 Industrie extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation
Conservation CS-1 Conservation
CS-1 Conservation
CS-1 Conservation
T
Usages spécifiquement note 5
Permis note 5
Usages conditionnels Usages conditionnels
Temporaire Temporaire
Gîte touristique •
Normes d'implantation
Marge de recul avant minimale (m) voir article 50
Marge de recul arrière minimale (m) 7,62
Marges de recul latérales minimales (m) 6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m) 12,2
Autros normas
Autres normes Hauteur minimale (étages)  1
Hauteur maximale (étages)
Hauteur maximale (étages) 2 Hauteur maximale (m) 11
Hauteur maximale (m) 11
Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 0.20
Hauteur maximale (m) 11  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 0.20  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 0.10
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)

Groupe et classe d'usages	
Ajout de la grille : 2020, r.09-207-32, a.5	HU-250.1
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commono et comico	
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5  voir article 50 7,62
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	note 5  voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	note 5  voir article 50  7,62  6,1  12,2  1  2  11  0.20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	note 5  voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5  voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul avant minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	note 5  voir article 50  7,62  6,1  12,2  1  2  11  0.20  0.10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5  voir article 50  7,62  6,1  12,2  1  2  11  0.20  0.10

Groupe et classe d'usages	
•	HU-251
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite et orphelinat	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois	
1-5 industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
	_
Exclus	note 5
Permis	note 5
Permis Usages conditionnels	note 5
Permis Usages conditionnels Temporaire	
Permis Usages conditionnels	note 5
Permis Usages conditionnels Temporaire	
Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	•
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atérales minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et usages complémentaires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et usages complémentaires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
	HU-252
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de vinegrature  H-7 Maison de retraite et orphelinat	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
TO DAMINGH HIM OF CONTROL OF COMMISSION	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
F-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
Forêt F-1 Forêt	
F-1 Forêt	
F-1 Forêt  Conservation	
F-1 Forêt	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation	
F-1 Forêt  Conservation	note 5
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis	note 5
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels	note 5
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire	note 5
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels	note 5
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation	•
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)	voir article 50 7,62 6,1
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus Permis Usages conditionnels  Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (im) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et usages complémentaires (% de la sup.	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et usages complémentaires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et usages complémentaires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et usages complémentaires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
	HV-254
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	•
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	<u> </u>
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
In dividual	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
D 2 Sarvicas publics	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5  15 10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	15 10 10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5  15 10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	15 10 10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	15 10 10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages)	15 10 10 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	15 10 10 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	15 10 10 20 1 1 1 5 0.15
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	15 10 10 20 1 1 1 5 0.15
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étage) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	15 10 10 20 1 1 1 5 0.15
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	15 10 10 20 1 1 1 5 0.15
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	15 10 10 20 1 1 1 5 0.15

Groupe et classe d'usages	
	HV-255
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	_
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	•
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme	_
C-7 Residence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	+
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc	
Récréation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5  15 10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	note 5  15 10 10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5  15 10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	note 5  15 10 10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	note 5  15 10 10 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	15 10 10 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Harce Recréation extensive R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	15 10 10 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	15 10 10 20 1 1 1 5 0.15
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	15 10 10 20 1 1 1 5 0.15 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	15 10 10 20 1 1 1 5 0.15
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)	15 10 10 20 1 1 1 5 0.15 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	15 10 10 20 1 1 1 5 0.15 0.10

Groupe et classe d'usages	
Groupe et emisse à disages	HV-256
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	•
H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
H-8 Baument mixte residencier et commerciar isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-12 Services de transport et de machinerie fourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
2 13 Commerce a approvisionnement en cau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
D//-ti	
Récréation R-1 Parc	
R-1 Parc	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5  15 10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	15 10 10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5  15 10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	15 10 10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	15 10 10 20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	15 10 10 20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atrêre minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	15 10 10 20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	15 10 10 20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	15 10 10 20 1 1 1 5 0.15
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	15 10 10 20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	15 10 10 20 1 1 1 5 0.15 0.10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	15 10 10 20 1 1 1 5 0.15 0.10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	15 10 10 20 1 1 1 5 0.15 0.10

Groupe et classe d'usages	
	HU-257
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	1
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
In dynamical	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie egere	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
1-2 pervices publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul artère minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
	HU-258
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	+
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
	HU-259
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	+
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
	HU-260
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	+
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
	HU-261
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	<u> </u>
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industrial	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
D 2 Compines multipe	
P-2 Services publics	
·	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
	HU-262
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
In divistrial	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
	HU-263
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-7 Residence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
1 2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
DADA AA' AA'	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	voir article 50 7,62 6,1
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels  Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coccupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels  Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
•	HU-264
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
In divintal	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie egere	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
D 2 Compieses multipes	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	
•	HU-266
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industrial	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie egere	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
2 a services puenes	
Récréation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	Voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	Voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	Voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	Voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	Voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	Voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	Voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Harden de recul extenses (m)	Voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	Voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.35
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	Voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.35 0.25
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	Voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.35
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	Voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.35 0.25
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	Voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.35 0.25 12

Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale isolée H-3 Habitation groupé H-3 Habitation groupé H-4 Habitation mutifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Baliment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de volsinage C-2 Commerces et vervices de volsinage C-2 Commerces et services de volsinage C-3 Services Jocaux C-4 Lieu de rassemblément C-5 Centre commercial plantifé C-6 Etablissement hótelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébregement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Pablic et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt Conservation Conservation C-5 I-Conservation Usages spécifiquement Exclus Después conditionnels Temperaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul ardre minimale (m) Agrage de recul ardre	Groupe et classe d'usages	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-3 Hobitation groupée H-3 Hobitation groupée H-4 Habitation groupée H-5 Hobitation munifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraile H-8 Bläment mixe résidentiel et commercial isolé  Commerce et service Commerce se services de voisinage C-2 Commerces olexa voisinage C-2 Commerces olexa voisinage C-2 Commerces olexa voisinage C-2 Commerces olexa voisinage C-3 Services Jocaux C-4 Leu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Itablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébregement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Service de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable I-1 Industriel I-1 Industrie   I-1 Industrie   I-1 Industrie   I-1 Industrie   I-1 Industrie do bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation intensive R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation C-1 Large de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Aurge de recul avant minimale (		HM-267
H-2 Habitation unifamiliale junetée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Malson mobile et maison unimodulaire H-7 Malson de villégitatire Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-1 Commerces obeaux C-3 Services Jocaux C-3 Services Jocaux C-3 Services Jocaux C-3 Services Jocaux C-5 Licu de rasemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement folelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégitatire C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de tourisme C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industriel d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1		
H-3 Habitation groupée H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-5 Chaler, maison de villégiaure H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiaure C-8 Hébergement de villégiaure C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-11 Industrie légère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Farc R-2 Récréation extensive R-2 Restration intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation C-3 Losservation  Narge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Marge de recul arier nois (m) Marge de recul arier nois (m) Marge de recul arier (m) Marge de recul arier (m) M		
H-4 Habitation multifamiliale		
### ### ##############################	H-3 Habitation groupée	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planific C-6 Flabissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hobbregement de villégiature C-8 Hobbregement de villégiature C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel I-1 Industrie lègère I-2 Industrie du bois Industrie du bois Industrie du bois Industrie du bois Industrie de lourisme R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact I-1 Forêt I-2 Conservation Usages spécifiquement Exclus Industriel Industriel Industriel Industriel Industriel Industriel Industriel Industrie extractive I-1-2 Industrie du bois Industriel Ind		_
H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie de transport et de machinerie lourde C-13 Industrie duptorie légère I-12 Industrie de transport et de machinerie lourde I-13 Industrie duptorie légère I-14 Industrie de transport et de machinerie lourde P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation Récréation Recréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation Cost-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Deprinis Usages conditionnels Usages spécifiquement Exclus Deprinis Dispositionnels Deprinis Disposition particulière (section du règlement) Decepticient d'accupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		<u> </u>
H-8 Băliment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et services C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifie C-5 Centre commercial planifie C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie lègère I-1-1 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation Usages spécifiquement Eschis Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)  Occupation max. des băltiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain.)  Decorition d'implantation du sol (C.J.S.) Occup		
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plainifé C-6 Etablissement hötelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie de le		
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Arge de recul arrière minimale (m) Autres normes Hauteur maximale (riages) 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	11 o Battiment innice residenties et commercial isole	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planific C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie dégère 1-2 Industrie destractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Arge de recul arrière minimale (m	Commerce et service	
C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois Industried 1-3 Industrie du bois Industried 1-1 Industrie dispère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Industried 1-4 Industrie du bois Industried 1-5 Industrie du bois Industried I-6 Industried I-7 Institutionnel I-7 Institutionnel I-7 Institutionnel I-7 Institutionnel I-7 Institutionnel I-7 Institutionnel I-8 Industried du bois Industried I-9 Institutionnel I-1 Industried du bois Industried Industried Industried Industried Industried I-1 Industried Industried Industried I-7 Services publics Industried Industried Industried Industried I-7 Institutionnel I-8 Industried Industried Industried Industried Industried I-8 Industried Indus	C-1 Commerces et services de voisinage	
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Esablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transporr et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie degère 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt E-1 Fores Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) 6.1 Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) 6.1 Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) 6.1 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du vel (C.O.S.)	C-2 Commerces locaux	
C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie ligère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Despuis de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul ateribes minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) Hauteur maximale (fatges) I and different) I conservation accessoires (% de la sup. I du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Lonce Conservation au réglement Batteur maximale (fun) G-1 Conferient d'implantation du sol (C.D.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.D.S.)		
C-6 Eablissement hötelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge d		
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie du bois I-1 Industrie du bois I-1 Industrie du bois I-1 Industrie du bois I-2 Services publics Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact R-7 Recréation extensive R-8 Activités de loisirs à impact R-9 Forêt R-1 Forêt R-1 Forêt R-1 Forêt R-1 Forêt Romer automobile Romer Rome		
C-8 Hebrgement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie degre 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul defrales minimales (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière mini		
C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation CS-2 Conservation CS-3 Conservation CS-4 Conservation CS-5 Conservation CS-6 Conservation CS-7 Conservation CS-7 Conservation CS-8 Conservation CS-9 Conservation CS-9 Conservation CS-1 Cons		
C-10 Services automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Rarge de recul arrière minimale (m) Rarge de recul arrière minimale (m) Rarteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (foic du land plantation du rimplantation et d'implantation de d'implantation de di implantation de la up. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-12 Services de construction C-12 Services de trapport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul arirêre minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Cocupation max. des bătiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie		+
Industrie   Industrie   Egère		
Industrie   1-1 Industrie légère   1-2 Industrie extractive   1-3 Industrie extractive   1-3 Industrie du bois   1-3 Industrie du bois   1-5 Industrie		
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	C-13 Commerce a approvisionnement en eau potable	
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	Industriel	
1-2 Industrie extractive		
Public et institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages sonditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	1-3 Industrie du bois	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus		
P-2 Services publics           Récréation           R-1 Parc           R-2 Récréation extensive           R-4 Activités de loisirs à impact           Forêt           F-1 Forêt           Conservation           CS-1 Conservation           Usages spécifiquement           Exclus         note 5           Permis         Usages conditionnels           Temporaire         Gîte touristique           Normes d'implantation         7,62           Marge de recul avant minimale (m)         7,62           Marges de recul latérales minimales (m)         6,1           Somme min. des marges de recul latérales (m)         12,2           Autres normes         1           Hauteur maximale (étages)         1           Hauteur maximale (m)         6           Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)         0.10           Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)         0.10           Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)         10           Disposition particulière (section du règlement)         Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Referéation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Adarges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation d'implantation et d'intégration		
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'ioccupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol weightement) Cones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration  In Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	P-2 Services publics	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'ioccupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol weightement) Cones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration  In Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
R-2 Récréation extensive         R-3 Récréation intensive           R-4 Activités de loisirs à impact         Forêt           F-1 Forêt         F-1 Forêt           Conservation         CS-1 Conservation           Usages spécifiquement         Exclus           Exclus         note 5           Permis         Usages conditionnels           Temporaire         Gîte touristique           Normes d'implantation         7,62           Marge de recul avant minimale (m)         7,62           Marges de recul latérales minimales (m)         6,1           Somme min. des marges de recul latérales (m)         12,2           Autres normes         1           Hauteur maximale (étages)         1           Hauteur maximale (m)         6           Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)         0.10           Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)         0.10           Docupation max, des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)         10           Disposition particulière (section du règlement)         Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Augres de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max, des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) T,62 Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Usages spécifiquement  Usages conditionnels  Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Ages de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	IX + Flourities de foisils à impact	
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  50mme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (im)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Forêt	
Usages spécifiquement  Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	F-1 Forêt	
Usages spécifiquement  Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Usages spécifiquement  Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m) 7,62  Marge de recul arrière minimale (m) 7,62  Marges de recul latérales minimales (m) 6,1  Somme min. des marges de recul latérales (m) 12,2  Autres normes  Hauteur maximale (étages) 1  Hauteur maximale (étages) 1  Hauteur maximale (m) 6  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 0.10  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) 7,62 Marge de recul arrière minimale (m) 7,62 Marges de recul latérales minimales (m) 6,1 Somme min. des marges de recul latérales (m) 12,2  Autres normes Hauteur minimale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) 6 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 0.10 Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	CS-1 Conservation	
Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) 7,62 Marge de recul arrière minimale (m) 7,62 Marges de recul latérales minimales (m) 6,1 Somme min. des marges de recul latérales (m) 12,2  Autres normes Hauteur minimale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) 6 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 0.10 Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	11 / '0'	
Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		note 5
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		note 5
Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  7,62  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  5,61  Somme min. des marges de recul latérales (m)  12,2  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  1  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  7,62  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  5,61  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	1	
Marge de recul avant minimale (m) 7,62  Marge de recul arrière minimale (m) 7,62  Marges de recul latérales minimales (m) 6,1  Somme min. des marges de recul latérales (m) 12,2  Autres normes Hauteur minimale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) 6 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 0.10 Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Marge de recul avant minimale (m) 7,62  Marge de recul arrière minimale (m) 7,62  Marges de recul latérales minimales (m) 6,1  Somme min. des marges de recul latérales (m) 12,2  Autres normes Hauteur minimale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) 6 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 0.10 Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Normes d'implantation	
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Marge de recul avant minimale (m)	7,62
Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  12,2  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  1  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Autres normes  Hauteur minimale (étages)  1  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (m)  6  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Marges de recul latérales minimales (m)	·
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		1
Hauteur maximale (m) 6  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 0.10  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.  totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. 10 totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		0
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.  10 totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		0.10
totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	totale du terrain)	10
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		

Groupe et classe d'usages	
	HU-268
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	•
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc	
Récréation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	Notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	Notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	Notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	Notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	Notes 5 et 20
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	Voir article 50
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	Voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	Voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	Voir article 50 7,62
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	Voir article 50 7,62 6,1
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	Voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	Voir article 50 7,62 6,1 12,2
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul maximale (m)  Autres mormes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	Voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	Voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.35
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	Voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.35 0.25
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	Voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.35
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	Voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.35 0.25
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	Voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.35 0.25

Groupe et classe d'usages	
	HF-269
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	•
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
In Avotainal	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
11000	
Conservation	
CS-1 Conservation	
77	
Usages spécifiquement Exclus	Note 5
Permis	Note 5
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	10
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	10
Marge de recul arriere minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	15 10
Somme min. des marges de recul latérales (m)	25
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	2
Hauteur maximale (étages)	4
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'accuration du sol (C O S )	18 0.18
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	0.18
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	2
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	Voir section 14.2.14
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Groupe et classe d'usages	HU-270
Habitation	HU-2/0
H-1 Habitation unifamiliale isolée	•
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
1-11000	
Conservation	
CS-1 Conservation	
CD 1 COMMUNICATION	
Usages spécifiquement	
Exclus	Notes 5 et 24
2016, r.09-207-21, a.1; 2018,r.09-207-24,a.1.	
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	<u> </u>
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	Voir article 50
Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marges de recul latérales minimales (m)	6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m)	12,2
Autros nomeso	
Autres normes  Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	2 11
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.U.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	Note 13 Note 13
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	10
totale du terrain)	10
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Groupe et classe d'usages	
Groupe et classe à usages	RI-301
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commono et comico	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	•
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	note 7
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5 exposition de véhicules,
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages)	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis 2018, r.09-207-26, a.9  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5 exposition de véhicules, essai routier, compétition sportive non motorisée

Groupe et classe d'usages	
1	RI-302
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de vinegrature  H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié	•
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	note 7
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industrial	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie egere 1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
1 b Madoure du cons	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	•
R-4 Activités de loisirs à impact	
R-4 Activités de Joisirs à Impact	
Forêt	
•	
Forêt F-1 Forêt	
Forêt F-1 Forêt Conservation	
Forêt F-1 Forêt	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	note 5
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	

Groupe et classe d'usages	
	RE-303
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelee H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-4 Lieu de l'assemblement C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
•	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	10000
Usages conditionnels	
Temporaire	•
Gîte touristique	
Normes d'implantation	0.1
Marge de recul avant minimale (m)	9,1
Marge de recul arrière minimale (m)	6.1
Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)	6,1 12,2
Somme min. des marges de recur faterales (m)	1 4,4
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	1
Hauteur maximale (m)	5
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	
	ı

Groupe et classe d'usages	
	RE-304
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois	
1-3 industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul attérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels  Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	

Groupe et classe d'usages	
	RI-305
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	_
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	_
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels  Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (mo) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	•

Groupe et classe d'usages	
	RE-306
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commence of comme	
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage	
C-1 Commerces et services de voisinage  C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-10 Service automobile	
C-10 Services automobile C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-4 Activités de loisirs à impact	+
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation CS-1 Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul arrière minimale (m)	
Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Autres normes Hauteur minimale (étages)	
Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)	
Hauteur maximale (etages)  Hauteur maximale (m)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Groupe et classe d'usages	
	RE-307
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	+
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme	
C-7 Residence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
D.H. of the state of	
Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
F-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	•
	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul etéages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	<u> </u>

Groupe et classe d'usages	
The Section	RE-308.1
Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics	+
F-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Treatites de foisits à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Concernation	
Conservation CS-1 Conservation	
Co I conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	
Usages conditionnels Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
The second of the second secon	
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	
Hauteur maximale (étages)	
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.U.S.)	
Coefficient a implantation at bot (C.E.S.)	j.
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	
totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	
totale du terrain)	

Groupe et classe d'usages	
	RE-309
Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale isolee H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	•
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
R-4 Activités de loisirs à impact	
R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	note 5
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	note 5
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	note 5
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	note 5
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	9,1
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	9,1
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	9,1
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	9,1 6,1
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	9,1 6,1 1 1
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	9,1 6,1
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	9,1 6,1 1 1
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	9,1 6,1 1 1
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	9,1 6,1 1 1
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	9,1 6,1 1 1
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	9,1 6,1 1 1

Groupe et classe d'usages	
Groupe et classe à disages	RE-310
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	+
H-7 Maison de vinegrature	1
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	<u> </u>
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié	•
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	note 7
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
To described	
Industriel 1-1 Industrie légère	_
1-1 Industrie legere 1-2 Industrie extractive	+
1-3 Industrie du bois	
1-5 industric du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	•
Récréation	
R-1 Parc	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	centre de conditionnement
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	centre de conditionnement
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels	centre de conditionnement physique
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	centre de conditionnement physique
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	centre de conditionnement physique
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	centre de conditionnement physique
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	centre de conditionnement physique
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	centre de conditionnement physique
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	centre de conditionnement physique
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	centre de conditionnement physique
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	centre de conditionnement physique
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	centre de conditionnement physique
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	centre de conditionnement physique
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	centre de conditionnement physique
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	centre de conditionnement physique
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	centre de conditionnement physique
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	centre de conditionnement physique
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	centre de conditionnement physique
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	centre de conditionnement physique

Groupe et classe	
Groupe et classe	RI-311
Habitation	KI 311
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale 2022, r.09-207-44, a.1	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux 2022, r.09-207-44, a.1	Note 7
C-3 Services locaux <b>2022</b> , <b>r.09-207-44</b> , <b>a.1</b>	11010 /
C-4 Lieu de rassemblement	Note 7
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant 2022, r.09-207-44, a.1	Note 7
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-12 Services de transport et de machinerie iourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
C-13 Commerce a approvisionnement en cau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Décudation	
Récréation R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	•
R-4 Activités de loisirs à impact	-
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usagas anáaifiguament	
Usages spécifiquement Exclus	note 5
Permis	note 3
Usages conditionnels	
Temporaire 2019, r.09-207-29, a.1	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m) 2019, r.09-207-29, a.1	12
Marge de recul arrière minimale (m) 2019, r.09-207-29, a.1	20
Marges de recul latérales minimales (m) 2019, r.09-207-29, a.1	10
Somme min. des marges de recul latérales (m) 2019, r.09-207-29, a.1	30
Autres normes	
Autres normes Hauteur minimale (étages) 2019, r.09-207-29, a.1	1
Hauteur maximale (étages) 2019, 1.09-207-29, a.1  Hauteur maximale (étages) 2022, r.09-207-44, a.1	2
	12.
Hauteur maximale (m) 2022, r.09-207-44, a.1	.05
Hauteur maximale (m) <b>2022</b> , <b>r.09-207-44</b> , <b>a.1</b> Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) <b>2022</b> , <b>r.09-207-44</b> , <b>a.1</b>	
Hauteur maximale (m) 2022, r.09-207-44, a.1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 2022, r.09-207-44, a.1  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 2022, r.09-207-44, a.1  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	.05
Hauteur maximale (m) 2022, r.09-207-44, a.1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 2022, r.09-207-44, a.1  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 2022, r.09-207-44, a.1  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la suptotale du terrain) 2022, r.09-207-44, a.1	.05 .03
Hauteur maximale (m) 2022, r.09-207-44, a.1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 2022, r.09-207-44, a.1  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 2022, r.09-207-44, a.1  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la suptotale du terrain) 2022, r.09-207-44, a.1  Disposition particulière (section du règlement) 2022, r.09-207-44, a.1	.05 .03
Hauteur maximale (m) 2022, r.09-207-44, a.1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 2022, r.09-207-44, a.1  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 2022, r.09-207-44, a.1  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la suptotale du terrain) 2022, r.09-207-44, a.1	.05 .03 .01

Groupe et classe d'usages	
	RI-313
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	_
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	+
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	_
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	note 7
C-10 Service automobile	1000 /
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	+
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	9,1 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	9,1 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	9,1 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	9,1 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	9,1 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	9,1 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	9,1 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	9,1 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement)  Disposition particulière (section du règlement)	9,1 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	9,1 6,1 12,2

Groupe et classe d'usages	
	RE-314
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5

Groupe et classe d'usages	
	RI-315
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	note 7
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5

Habitation unifamiliale isolée H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation proupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bläment mixe résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence et ourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau ponible Industriel Industrie   In	Groupe et classe d'usages	
H-1 Habitation unifamiliale isotée H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraire H-8 Batiment mixer résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 fabilissement hôtelte C-7 Résidence de tourisme C-7 Résidence de tourisme C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en cau potable Industrie I-1 Industrie (egère I-1 Industrie degère I-1 Industrie degère I-1 Industrie despressions Récréation Récréation Récréation Recréation Recr		F-401
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation molitéamiliale H-5 Habitasion molitéamiliale H-6 Chalet, maison de villégiture H-7 Maison de villégiture H-7 Maison de villégiture H-7 Maison de villégiture H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Eablissement bôtelber C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebregrement de villégitature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie de C-1 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Recréation intensive R-5 Recréation intensive R-6 Recréation intensive R-7 Residence de la finance in mote 5 Permis Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Romer et al value d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrive minimale (m) Marge de recul minimale (dages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages)		
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation mobile et maison unimodulaire H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villéglature H-7 Maison de rétraite H-8 Blatiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-7 Résidence de tourisme C-8 Résidence de tourisme C-8 Résidence de tourisme C-9 Résidence de tourisme C-9 Réstaurant C-9 Restaurant C-10 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  C-1 Sages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul arriver minimale (m) Marge de		
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătimen tixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces of services de voisinage C-2 Commerces focaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-6 Eathissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de atmaport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel Industriel Industrie ligère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Usages sopcifiquement Exclus  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient of occupation du sol (C.O.S.)		
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Băltiment nixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de tourisme C-12 Services de tourisme C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-1 Industrie de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie du bois Pablic et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation  Normes d'implantation Marge de recul arriver minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fetages) Hauteur maximale (m) Coefficient of Cocupation du sol (C.O.S.)		
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Enablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie (lègère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie dubois  Pablic et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation Récréation Récréation intensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Services publication de loisirs à impact  Services que de recul avant minimale (m)  Marge		
H-7 Maison de retratie H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces de services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Eablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionmement en eau potable Industriel 1-1 Industrie degère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis		
H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et services C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces focaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planifié C-5 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie Industrie de japprovisionnement en eau potable Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation Usages spécifiquement Exclus notes from the surface of implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arribre minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Coefficient of occupation du sol (C.O.S.)		
Commerce et service C-1 Commerces locaux C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Résidence de tourisme C-9 Résureautomobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gifte touristique Normes d'implantation Marge de recul arriere minimale (m) Marges de recul arriere		
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-1 Services de tourisme C-10 Service automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie depres de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie du bois Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Industrie extractive 1-3 Industrie du bois In	11-6 Datinicit inixe residentel et commercial isole	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-1 Services de tourisme C-10 Service automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie depres de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie du bois Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Industrie extractive 1-3 Industrie du bois In	Commerce et service	
C-2 Commerces locatix C-3 Services locatix C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industrie du bois Industrie du bois I-1 Industrie dégère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois I-1 Industrie du bois I-2 Services publics I-1 Industrie du bois I-2 Services publics I-1 Industrie du bois I-2 Services publics I-2 Services de Industrie du bois I-2 Services publics I-3 Récréation I-4 Parc I-7 Proft I-7 Proft I-8 Industrie du bois Industrie Indu		
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-5 Cetablesment hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages ouriet industrie (m) Marge de recul avart minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m) Marge de recul arrère minimales (m) Marge de recul arrère minimale (m)  Cofficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie de varractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul avarite minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges ormen inimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	C-3 Services locaux	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industried 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Marge de recul arrère minimales (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	C-4 Lieu de rassemblement	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gfic touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Martes normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul avant mnimale (m) Marge de recul avant mnimale (m) Marge de recul avant mnimales (m) Marge de recul avant mnimales (m) Somme min. des mormes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages oritionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Marge de recul avant minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel Industrie légère I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Desgres produite de la communautie Exclus Desgres conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul arrêre minimale (m) Marge de recul arrêre minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fetages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel  1-1 Industrie légère  1-2 Industrie extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel  P-1 Institutionnel et communautaire  P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation extensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Inote 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul arrêre minimale (m)  Marge de recul latérales (m)  Marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
Industrie   1-1 Industrie légère   1-2 Industrie extractive   1-3 Industrie extractive   1-3 Industrie extractive   1-3 Industrie du bois   1-3 Indust		
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	2 12 Commerce & approximoment on our potator	
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	Industriel	
1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Desemble Services Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	1-1 Industrie légère	
Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (flages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	1-3 Industrie du bois	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (flages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Desmis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupical de la control on temporaire (m) Coefficient d'occupicon du sol (C.O.S.)	P-2 Services publics	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupico du sol (C.O.S.)		
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	Forêt	
Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	F-1 Forêt	•
Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
Usages spécifiquement  Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	CS-1 Conservation	
Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	77	
Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		note 5
Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	<u> </u>	
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	Normes d'implantation	
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	Marge de recul arrière minimale (m)	
Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		<u> </u>
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
Coefficient a implantation du soi (C.1.5.)		
	Occupation max, des hâtiments et constructions accessoires (% de la sup	
Disposition particulière (section du règlement)	Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	
architecturale	totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	

Groupe et classe d'usages	
	F-402
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme	
C-7 Residence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (mo) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	•

Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation groupée H-3 Habitation groupée H-3 Habitation groupée H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraile H-8 Bátiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voixinage C-2 Commerces focaux C-3 Services Boenaux C-3 Services Boenaux C-4 Leur de rassemblemant C-6 Eablissement hôteler C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-8 Hebergement de villégiature C-1 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Service automobile C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie d'approvisionnement en eau potable Industriel Ind	Groupe et classe d'usages	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-3 Habitation groupée H-3 Habitation molfiamiliale jumelée H-3 Habitation molfiamiliale jumelée H-4 Habitation molfiamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chiele, maison de villeglature H-7 Maison de retraite H-8 Bälment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces ocaux C-1 Commerces ocaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restourant C-19 Service automobile C-12 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie fourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie d'I-1 Industrie légère I-2 Industrie d'I-1 Industrie légère I-2 Industrie et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Fordt F-1 Forêt  Conservation C-5 Conservation C-7 Louges de recul lutérales minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul a		F-403
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation multifamiliale H-5 Haisan mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-5 Services locaux C-5 Gentre commercial planifé C-6 Lieu de rassemblement C-7 Résidence de tourisme C-8 Résidence de tourisme C-8 Résidence de tourisme C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie (légère I-2 Industrie (légère I-2 Industrie des transport et de machinerie lourde C-13 Industrie des transport et de machinerie lourde R-1 Brut (laustrie des transports) Deblic et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services de variet (legère I-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Revivités de loisirs à impact R-4 Revivités de loisirs à impact Robert de recul arérie minimale (m) Marge de recul avant minimal		
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamilale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chaler, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Conservation C-5 I Comservation C-7 Services de ransport et de machinerie lourde D-8 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie du bois  R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Conservation C-5 I Conservation C-5 I Conservation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul arier minimale (m) Marge de recul arier loighet d'un plan d'implantation et d'intégration		
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de vilifigiature H-7 Maison de retraite H-7 Maison de retraite H-8 Bătimen mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces focaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasembiment C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Résidence de tourisme C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie de gêre 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation et construction  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul arier minimale (m) Marge	3	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifie C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel Industrie (légère 1-12 Industrie degère 1-13 Industrie degère 1-14 Industrie destreative 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt P-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (siages) Hauteur maximale (sigens) Ha		
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie de d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie de villegiature I-1 Industrie de provisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie de provisionnement en eau potable Résidence de tourisme I-1 Industrie de provisionnement en eau potable Industriel I-1 Forte I-1 Finstitutionnel I-1 Finstitutionnel I-1 Institutionnel I-1 Institutionnel et communautaire I-2 Services publics Récréation Récréation Récréation Récréation Récréation intensive Récréation intensive I-1 Parc R-2 Récréation intensive I-1 Parc R-2 Récréation intensive I-1 Parc R-3 Récréation intensive I-1 Parc R-3 Récréation intensive I-1 Recreation I-1 Rec		
H-7 Maison de retratie H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces oleaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-8 Hébergement de Villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie digère I-2 Industrie destractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt		
H.3 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et services C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces focaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie dégère I-3 Industrie de bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation Usages spécifiquement Exclus note 1  Usages spécifiquement Exclus note 1  Usages conditionnels Implantation Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arierie minimale (m)  Deposition particulière (section du règlement)  Disposition particulière (section du règlement)  Disposition particulière (section du règlement)  Disposition particulière (section du règlement)		
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Germieres locaux C-4 Lieu de rosemblement C-5 Euchi commercial planifié C-6 Etablissement hôteler C-7 Résidence de tourisme C-8 Hôbergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Restaurant C-10 Restaurant C-10 Restaurant C-10 Restaurant C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industrie dégère I-1 Industrie dégère I-1 Industrie de transport et de machinerie lourde C-13 Industrie de bois Industrie de boi		
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie legère I-2 Industrie de transport et de machinerie lourde C-13 Industrie de bots I-1 Industrie legère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (fatges) Hauteur maximale (f	11-6 Battiffett illixic residenter et confinerciar isole	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie legère I-2 Industrie de transport et de machinerie lourde C-13 Industrie de bots I-1 Industrie legère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (fatges) Hauteur maximale (f	Commerce et service	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-5 Centre commercial planifé C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement devillégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en au potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie légère I-1-2 Industrie légère I-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  S-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis note 14 Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis note 14 Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière mini		
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement höteler C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie légère I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt S-3 Récreation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis note 14 Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis note 15 Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-13 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis note 14 Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul arrier minimale (m)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	C-3 Services locaux	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industrie   In		
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel I-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis note 14 Usages conditionnels Temporaire dite touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul alarière minimale (m)  Conficient d'inplantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie   Industrie   Industrie   Industrie   I-1 Industrie legère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis note 14 Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul arrère minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul defenses Hauteur minimale (deges) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur minimale (m) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel I-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact R-6 Activités de loisirs à impact R-7 Forêt R-1 Forêt R-1 Forêt R-1 Exclus Recréation S-1 Conservation CS-1 Conservation CS-1 Conservation CS-1 Conservation GS-1 Conservation S-2 Recréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Recréation extensive R-5 Recréation extensive R-6 Recréation extensive R-7 Recréation extensive R-8 Recréation intensive R-9 Recréation extensive R-1 Porêt R-1 Forêt R-1 Forêt R-2 Recréation extensive R-3 Recréation extensive R-4 Recréation extensive R-5 Recréation extensive R-6 Recréation extensive R-7 Recréation extensive R-7 Recréation extensive R-8 Recréation extensive R-9 Recréation extensive R-1 Parc R-1 Recréation extensive R-2 Recréation extensive R-2 Recréation extensive R-3 Récréation extensive R-2 Recréation extensive R-3 Récréation extensive R-2 Recréation extensive R-2 Recréation extensive R-2 Recréation extensive R-3 Récréation extensive R-2 Recréation extensive R-3 Récréation extensive R-2 Recréation extensive R-3 Recréation extensive R-4 Recréation extensive R-2 Recréation extensive R-2 Recréation extensive R-2 Recréation extensive R-2 Recréation extensive R-3 Recréation extensive R-2 Recréation extensive R-2 Recréation extensive R-2 Recréation extensive R-2 Recréation extensive R-3 Recréation extensive R-4 Recréation extensive R-2 Recréation e		
C-10 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul avart minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul arrète minimales (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie   Industrie   I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Normer d'implantation Marge de recul aurière minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Marge de recul avant minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		+
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (in) Cocuptation max. des bătiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	0.10.000.000	_
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie   1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  note 5 Permis  note 14 Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul aurière minimale (m) Marge de recul aurière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (d'appendiculation du sol (C.J.S.) Coefficient d'implantation et d'intégration		
Industrie   1-1 Industrie légère   1-2 Industrie extractive   1-3 Industrie extractive   1-3 Industrie du bois   1-3 Industrie du bois   1-5 Industrie		
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 14 Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrère minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (deages) Hauteur maximale (d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation et d'intégration	2 13 Commission approvisionmement en cau potable	
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 14 Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrère minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (deages) Hauteur maximale (d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation et d'intégration	Industriel	
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt Forêt Conservation CS-1 Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Disages spécifiquement Exclus In note 14 Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
Public et institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis note 14 Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avarit minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	<u> </u>	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis note 14 Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges one min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	1-3 Industrie du bois	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis note 14 Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges one min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis note 14 Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coccupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  note 5 Permis  note 14 Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arière minimale (m) Marge de recul attérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	P-2 Services publics	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  note 5 Permis  note 14 Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arière minimale (m) Marge de recul attérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Inote 14 Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis note 14 Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.L.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Inote 14 Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (etages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.L.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc	
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Usages spécifiquement  Exclus  note 5 Permis  note 14  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marge de recul attriales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  note 14  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)  Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Exclus  note 5  Permis  note 14  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
Usages spécifiquement  Exclus  note 5 Permis  note 14  Usages conditionnels  Temporaire  Gite touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
Usages spécifiquement  Exclus  note 5 Permis  note 14  Usages conditionnels  Temporaire  Gite touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Inote 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Exclus note 5 Permis note 14  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Exclus note 5 Permis note 14  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
Permis note 14  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation	
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	•
Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	note 5
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	note 5
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	note 5
Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5
Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	note 5
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	note 5
Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	note 5
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	note 5
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	note 5
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	note 5
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul etéages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	note 5
totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	note 5
Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	note 5
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	note 5
	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5
architecturale	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	note 5

Groupe et classe d'usages	
croups of emote a deager	F-404.1
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
11-6 Datiment infate residentier et commerciar isote	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-11 Services de construction  C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
2.12 Commerce a approvisionmental on can pounde	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Dágrágian	
Récréation R-1 Parc	
R-1 Parc	•
	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul etéages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul etéages Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5

Groupe et classe d'usages	
Croupe of chappe a dougeo	F-404.2
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite	
H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
H-8 Battiment infixte residentief et commercial isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-10 Service automobile	
C-10 Services automobile C-11 Services de construction	
C-12 Services de constituction  C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
1	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Difference of the state of the	
Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
F-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
	•
R-1 Parc	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels	note 5 habitation unifamiliale
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire	note 5 habitation unifamiliale
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels	note 5 habitation unifamiliale
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	note 5 habitation unifamiliale
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5 habitation unifamiliale isolée, note 22
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5 habitation unifamiliale isolée, note 22  voir article 50
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5 habitation unifamiliale isolée, note 22  voir article 50 7,62
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	note 5 habitation unifamiliale isolée, note 22  voir article 50
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5 habitation unifamiliale isolée, note 22  voir article 50 7,62 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	note 5 habitation unifamiliale isolée, note 22  voir article 50 7,62 6,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	note 5 habitation unifamiliale isolée, note 22  voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages)	note 5 habitation unifamiliale isolée, note 22  voir article 50 7,62 6,1 12,2
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	note 5 habitation unifamiliale isolée, note 22  voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	note 5 habitation unifamiliale isolée, note 22  voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	note 5 habitation unifamiliale isolée, note 22  voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5 habitation unifamiliale isolée, note 22  voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	note 5 habitation unifamiliale isolée, note 22  voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5 habitation unifamiliale isolée, note 22  voir article 50 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0.20 0.10

Groupe et classe d'usages	7.1010
Ajout de la grille : 2020, r.09-207-34, a.1 Habitation	F-404.3
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature 2021, r.09-207-37, a.1	note 27
C-9 Restaurant	•
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Dánástan	
Récréation R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive 2021, r.09-207-37, a.1	•
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt 2021, r.09-207-37, a.1	•
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement Exclus 2021, r.09-207-37, a.1	noto 5
Permis	note 5
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m) 2021, r.09-207-37, a.1	voir article 50
Marge de recul arrière minimale (m) 2021, r.09-207-37, a.1  Marges de recul latérales minimales (m) 2021, r.09-207-37, a.1	7,62 6,1
Somme min. des marges de recul latérales (m) 2021, r.09-207-37, a.1	12,2
	,
Autres normes Hauteur minimale (étages) 2021, r.09-207-37, a.1	1
Hauteur maximale (étages) 2021, r.09-207-37, a.1  Hauteur maximale (étages) 2021, r.09-207-37, a.1	$\frac{1}{2}$
Hauteur maximale (m) 2021, r.09-207-37, a.1	11
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 2021, r.09-207-37, a.1	0.20
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 2021, r.09-207-37, a.1  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de	0.10
la sup. totale du terrain) 2021, r.09-207-37, a.1	10
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale	
are intecturate	

Groupe et classe d'usages	
	F-405
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
11 o Baument mixe residenter et commerciar isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
T 1 1	
Industriel	
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois	
1-3 ilidustrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
1 2 bet vives publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	•
Commention	
Conservation CS-1 Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	1000 5
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul arrière minimale (m)	
Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	+
Hauteur maximale (étages)	+
Hauteur maximale (m)	+
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.LS.)	+
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	+
Occupation max. des batiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	+
architecturale	

Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et services de voisinage C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces olseux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement höteler C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie degère 1-2 Industrie degère 1-2 Industrie destractive 1-3 Industrie de communautaire P-2 Services publics  Récréation Ret-Pare R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Usages sopécifiquement Exclus note 5  Fermis Usages sopécifiquement Exclus note 5  Fermis Usages sopdifiquement Exclus note 5  Fermis Usages sopécifiquement Exclus note 5  Fermis Usages conditionnels  Temporaire Gile touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	Groupe et classe d'usages	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation Récréation Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation		F-406
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégitatre H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixe résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plamifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie l'ubustrie du bois  Industrie l'ubustrie extractive 1-3 Industrie du bois  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Usages spécifiquement Exclus Industrie d'implantation  Normes d'implantation		
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-6 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en cau potable Industrie   Industrie   Industrie légère I-1 Industrie degère I-2 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Imporaire Gite touristique Normes d'implantation		
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie Il Industrie légère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation C-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Industrique Gite touristique Normes d'implantation	7	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire   H-6 Chalet, maison de villégiature   H-7 Maison de retraite   H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé   Commerce et service   C-1 Commerces et services de voisinage   C-2 Commerces locaux   C-2 Commerces locaux   C-2 Commerces locaux   C-2 Lieu de rassemblement   C-5 Centre commercial planifié   C-6 Etablissement hôtelier   C-7 Résidence de tourisme   C-8 Hébergement de villégiature   C-9 Restaurant   C-9 Restaurant   C-10 Service automobile   C-11 Services de construction   C-12 Services de transport et de machinerie lourde   C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable   Industrie légère   I-1 Industrie légère   I-1 Industrie légère   I-1 Institutionnel   P-1 Institutionnel   C-11 Services quoisionnement en   C-12 Services quoisionnement   C-13 Industrie du bois   C-14 Institutionnel   C-15 Institutionel   C-15		
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixe résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces locaux C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Ivages conditionnels Ivages d'implantation		
H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerce et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt I-1 Forêt I-1 Sexclus Industrie und Septiciquement Exclus Industrie und Septiciquement Indus		
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces de services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie étgère I-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation		
Commerce et service C-1 Commerces of services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hêberguant de villégiature C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel Industriel Industrie (légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel R-1 Parc R-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-3 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages conditionels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation		
C-1 Commerces teservices de voisinage   C-2 Commerces locaux	11-0 Datinicit inixte residenter et connicretar isote	
C-1 Commerces teservices de voisinage   C-2 Commerces locaux	Commerce et service	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation		
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie extractive 1-3 Industrie extractive 1-3 Industrie communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation		
C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Industrie curistique Normes d'implantation	C-3 Services locaux	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation	C-4 Lieu de rassemblement	
C-7 Résidence de tourisme		
C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation		
C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus		
C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation	· · ·	
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  ### Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation		
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel  1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Dusges conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation		_
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel  1-1 Industrie légère  1-2 Industrie extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel  P-1 Institutionnel et communautaire  P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation		
Industrie légère  1-1 Industrie extractive  1-2 Industrie extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel  P-1 Institutionnel et communautaire  P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Usages spécifiquement  Exclus  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation		<u> </u>
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Desgrée de loise de	2.2 Commerce & approximation en eau potatore	
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	Industriel	
1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	1-1 Industrie légère	
Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation		
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Dermis Usages conditionnels  Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	1-3 Industrie du bois	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Dermis Usages conditionnels  Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation		
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation		
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus		
R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation	P-2 Services publics	
R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation	D/ //	
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation		
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation		
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation		<u> </u>
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation		
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation		
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation	Forêt	
Usages spécifiquement  Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation	F-1 Forêt	•
Usages spécifiquement  Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation		
Usages spécifiquement  Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation		
Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation	CS-1 Conservation	
Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation	77	
Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation		
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation		note 5
Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation		
Gîte touristique  Normes d'implantation		
Normes d'implantation		
	Normes d'implantation	
Marge de recul arrière minimale (m)		
Marges de recul latérales minimales (m)		
Somme min. des marges de recul latérales (m)	Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Autres normes		
Hauteur minimale (étages)		_
Hauteur maximale (étages)		
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		_
Coefficient d'implantation du sol (C.U.S.)		
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.		
totale du terrain)		
Disposition particulière (section du règlement)		
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
architecturale	Zones de vant faire i objet à un plan à implantation et à integration	

Groupe et classe d'usages	
and the same of th	F-407
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
DC CC	
Récréation R-1 Parc	
R-1 Parc	•
	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Harden de recul et ages Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	•

Groupe et classe d'usages	
	F-408
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
11-6 Battinett illixte residenter et commercial isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
5 15 Commerce a approvisionnement en eau potatote	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	<u> </u>
K-2 Recreation extensive	•
R-3 Récréation intensive	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
	•
R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels  Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	•

Groupe et classe d'usages	F-409
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
11-6 Datiment infate residentel et commercial isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde	1
C-12 Services de transport et de machinerie routde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
2.12 Commerce a approximonione en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
DC CC	
Récréation R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
	•
R-3 Récréation intensive	•
	•
R-3 Récréation intensive	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	•

Groupe et classe d'usages	
	F-410
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
11-6 Datiment mixte residenter et commerciar isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-12 Services de transport et de machinerie fourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
5 15 Commerce a approvisionnement en eau potatote	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
** *	
I R <sub>-</sub> / Recreation extensive	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-3 Récréation intensive	•
	•
R-3 Récréation intensive	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (im) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	•
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	•

Habitation	Groupe et classe d'usages	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale immélée H-3 Habitation multifamiliale H-5 Haison multifamiliale H-6 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Callet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces ocaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie   Industrie légère 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Onservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5  Exclus note 5  Purmis Usages spécifiquement Exclus note 5  Exclus note 5  Purmis Usages conditionnels  Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation  Marge de recul arrière minimale (m)		F-411
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Centre commercial planifié C-13 Centre commercial planifié C-14 Services de construction C-15 Centre commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie l'ejere Industrie l'égère I-1 Industrie l'égère I-2 Industrie du bois  Public et institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Usages spécifiquement Exclus Indusque de recul avaite minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul avant minimale (m)		
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et services C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement höteler C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie légère 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Lousse d'implantation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gitte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arraire minimale (m) Marge de recul arraire minimale (m) Marge de recul arraire minimale (m) Marges de recul arraire minimale (m)		
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătimen mixer résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 fiablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie la lindustrie lègère I-1 Industrie legère I-1 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Recréation intensive R-3 Recréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Indusgique Indusgique Indusque de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul avant minimale (m)	,	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel R-1 Pare R-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Recréation extensive R-3 Refréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  note 5  Permis Usages spécifiquement Exclus  note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gitte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arriere minimale (m) Marge de recul arriere minimale (m) Marge de recul arriere minimale (m) Marges de recul arriere minimale (m) Marges de recul arriere minimale (m) Marges de recul arriere minimale (m)		
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commercies locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie   Industrie légère I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation Récréation Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Usages spécifiquement Exclus Double de recul avant minimale (m) Marge de recul arriere minimale (m) Marges de recul arriere minimale (m)		
H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie de viractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrêre minimale (m) Marges de recul arrêre minimale (m)		
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-5 Centre commercial planifé C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel Industrie légère I-1 Industrie dégère I-2 Industrie de bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul arrène minimale (m) Marges de recul alarène minimale (m) Marges de recul alarènes minimales (m)		
Commerce et service C-1 Commerces locaux C-2 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation Usages spécifiquement Exclus		
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblemen C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Industrie et cul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul avant minimale (m) Marges de recul auterine minimale (m) Marges de recul auterine minimale (m) Marges de recul auterine minimale (m)	11-6 Datiment mixte residentel et commercial isole	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblemen C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Industrie et cul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul avant minimale (m) Marges de recul auterine minimale (m) Marges de recul auterine minimale (m) Marges de recul auterine minimale (m)	Commerce et service	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel Industriel Industrie (légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m) Marge de recul atarfales minimales (m)		
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m)		
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul altérales minimales (m)	C-3 Services locaux	
C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul latérales minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul altérales minimales (m)		
C-7 Résidence de tourisme  C-8 Hébergement de villégiature  C-9 Restaurant  C-10 Service automobile  C-11 Services de construction  C-12 Services de transport et de machinerie lourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel  1-1 Industrie légère  1-2 Industrie extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel  P-1 Institutionnel et communautaire  P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gite touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul altérales minimales (m)		
C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation Usages spécifiquement Exclus Industrie evaluation Usages spécifiquement Exclus Industrie en note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul latérales minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m)		
C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul ariere minimales (m) Marge de recul arierire minimales (m) Marge de recul arierire minimales (m) Marge de recul arierire minimales (m) Marge de recul ariere minimales (m) Marge de recul ariere minimales (m)		
C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation Rel Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m)	· · ·	
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m)		
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel  1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m)		
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel  1-1 Industrie légère  1-2 Industrie extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m)		+
Industrie légère  1-2 Industrie extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Despuis de loisirs  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m)		
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Susques conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arière minimale (m) Marge de recul autriera intimale (m) Marge de recul autriera minimale (m)	2.2 Commerce & approvisionnement on eau potatote	
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul aurière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	Industriel	
1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Lexcus	1-1 Industrie légère	
Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul altérales minimales (m) Marges de recul altérales minimales (m)	1-2 Industrie extractive	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)	1-3 Industrie du bois	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)		
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Exclus Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)		
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)		
R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	P-2 Services publics	
R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	D/aufation	
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul attérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)		
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)		_
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)		
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)		
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)		
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	Forêt	
Usages spécifiquement  Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	F-1 Forêt	•
Usages spécifiquement  Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)		
Usages spécifiquement  Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)		
Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	CS-1 Conservation	
Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	II	
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)		note 5
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)		note 3
Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)		
Site touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	č	
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)		
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)		
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)		
Marges de recul latérales minimales (m)		
Somme min. des marges de recul latérales (m)	Somme min. des marges de recul latérales (m)	
	•	
Autres normes  Houtour minimals (Asses)		+
Hauteur minimale (étages)		
Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)		
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)		
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)		
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.		
totale du terrain)		
Disposition particulière (section du règlement)		
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
architecturale		

Groupe et classe d'usages	
TI I S. C.	F-412
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-1 Habitation unifamiliale isolee H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Dahlis at indicational	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
1-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	•
Conservation	
CS-1 Conservation	
CO I COMMITMUON	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	•
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul arrière minimale (m)	
Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Somme mm. des marges de recui faterales (m)	
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	
Hauteur maximale (étages)	
Hauteur maximale (m)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement) 2019, r.09-207-27, a.4, 2019, r.09-207-28, a.1	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Groupe et classe d'usages	
	F-413
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
TO DAMINGH HIM TO JUNE 100 COMMISSION IN THE PROPERTY OF THE P	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	+
C-9 Restaurant C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	+
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Dágrástian	
Récréation R-1 Parc	
R-1 Parc	•
	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5 note 8
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) 2021, r.09-207-38, a.3	note 5
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	note 5 note 8

Habitation
H-1 Habitation unifamiliale isolée   H-2 Habitation unifamiliale jumelée   H-3 Habitation groupée   H-4 Habitation multifamiliale   H-5 Maison mobile et maison unimodulaire   H-6 Chalet, maison de villégiature   H-7 Maison de retraite   H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé   Commerce et service   C-1 Commerces et services de voisinage   C-2 Commerces locaux   C-3 Services locaux   C-3 Services de commercial planifé   C-6 Établissement hôtelier   C-7 Résidence de tourisme   C-8 Hébergement de villégiature   C-9 Restaurant   C-9 Restaurant   C-9 Restaurant   C-10 Service automobile   C-11 Services de construction   C-12 Services de transport et de machinerie lourde   C-12 Services de transport et de machinerie lourde   C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable   Industrie légère   Industrie légère   Industrie du bois   Industrie du bois   Public et institutionnel   P-1 Institutionnel et communautaire   P-2 Services publics   P-2
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service Commerce et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt F-1 Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5
H-3 Habitation groupée   H-4 Habitation multifamiliale   H-5 Maison mobile et maison unimodulaire   H-6 Chalet, maison de villégiature   H-7 Maison de retraite   H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé   H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé   Commerce et service   C-1 Commerces et services de voisinage   C-2 Commerces locaux   C-2 Commerces locaux   C-2 Commerces locaux   C-2 Lieu de rassemblement   C-2 Eathissement hôtelier   C-6 Eathissement hôtelier   C-6 Eathissement hôtelier   C-7 Résidence de tourisme   C-8 Höhergement de villégiature   C-9 Restaurant   C-10 Services automobile   C-11 Services de construction   C-12 Services de transport et de machinerie lourde   C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable   Industriel   L-1 Industrie légère   L-1 Industrie légère   L-1 Industrie extractive   L-1 Industrie extractive   L-1 Industrie extractive   L-1 Industrie du bois   Récréation   R-1 Parc   R-2 Récréation extensive   R-2 Recréation extensive   R-3 Récréation intensive   R-4 Activités de loisirs à impact   F-1 F-1 Forêt   P-1 Forêt
H-4 Habitation multifamiliale   H-5 Maison mobile et maison unimodulaire   H-6 Chalet, maison de villégiature   H-7 Maison de retraite   H-8 Bâtiment mixe résidentiel et commercial isolé   H-8 Bâtiment mixer se se se services de voisinage   H-8 Bâtiment mixer se se se se se construction   H-8 Bâtiment mixer se se se se se se se construction   H-8 Bâtiment mixer se se construction   H-8 Bâtiment mixer se se construction   H-8 Bâtiment mixer se
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire   H-6 Chalet, maison de villégiature   H-7 Maison de villégiature   H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé   Commerce et service   C-1 Commerces et services de voisinage   C-2 Commerces locaux   C-2 Commerces locaux   C-2 Commerces locaux   C-2 Leu de rassemblement   C-5 Centre commercial planifé   C-6 Établissement hôtelier   C-7 Résidence de tourisme   C-8 Hébergement de villégiature   C-9 Restaurant   C-9 Restaurant   C-10 Service automobile   C-11 Services de construction   C-12 Services de transport et de machinerie lourde   C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable   C-11 Industrie légère   C-12 Industrie extractive   C-13 Industrie extractive   C-13 Industrie extractive   C-14 Industrie extractive   C-15 Industrie extractive   C-16 Industrie extractive   C-17 Industrie extractive   C-18 Industrie de tournumautaire   C-19 Industrie extractive   C
H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces locaux C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  • Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  note 5
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé   Commerce et service   C-1 Commerce et service de voisinage   C-2 Commerces locaux   C-3 Services locaux   C-3 Services locaux   C-4 Lieu de rassemblemen   C-6 Etablissement hôtelier   C-6 Etablissement hôtelier   C-7 Résidence de tourisme   C-7 Résidence de tourisme   C-8 Hébergement de villégiature   C-9 Restaurant   C-10 Service automobile   C-11 Services de construction   C-12 Services de transport et de machinerie lourde   C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable   Industrie   I-1 Industrie légère   I-2 Industrie extractive   I-3 Industrie du bois   Industrie du bois   Industrie du bois   Industrie   Industrie de communautaire   Industrie de communautaire   Industrie   Industrie de communautaire   Industrie   Industrie de communautaire   Industrie de
Commerce et service C-1 Commerces locaux C-2 Services locaux C-3 Services locaux C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie légère I-1 Industrie légère I-2 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation Usages spécifiquement Exclus  Lauges spécifiquement  Lauges spécifiquement Exclus  Lauges spécifiquement  Lauges spécifiquement Exclus  Lauges spécifiquement  Lauges s
C-1 Commerces te services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Services psécifiquement Usages spécifiquement Exclus  Indus Services publics  Industrie suractive Industrie du bois Industrie du b
C-1 Commerces te services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Services psécifiquement Usages spécifiquement Exclus  Indus Services publics  Industrie suractive Industrie du bois Industrie du b
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôteller C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  Los Houses de vanser de la communautaire P-1 Forêt  • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
C-4 Lieu de rassemblement       C-5 Centre commercial planifié         C-5 Établissement hôtelier       C-7 Résidence de tourisme         C-8 Hébergement de villégiature       C-8 Restaurant         C-10 Service automobile       C-11 Services de construction         C-12 Services de transport et de machinerie lourde       C-12 Services de transport et de machinerie lourde         C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable       Industriel         Industriel       Industrie légère         1-2 Industrie du bois       Public et institutionnel         Public et institutionnel       P-1 Institutionnel et communautaire         P-2 Services publics       Récréation         R-2 Récréation extensive       R-3 Récréation extensive         R-3 Récréation intensive       R-4 Activités de loisirs à impact         Forêt       F-1 Forêt         Conservation       CS-1 Conservation         Usages spécifiquement       Exclus
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  note 5
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  note 5
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus
C-8 Hébergement de villégiature         C-9 Restaurant         C-10 Service automobile         C-11 Services de construction         C-12 Services de transport et de machinerie lourde         C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable         Industriel         1-1 Industrie légère         1-2 Industrie extractive         1-3 Industrie du bois         Public et institutionnel         P-1 Institutionnel et communautaire         P-2 Services publics         Récréation         R-1 Parc         R-2 Récréation extensive         R-3 Récréation intensive         R-4 Activités de loisirs à impact         Forêt         F-1 Forêt         Conservation         CS-1 Conservation         Usages spécifiquement         Exclus       note 5
C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industried 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  note 5
C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  Industrie du machinerie lourde  Industrie de machinerie lourde
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  Industrie du machinerie lourde
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel  1-1 Industrie légère  1-2 Industrie extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel  P-1 Institutionnel et communautaire  P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5
Industriel           1-1 Industrie légère           1-2 Industrie extractive           1-3 Industrie du bois           Public et institutionnel           P-1 Institutionnel et communautaire           P-2 Services publics           Récréation           R-1 Parc           R-2 Récréation extensive           R-3 Récréation intensive           R-4 Activités de loisirs à impact           Forêt           F-1 Forêt           Conservation           Usages spécifiquement           Exclus
1-1 Industrie légère  1-2 Industrie extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  note 5
1-1 Industrie légère  1-2 Industrie extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  note 5
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  note 5
1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  note 5
Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  P-1 Institutionnel    Public et institutionnel   Public et institutionnel   P-1 Forêt   Public
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  note 5
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  note 5
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  note 5
R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5
R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  •  Indicate the second of the secon
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  note 5
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5
Usages spécifiquement Exclus  note 5
Usages spécifiquement Exclus  note 5
Exclus note 5
Exclus note 5
Permis Usages conditionnels
Temporaire •
Gîte touristique
Normes d'implantation
Marge de recul avant minimale (m)
Marge de recul arrière minimale (m)
Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)
Somme mm. des marges de recui faterales (m)
Anthony
Autres normes
Autres normes Hauteur minimale (étages)
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.

Groupe et classe d'usages	
oroupe et emisse a usuges	F-415
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite et orphelinat	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
11-6 Datiment mixte residentier et commercial isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-9 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant	_
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	+
C-11 Services de construction  C-12 Services de transport et de machinerie lourde	+
C-12 Services de transport et de machinerie fourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
C 13 Commerce à approvisionnement en cau potatoie	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
D (()	
Récréation R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	<u> </u>
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	+
P.4.P. A.	
F-1 Forêt	•
	•
Conservation	•
	•
Conservation CS-1 Conservation	•
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement	
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus	note 5
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis	
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) 2019, r.09-207-27, a.6, 2019, r.09-207-28,	
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	

Groupe et classe d'usages	
	F-416
Habitation Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-7 Residence de tourisme  C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	+
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	•
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	note 3
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul arrière minimale (m)	
Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	
Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) 2019, r.09-207-27, a.7, 2019, r.09-207-28, a.1	
Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	

Groupe et classe d'usages	
2019, r.09-207-27, a.8; 2019, r.09-207-28, a.1	<b>ABROGÉE</b> F-416.1

Groupe et classe d'usages	
Constitution of the second	F-417
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-4 Eleu de l'assemblement  C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-4 Activités de loisirs à impact	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	•
	-
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul arrière minimale (m)	
Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Autros normos	
Autres normes Hauteur minimala (étages)	
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)	
Hauteur maximale (etages)  Hauteur maximale (m)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.U.S.)	
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement) 2019, r.09-207-27, a.8; 2019, r.09-207-28, a.1	
	+
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale	

Groupe et classe	
Ajout de la grille : 2020, r.09-207-32, a.3	F-417.1
Habitation III I I I I I I I I I I I I I I I I I	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Equât	
F-1 Forêt	•
1 11000	·
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	,
Permis Permis	note
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
2.2	
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	
Hauteur maximale (étages)	
Hauteur maximale (m)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Groupe et classe d'usages	
	F-418
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Displaying	
Récréation R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	•
Concernation	
Conservation CS-1 Conservation	
C3-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normos d'implantation	
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul arrière minimale (m)	+
Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	

Groupe et classe d'usages	
	F-419
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation groupee H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	+
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industrial	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie legere 1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
1 5 Industro da 6015	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	•

Groupe et classe d'usages	
Ajout de la grille : 2020, r.09-207-32, a.4	F-419.1
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage	
C-1 Commerces et services de voisniage  C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
1-5 mausure du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
DC C	
Récréation R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	- J
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	•
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	
Usages conditionnels Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul arrière minimale (m)	
Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	
Hauteur maximale (étages)	
Hauteur maximale (m)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	

Groupe et classe d'usages	
	F-420
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
11-6 Battiffett fillixte residentiel et commercial isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-12 Services de transport et de machinerie fourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
5 15 Commerce a approximoniment on our potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
Forêt F-1 Forêt	•
F-1 Forêt	•
F-1 Forêt  Conservation	•
F-1 Forêt	•
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	•
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	note 5
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	

Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale junefée H-3 Habitation groupée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation suntifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-3 Evervices bloaux C-4 Leu de rassemblement C-6 Eabitissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebregement de villégiature C-8 Hebregement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie fourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie dgère 1-2 Industrie dyster 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-1 Parc R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-1 Parc R-2 Récréation R-2 Récréation R-3 Récréation R-3 Récréation R-3 Récréation R-4 Crivirés de loisirs à impact R-5 Récréation R-6 Recréation R-7 Residence du sour minimale (m) Rarge de recul arrier minimale (m) Marge de recul arrier minimale (m)	Habitation unifamiliale isolée H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale isolée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé Commerce et service (-1 Commerces et services de voixinage C-2 Commerces soleux C-3 Services Isolaux C-4 Lieu de raissemblement C-5 Service Soleux C-6 Commerce blocux C-6 Service soleux C-7 Résidence de tourisme C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebregment de villégiature C-8 Hebregment de villégiature C-8 Résivice automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionment en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Pablic et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel R-1 Pas Services publics Récréation R-1 Pare R-2 Services publics Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul auter minimale (m) Marge de recul auter minimale (m) Marge de recul auteriae minimales (m) Marge de recul auter	Groupe et classe d'usages	
H-1 Habitation unifamiliale jumelee H-3 Habitation groupée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villéglature H-7 Maison de retraite H-8 Baltiment mixe résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces focaux C-3 Services focaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hótelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villéglature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie (égère I-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt Gnerovation  S-2 Services de ransport et de machinerie for de la sup. Outer de resultation de la sup. Outer de la surface de la sup. Outer de la surface de la surface de la sup. Outer de recul avant minimale (m) Marges de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale	H. Habitation unifamiliale isolée H.3 Habitation groupée H.3 Habitation groupée H.4 Habitation groupée H.4 Habitation multifamiliale H.5 Maison mobile et maison unimodulaire H.6 Chalet, maison de villégiature H.7 Maison de retraile H.8 Bätiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service de voisinage C.2 Commerces locaux C.1 Commerces de voisinage C.2 Commerces locaux C.4 Lieu de rassemblement C.5 Gentre commercial planifié C.6 funbissement hôtelier C.7 Résidence de tourisme C.8 Hébergement de villégiature C.9 Restaurant C.10 Service automobile C.11 Services de construction C.12 Services de transport et de machinerie lourde C.13 Commerce d'approvisionnement en eau potable II Houstrie   I.1 Industrie   I.2 Industrie du bois Public et institutionnel P.1 Institutionnel et communautaire P.2 Services publics Récréation R.1 Parc R.2 Récréation intensive R.2 Récréation intensive R.3 Récréation intensive R.4 Activités de loisirs à impact Forêt F.1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  CS-1 Conservation  CS-1 Conservation CS-1 Conser		F-421
H-2 Habitation unifamiliale jumekée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chale, maison de villegitatire H-7 Maison de retraite H-7 Maison de retraite H-8 Bătimen finiste résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 faabissement doileir C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villegiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de approvisionnement en eau potable Industriel Industrie de production Industrie de production Public et institutionnel Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Restriction et ensiber et ensib	H.2 Habitation groupse H.4 Habitation multifamiliale H.5 Malson mobile et maison unimodulaire H.6 Chalet, maison de villégiature H.7 Malson de retraite H.7 Malson de retraite H.8 Bäriment hixt résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C.1 Commerces et services de voisinage C.2 Commerces locaux C.3 Services locaux C.3 Services locaux C.5 Centre commercial planifié C.5 Centre commercial planifié C.5 Centre commercial planifié C.6 Etablissement hôtelier C.7 Résidence de tourisme C.8 Hébergement de villégiature C.9 Restaurant C.10 Service automobile C.11 Services de construction C.12 Services de construction C.12 Services de construction C.13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I.1 Industrie dègère I.2 Industrie du bois Public et institutionne Public et institut		
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamilate H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de retraite H-7 Maison de retraite H-8 Băliment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces oleaux C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-6 Etablissement hötelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en cau potable Industriel I-11 Industrie (Bgbe I-12 Industrie (Bgbe I-13 Industrie destractive I-13 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics R-7 Parc R-8 Récréation R-1 Parc R-8 Récréation intensive R-4 Activités de losisris à impact  Conservation Usages spécifiquement Eachis Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrive minimale (m) Marge de	H-3 Habitation groupée H-5 Maison mohile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiatre H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblément C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie legère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation C-5 Industrie du raire minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul		
H-4 Habitation multifamilate H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraire H-8 Bâtimen mixie résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planific C-6 Fabbissement hôtelier C-7 Residence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Resturant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industrie   Industrie   Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Refersation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation C-3 Lespes spécifiquement Exclus Permis Usages de recul airérales minimale (m) Marge de recul airérales et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces ocaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Habitsement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Services automobile C-11 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau poubble Industriel 1-1 Industrie dégère 1-1 Industrie de pries d'approvisionnement en eau poubble Industriel 1-1 Industrie du bois Public et institutionne P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics Récrétation R-1 Pare R-2 Récréation R-1 Pare R-3 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt P-1 Forêt P-2 Genservation Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gine touristique Normes d'implantation du sol (C.O.S.) Companier d'implantation du sol (C.O.S.) Comme min. des marges de recul latérales (m) Marge de recul arier minimale (m) Marge de recul arier houring minimale (m) Marge de recul arier houring minimale (m) Marge de recul arier hourin		
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces socaux C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-6 Caste commercial planifé C-6 Eablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de tourisme C-12 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie   Industrie   degree I-12 Industrie extractive I-13 Industrie extractive I-13 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Referráction R-1 Parc R-2 Recréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière	H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie degree 1-2 Industrie degree 1-1 Industrie degree 1-1 Industrie degree 1-1 Industrie degree 1-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation Cosservation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minim		
H-7 Maison de retratie H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé Commerce et service C-1 Commerces ocaux C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôteler C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Carvices de transport et de machinerie lourde C-13 Carvices de transport et de machinerie lourde C-13 Carvices de transport et de machinerie lourde C-14 Industriel I-1 Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation Récréation Récréation Récréation Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Robert de loisirs à impact Robert d'industriel Services spécifiquement Usages spécifiquement Usages spécifiquement Usages spécifiquement Usages spécifiquement Usages onditionnels Temporaire Gitt touristique Romand d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge	H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces ocaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de tourisme C-10 Services de tourisme C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie digère I-2 Industrie degère I-1 Industrie degère I-1 Industrie degère I-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimal		
H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Residence de tourisme C-8 Höbergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Des Récréation Usages spécifiquement Exclus Des Récréation Rarge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) M	H.8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et services C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-5 Centre commercial planifé C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie   1-1 Industrie du bois Industrie et approvisionnement en eau potable Industrie et institutionnel 1-1 Industrie du bois Public et institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation Usages spécifiquement Exclus  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arriè		
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie de transport et de machinerie lourde C-13 Industrie de transport et de machinerie lourde I-1 Industrie légère I-2 Industrie de stransport et de machinerie lourde I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)  Somme min. des marges de recul latérales minimale (m)  Somme min. des marges de recul latérales minimale (m)  Decréticient d'implantation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services focaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie digère I-2 Industrie du bois Industrie du bois Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parre R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Isages conditionnels Isages orditionnels Isages conditionnels Isages orditionnels Isages orditionnels Isages orditionnels Isages orditionnels Isages orditionnels Isages ere un automatation Marge de recul arrière minimale (m)  Deposition particulière (section du règlement) Zones devant fâtie l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Enablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie   1-1 Industrie légère 1-2 Industrie légère 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Lousses spécifiquement Exclus Después de recul atérates minimales (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) Coefficient d'accupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie de provisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie de bois Industriel I-1 Industrie de bois Industrie de viral de bois Industrie extractive I-1 Industrie du bois Industrie extractive I-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Industrie eval avait minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Enablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie   1-1 Industrie légère 1-2 Industrie légère 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Lousses spécifiquement Exclus Después de recul atérates minimales (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) Coefficient d'accupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie de provisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie de bois Industriel I-1 Industrie de bois Industrie de viral de bois Industrie extractive I-1 Industrie du bois Industrie extractive I-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Industrie eval avait minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	Commerce et ceruice	
C-2 Commerces locaux  C-3 Services locaux  C-4 Lieu de rassemblement  C-5 Centre commercial planfié  C-7 Résidence de tourisme  C-8 Hébergement devillégiature  C-9 Restaurant  C-10 Service automobile  C-11 Services de construction  C-12 Services de transport et de machinerie lourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en au potable  Industriel  1-1 Industrie legère  1-2 Industrie extractive  1-3 Industried ub bois  Public et institutionnel  P-1 Institutionnel et communautaire  P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc  R-2 Recréation sitensive  R-3 Recréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Usages spécifiquement  Exclus  Dermis  Usages spécifiquement  Exclus  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrier minimale (m)  Marges de recul latérales minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min, des marges de rouseles (House)  Routen autre maximale (fages)  Hauteur maximale (fages)  Hauteur maximale (fages)  Hauteur maximale (fages)  Hauteur maximale (finges)  Hauteur maximale (m)  Cocuptation max, des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifie C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Résidence de tourisme C-9 Réstaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie legère I-2 Industrie extractive I-1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Réréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des mar		
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôteller C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrère minimale (	C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie de Bois 1-2 Industrie de bois 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (fêtages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'un plan d'implantation et d'intégratio		
C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie légère 1-2 Industrie destree 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Desposition particulière (section du règlement)	C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie de visit du bois Industrie du bois I-1 Industrie do bois I-1 Industrie du bois I-1 Industrie du bois I-2 Services publics I-3 Industrie du bois I-4 Institutionnel I-7 Institutionnel I-7 Institutionnel I-8 Institutionnel I-9 Institutionnel I-9 Institutionnel I-1 Industrie du bois I-1 Forêt	C-3 Services locaux	
C-5 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie légère I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Usages de recul arrière minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul ateriales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (flages) Hauteur maximale (flages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'inplantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du so	C-6 Etablissement hörelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie de stractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrier minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min, des marges de recul latérales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (funcy loss) Hauteur maximale (funcy loss) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie Industrie I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permise Usages spécifiquement Exclus note 5 Permise Office touristique Normes d'implantation Marge de recul ararière minimale (m) Marge de recul ararière minimale (m	C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère 1-2 Industrie de stractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1-1 Institutionnel P-1-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul alterales minimales (m) Somme min. des marges de recul lattérales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fou colon la règlement) Disposition particulière (section du règlement)		
C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel Industrie légère I-1 Industrie légère I-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Pormis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge d	C-8 Hébergement de villégiature C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie legère 1-1-1 Industrie legère 1-1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation Récréation Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul aurire minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
C-10 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie d 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Dusages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul arrière minimales (m) Marges de recul arrière minimales (m) Marges de recul arrière minimales (m) Coefficient d'implantation us of CLJS.) Coefficient d'implantation us of CLJS.) Coefficient d'implantation du sol (CLJS.)		
C-10 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arière minimale (m) Marge de recul arière minimale (m) Marges de recul altérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation (un veglement) Disposition particulière (section du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Disposition particulière (section du règlement)	C-10 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale		
C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Usages spécifiquement Usages spécifiquement Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arierier minimale (m) Marge de recul arierier minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie   I-1 Industrie   I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Dusages spécifiquement Exclus Industrie du vant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul arrière minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie Industrie légère  1-1 Industrie légère  1-2 Industrie et extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel  P-1 Institutionnel et communautaire  P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul atérales minimales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (fages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie   Industrie légère	C-11 Services de construction	
Industrie   1-1 Industrie légère   1-2 Industrie extractive   1-3 Industrie extractive   1-3 Industrie du bois   1-3 Industrie	Industrie   1-1 Industrie légère   1-2 Industrie extractive   1-3 Industrie extractive   1-3 Industrie du bois   1-3 Industrie du bois   1-5 Industrie du bois   1-5 Industrie du bois   1-6 Industrie du bois   1-7 Industrie du bois   1-8 Industrie		
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Industrie du four sit par le formatique Services conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arriver minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul arriver minimale (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'iccupation du sol (C.U.S.) Cocupation max. des bătiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Inote 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'explantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Souditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arriver minimale (m) Marge de recul arriver minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Auttes normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Disposition particulière (section du règlement)	1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Inote 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'explantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	T 1 ('1	
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimale (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)	1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du réglement) Disposition particulière (section du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimale (m) Marges de recul latérales minimale (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max, des bătiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arière minimale (m) Marges de recul arière minimale (m) Marges de recul arière minimale (m) Marges de recul arière minimale (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (n) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Comme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (figues) Hauteur maximale (figues) Hoefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Toefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Comme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (figues) Hauteur maximale (figues) Hoefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Toefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Comme min. des marges de recul latérales minimales (m) Comme min. des marges de recul avant minimale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	Referéation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gête touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coccupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Isages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)  Disposition particulière (section du règlement)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation us des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	P-2 Services publics	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Isages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)  Disposition particulière (section du règlement)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation us des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Récréation	
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Inote 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)	R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Subsequement Subsequemen	R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Inote 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		•
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m) Comme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur de vien du sol (C.O.S.) Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-3 Récréation intensive	
Conservation  CS-I Conservation  Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max, des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-4 Activités de loisirs à impact	
Conservation  CS-I Conservation  Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max, des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	E A	
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gite touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		_
Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	1-11000	
Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Conservation	
Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	CS-1 Conservation	
Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		note 5
Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Somme man des marges de focul faterales (m)	
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Autres normes	
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Disposition particulière (section du règlement)	Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	totale du terrain)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Disposition particulière (section du règlement)	
architecturale		Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	

Habitation unifamiliale isolée H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation groupée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison molite et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Baltiment mixer résidentiel et commercial isolé Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-3 Services focaux C-4 Lieu de rassemblément C-5 Service solocaux C-4 Lieu de rassemblément C-6 Eabissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie louride C-13 Commerce of approvisionnement en eau potable Industriel Industriel Industrie legère I-2 Industrie destractive I-3 Industrie du bois Public et institutionne Public et institutionne R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Normes d'implantation Marge de recul latérales minimale (m) Marge de rocul latérales minimales (m) Somme min. des marges de rocul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (ét	Groupe et classe d'usages	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation groupée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villéglature H-7 Maison de retraite H-8 Blaiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service Commerce et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 flabilissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hobergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau porable Industriel I-1 Industrie digêre I-2 Industrie et artractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-3 Récréation externsive R-3 Récréation externsive R-3 Récréation externsive R-3 Récréation externsive R-4 Activités de loisirs à impact Porôt R-1 Forêt Conservation Marge de recul arier minimale (m) Marge de recul arier minimales (m) Marge de recul arier minimale (m) Marge de recul arier minimale (m) Marge de recul arier minimale (m) Marge de recul arier holipit d'un plan d'implantation et d'intégration		CS-426
Ha-3 Habitation groupée Ha-4 Habitation groupée Ha-4 Habitation multifamiliale Ha-5 Maison mobile et maison unimodulaire Ha-6 Chalet, maison de villégiature Ha-7 Maison de retraite Ha-8 Bătiment mixite résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial plantife C-7 Résidence de tourisme C-8 Habergement hôvelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Habergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service actomobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie Industrie Industrie Industrie (Bigère I-1 Industrie (Bigère I-2 Industrie des transport et de machinerie lourde R-1 Industrie digère I-1 Industrie digère I-1 Industrie digère I-1 Industrie digère I-1 Industrie dispère I-2 Institutionnel et communautaire P-2 Services publies Recréation R-1 Pare R-2 Recréation intensive R-3 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Recreation intensive R-5 Recreation intensive R-6 Recreation intensive R-7 Recreation intensive R-8 Recreation intensive R-9 Recreation intensive R-1 Recreation intensive R-1 Recreation intensive R-2 Recreation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Recreation intensive R-5 Recreation intensive R-6 Recreation intensive R-7 Recreation intensive R-8 Recreation intensive R-9 Recreation intensive R-1 Recreation intensive R-1 Recreation intensive R-2 Recreation intensive R-3 Recreation intensive R-4 Recreation intensive R-5 Recreation intensive R-6 Recreation intensive R-7 Recreation intensive R-8 Recreation intensive R-9 Recreation intensive R-9 Recreation intensive R-1 Recreation intensive R-1 Recreation intensive R-2 Recreation intensive R-3 Recreation intensive R-4 Recreation intensive R-5 Recreation intensive R-6 Recreation intensive		
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégitutre H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixer résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-6 Enablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de tourisme C-12 Services de tourisme C-13 Commerce d'approvisionmement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie de bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Recréation intensive R-3 Refréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation C-3 Logar d'approvisionnel (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arier minimales (m) Marge de recu		
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villéglature H-7 Maison de villéglature H-7 Maison de villéglature H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces focaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planifie C-6 Etablissement foteiller C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villéglature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie de gère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Recréation intensive R-3 Recréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation S-1 Conservation Vasges spécifiquement Exclus Permis Vasges conditionnels Vasges conditionnels Vasges sonditionnels Vasges spécifiquement Exclus Rome mis des marges de recul latérales (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arier minimale	v	
H-5 Maison mobile et maison unimodularie H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătâment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces obeaux C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifie C-6 Etablissement hötelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie (Bigère I-2 Industrie des transport et de machinerie lourde C-13 Industrie dispère I-2 Industrie des transport et de machinerie lourde P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt P-1 Fret P-1 Frorêt P-1 Frorêt P-1 Frorêt P-2 Gonservation C-3 L'onservation C-4 L'onservation Marge de recul avant minimale (m)  Occificient d'ucupation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâttiments et constructions accessoires (% d		
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces focus C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plamifé C-6 Etablissement fobelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebregment de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de tourisme C-12 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie destructive I-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation et et simpact R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Usages spécifiquement Exclus Usages se recul latérales minimale (m) Marge de recul arrier minimale (m) Marge d		
H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-6 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Höbergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de construction C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie (Bégère 1-2 Industrie des tractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation C-8-1 Conservation  Marge de recul avant minimale (m)  Morge		
Commerce et service C-1 Commerces locaux C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planfié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-1 Services de tourisme C-1 Services de tourisme C-1 Services de tourisme C-1 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie du bois Industried du bois Industried to bois Indus		
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Resturant C-10 Service automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gilt touristique Gilt couristique Gilt co	H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Resturant C-10 Service automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gilt touristique Gilt couristique Gilt co		
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiaure C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation Récréation Récréation Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt G-1 Forêt G-1 Forêt Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Autres normes Hauteur maximale (m) Marge de recul arrive minimale (m) Marge de recul arrive m		
C-3 Eservices locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planfié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel I-1 Industrie légère 1-2 Industrie de stratscive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gile touristique Marge de recul arrier minimale (m) Marges de recul arrier minimale (m)  Ocofficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôteller C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Usages spécifiquement Esculus Permis Usages sopiditionnels Temporaire Gite touristique Gite touristique Mormes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul alarielae minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) Coefficient d'implantation du sol (C.D.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.S.S.) Cocficient d'implantation du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie étgère I-2 Industrie étgère I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.		
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel I-1 Industrie degère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie dextractive 1-3 Industrie de utois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul alteriales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (for) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gête touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul arrère minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul arrère minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul arrère minimale (m) Marges de recul arrère minimale (m) Marges de recul arrère minimale (m) Marges de recul darrère minimale (m) Marges de recul arrère minimale (m) Marges de recul a		
C-10 Services de construction C-12 Services de construction C-13 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel Industriel   I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coccupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-10 Services automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arvier minimale (m) Marge de recul arvier minimale (m) Marge de recul arvier minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Locefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Somme min. des minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Coefficient d'implantation du sol (C.U.S.)		
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arriè		
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie!  1-1 Industrie légère  1-2 Industrie extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel  P-1 Institutionnel et communautaire  P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gite touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Ocofficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)		
Industriel  1-1 Industrie légère  1-2 Industrie extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel  P-1 Institutionnel et communautaire  P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gite touristique  Normes d'implantation  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (fages)  Hauteur maximale (m)  Cocquation max. des bătiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
1-1 Industrie extractive 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marge de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration  Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arière minimales (m) Marges de recul altérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Cones vous fire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration  Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avaire minimale (m) Marges de recul arrier minimale (m) Marges de recul arrier minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (im) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du of (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	1-1 Industrie légère	
Public et institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (im) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	1-3 Industrie du bois	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Dublic of institutions of	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'iccupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Comme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la suptotale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la suptotale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	1 2 bottlees paoles	
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Nornes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Récréation	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temps conditionnels Temps conditionnels Temps d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales mineales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrait) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avriere minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gite touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul avant minimale (m)  Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-4 Activités de loisirs à impact	
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gite touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul avant minimale (m)  Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Forêt	
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	1 11	
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	CS-1 Conservation	•
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	T. (10)	
Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	ŭ	
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	E V	
Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	min des mages de recur merures (m)	
Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Autres normes	
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Hauteur minimale (étages)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
architecturale	Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
	architecturale	

Groupe et classe d'usages	
	CS-427
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement	_
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	•
CO I CONSTITUTION	
Usages spécifiquement	
Exclus	
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul arrière minimale (m)	
Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	
Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	1

Groupe et classe d'usages	
7.0	CS-428
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
H-8 Battiment inixte residentier et commerciar isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	-
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
1 5 Haddie ad 6015	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
1 1 Total	
Conservation	
CS-1 Conservation	•
Usages spécifiquement	
Exclus	
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normas d'implantation	
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	
Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
()	
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	
Hauteur maximale (étages)	
Hauteur maximale (m)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	<del> </del>
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale	
arciniecturale	1

Groupe et classe d'usages	
and the state of t	CS-429
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commona et comica	
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-1 Industrie legere 1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
1 b mandre da dons	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
E A	
F-1 Forêt	
1-1 Polet	
Consequation	
Conservation	
CS-1 Conservation	•
CS-1 Conservation	•
CS-1 Conservation Usages spécifiquement	•
CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus	
CS-1 Conservation Usages spécifiquement	Constructions et infra- structures associées aux
CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus	Constructions et infra-
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	Constructions et infra- structures associées aux
Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire	Constructions et infra- structures associées aux
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	Constructions et infra- structures associées aux
Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	Constructions et infra- structures associées aux
Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	Constructions et infra- structures associées aux
Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	Constructions et infra- structures associées aux
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)	Constructions et infra- structures associées aux
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	Constructions et infra- structures associées aux
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	Constructions et infra- structures associées aux
Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	Constructions et infra- structures associées aux
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	Constructions et infra- structures associées aux
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	Constructions et infra- structures associées aux
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	Constructions et infra- structures associées aux
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	Constructions et infra- structures associées aux
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	Constructions et infra- structures associées aux
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atérales minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	Constructions et infra- structures associées aux
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atérales minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	Constructions et infra- structures associées aux
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atérales minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	Constructions et infra- structures associées aux

Hebitation unifamiliale isolée H-1 Habitation unifamiliale juméé H-2 Habitation groupée H-3 Habitation groupée H-3 Habitation groupée H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de villégiature H-7 Maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătimen thiste résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasembement C-5 Centre commercial planifié C-6 Eablissement floelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement floelier C-7 Résidence de tourisme C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-1 Services de construction C-11 Services de construction C-12 Services de tourisme C-13 Services de tourisme C-13 Services de tourisme C-11 Services de construction C-12 Services de tourisme C-13 Services de construction C-15 Services de tourisme C-16 Services automobile C-17 Services de construction C-18 Services de construction C-19 Services de tourisme C-19 Services de tourisme C-19 Services de construction C-19 Services de tourisme C-19 Services de construction C-19 Services de tourisme C-19 Services de tourisme C-19 Services de construction C-19 Services de tourisme C-19 Services de construction C-19 Services de tourisme C-19 Services de tourisme C-19 Services de tourisme C-19 Services de construction C-19 Services de tourisme C-19 Services de construction	Groupe et classe d'usages	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-3 Habitation groupée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation groupée H-5 Habitation motifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégature H-7 Maison de retraile H-8 Bülment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service Commerces et services de voisinage C-2 Commerces olexaux C-1 Commerces olexaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hôbergement de villégature C-8 Hôbergement de Villégature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-12 Service automobile C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie   I-1 Industrie   I-2 Industrie extractive I-3 Industrie do bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Recreation R-1 Pare R-2 Récréation intensive R-3 Récriation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation C-5 Industrie un automobile C-7-1 Forêt Conservation C-8 Tourise de voir service de machinerie lour de communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services de tous et communautaire P-2 Services publics  Recreation R-1 Pare R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation C-8 -1 Conservation C-9 Co		PI-501
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation multifamiliale H-5 Haisan mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de vitilégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-5 Services locaux C-5 Gentre commercial planifé C-6 Lieu de rassemblement C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement florièler C-9 Résidence de tourisme C-9 Résidence de tourisme C-9 Résidence de tourisme C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de trasport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en cau potable Industrie I-1 Industrie [Egère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie destractive I-3 Industrie dois Industrie dois Industrie dois R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-3 Récréation R-1 Parc R-3 Récréation intensive R-4 Récréation R-1 Parc S-3 Récréation intensive R-4 Récréation R-1 Parc S-4 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Recruites de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt Gonservation Marge de recul arérie minimale (m) Marge de recul arerier minimale (m) Marge de recu		
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamilate H-5 Maison mobile et mison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiante H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hötelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebregment de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Rescréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact F-1 Forêt  Conservation C-3 Losses spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gitte touristique Normes d'implantation Marge de recul arier minimale (m) Marge de recul arier nois minimale (m) Marge de recul arier probjet d'ur plan d'implantation et d'intégration		
H-4 Habitation multifamiliate H-5 Maissin mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de vitilégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services actomobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie d'gère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Révération R-1 Parc R-2 Récréation et consumunautaire P-2 Services publics Révération R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de losisr's à impact Forêt P-1 Forêt  Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages sonditionnels Usages spécifiquement Exclus Regres de recul latérales minimales (m) Marge de recul arrier minimales (m) Marge de		
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifie C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Residariant C-10 Services de construction C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en cau potable  Industriel Industriel Industrie lègère 1-12 Industrie degère 1-13 Industrie dustrie dus bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics R-7 Recréation R-1 Parc R-7 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avarte minimale (m) Marge de re		
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-3 Commerce et services de voisinage C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de construction C-11 Services de tourisme C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie degère I-1 Industrie destructive I-1 Industrie destructive I-1 Industrie destructive I-1 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation et censulous impact R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation Usages spécifiquement Exclus Exclus Remis Usages spécifiquement Exclus Remis Usages spécifiquement Exclus Remis Usages spécifiquement Exclus Remis Roman de remainmale (m) Marge de recul arier minimale (m) Marge de recul arier nois minimale (m) Marge de recul arier nois minimale (m) Marge de recul arier nois minimal		
H-7 Maison de retratie H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Eablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-11 Services de transport et de malchinerie lourde C-12 Services de transport et de malchinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie lègre 1-2 Industrie destre du bisse I-1 Industrie des extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  **  **  **  **  **  **  **  **  **		+
H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et services C-1 Commerces locaux C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planific C-6 Bublissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en cau potable  Industriel Industrie lgère I-1 Industrie lgère I-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Romes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arier eminimale (m) Marge de recul arier emi		+
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-1 Services de tourisme C-1 Services de tourisme C-1 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie dégère I-1-2 Industrie dégère I-1-3 Industrie du bois Public et institutionnel Public et institutionnel Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Somme min des marges de recul latérales minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Somme min des marges de recul latérales minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Somme min des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (fanges) H		
C-1 Commerces ot services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Eublissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages sopédifiquement Exclus Permis Usages sopédifiquement Exclus Permis Usages sopédifiquement Exclus Permis Usages sopédifiquement Marge de recul arrièrer minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (	To Butting in the residence of commercial issue	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantife C-6 Etablissement höteler C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bris I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bris Industrie de l'archive Industrie Ind	Commerce et service	
C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôteĥer C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industriel I-1 Industrie degère 1-2 Industrie degère 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation C-5 - Conservation  C-7 - Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (fatges) Ha		
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôteler C-7 Residence de tourisme C-8 Hébregment de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie légère I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul arant minimale (m) Marge de recul arant minimale (m) Marge de recul arant minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)		
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie Industrie I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	C-3 Services locaux	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industrie   Industrie légère I-1 Industrie légère I-2 Industrie et stractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  **Operation of the strates of the		
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel I-1 Industrie légère 1-2 Industrie de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie de presentation de l'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois I-3 Industrie du bois I-4 Industrie du bois I-5 Industrie du bois I-6 Industrie du bois I-7 Institutionnel I-7 Institutionnel I-8 Institutionnel I-9 Institution Industrie Institutionnel I-9 Institution Industrie Institution Industrie Institution Industrie Institutionel I-9 Institution Industrie Institution Industrie Institution Institutio		
C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie Industrie légère I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  ### C-9 Services publics ### Services publics #		
C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact R-6 Infort R-7 Infort R-7 Infort R-7 Infort R-8 Services publics R-9 Services publics R-1 Parc R-1 Forêt R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact R-5 Recréation extensive R-6 Recréation extensive R-7 Recréation extensive R-8 Récréation extensive R-9 Recréation extensive R-9 Recréation extensive R-1 Porêt R-1 Forêt R-1 Forêt R-1 Forêt R-1 Forêt R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Recréation extensive R-5 Recréation extensive R-6 Recréation extensive R-7 Recréation extensive R-8 Recréation extensive R-9 Recréation extensive R-1 Recréation extensive R-2 Récréation extensive R-2 Récréation extensive R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Recréation extensive R-5 Recréation extensive R-7 Recréation extensive R-8 Recréation extensive R-9 Recréation extensive R-1 Recréation extensive R-1 Recréation extensive R-2 Récréation extensive R-7 Recréation extensive R-8 Récréation extensive R-9 Recréation extensive R-9 Recréation extensive R-1 Retression extensive R-1 Retression extensive R-2 Récréation extensive R-1 Retression extensive R-9 Recréation extensive R-1 Retression extensive R-1 Retression extensive R-2 Récréation extensive R-2 Récr		
C-10 Services automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul avient minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul arière minimales (m) Marges de rière de de de de de de de la up. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'Objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-11 Services de construction C-12 Services de trapport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Services publics Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul aurière minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul aurière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Coefficient d'implantation du sol (C.D.S.)		
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		_
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie Industrie légère 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (d'applantation du sol (C.I.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)		
Industrie   1-1 Industrie légère   1-2 Industrie extractive   1-3 Industrie du bois   1-3 Industrie du	C-12 Services de transport et de macninerie lourde	
1-1 Industrie dégère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul ararie minimale (m) Marge de recul ararie minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du règlement) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	C-13 Commerce a approvisionnement en eau potable	
1-1 Industrie dégère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul ararie minimale (m) Marge de recul ararie minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du règlement) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Industriel	
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation S-1 Conservation S-1 Conservation S-1 Conservation  CS-1 Conservation  CS-1 Conservation  CS-1 Conservation  CS-1 Conservation  S-2 Récréation extensive Remis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avarriere minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Tones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avaire mainimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul arrière minimale (m) Marges de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (d'ages) Hauteur maximale (m') Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Public et institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Some min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (of d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantaiton du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantaiton du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges one de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	1 5 industro da 6015	
P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc  R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Susages conditionnels  Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	Public et institutionnel	
P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc  R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Susages conditionnels  Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	P-1 Institutionnel et communautaire	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	P-2 Services publics	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul artière minimales (m) Marge de recul artière minimale (m) Marge de recul artière minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Comme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Récréation	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	* *	
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul altérales minimales (m) Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avariem minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-4 Activités de loisirs à impact	
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avariem minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	E24	
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	* **	
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	r-1 rolet	
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Concernation	
Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	CB 1 Conservation	
Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Usages spécifiquement	
Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Usages conditionnels	
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Temporaire	
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Gîte touristique	
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		_
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Somme min. des marges de recul laterales (m)	
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Autres normes	
Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		-
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		1
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		1
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		1
totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	totale du terrain)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Disposition particulière (section du règlement)	
	Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	

	PI-502
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme	
C-7 Residence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	•
P-2 Services publics	•
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Engl4	
F-1 Forêt	
1 1 Total	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Permis Permis	
Usages conditionnels	
Csages conditionners	
Temporaire	
Temporaire Gîte touristique	
Gîte touristique  Normes d'implantation	
Oîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	7,62
Oîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Oîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	7,62
Oîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Oîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	7,62
Oîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)	7,62
Oîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)	7,62
Oîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)	7,62
Oîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	7,62
Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	7,62
Ofte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	7,62
Orcupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la suptotale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	7,62
Orite touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	7,62

Groupe et classe d'usages	
	PI-503
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	•
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industrial	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	•
P-2 Services publics	
P-2 Services publics	
	•
P-2 Services publics Récréation	•
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt	•
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt	•
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	•
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	•
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	•
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	•
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	•
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	9,1
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	9,1
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Harden de recul maximale (m)  Autres maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Hauteur maximale (m)	9,1
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	9,1
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	9,1
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	9,1
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)	9,1
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	9,1

Groupe et classe d'usages	
	PI-504
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme	
C-7 Residence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics	•
P-2 Services publics	•
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Commention	
Conservation CS-1 Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul arrière minimale (m)	
Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	
Hauteur maximale (étages)	
Hauteur maximale (m)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Groupe et classe d'usages	
H15 d	PI-505
Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	+
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	•
1 2 Services Buones	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
•	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
N. District	
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	
Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Autres normes Hauteur minimale (étages)	
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	
Hauteur maximale (etages) Hauteur maximale (m)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	1
Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	
<u> </u>	•

Habitation H-1 Habitation unifamiliale isole H-2 Habitation unifamiliale isole H-3 Habitation groupé H-3 Habitation groupé H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de riretaite H-8 Bätiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces el caux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Eublissement fioelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebregnennt de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-13 Services de tourisme C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel I-1 Industrie (Egère I-1 Industrie de processe de manager et de machinerie lourde C-13 Industrie de processe de manager et de machinerie lourde C-13 Industrie de processe de manager et de machinerie lourde C-14 Industrie de processe de manager et de machinerie lourde C-15 Revices de transport et de machinerie lourde C-16 Revices de transport et de machinerie lourde C-17 Services de transport et de machinerie lourde C-18 Services de transport et de machinerie lourde C-19 Services publics C-10 Services de transport et de machinerie lourde C-10 Services de transport et de machinerie lourde C-11 Industrie de processe de manager et de machinerie lourde C-12 Revices de transport et de machinerie lourde C-13 Industrie de bois C-14 Industrie de processe de manager et de machinerie lourde C-15 Industrie de processe de manager et de machinerie lourde C-16 Industrie de processe de manager et de machinerie lourde C-17 Services de transport et de machinerie lourde C-18 Services de manager de machinerie lourde C-19 Services de machi	Groupe et classe d'usages	
H-1 Habitation unifamiliale isolée   H-2 Habitation proupée   H-3 Habitation proupée   H-3 Habitation multifamiliale   H-4 Habitation multifamiliale   H-5 Maison mobile et maison unimodulaire   H-6 Chalet, musison de villégitaure   H-7 Maison de retraire   H-8 Bitiment mixte résidentiel et commercial isolé   Commerce et service   C-1 Commerces et services de voisinage   C-2 Commerces et services de voisinage   C-2 Commerces et services de voisinage   C-2 Commerces et services de voisinage   C-3 Commerces et services de voisinage   C-4 Lieu de rassemblement   C-6 Services de voisinage   C-7 Commerces et services de voisinage   C-8 Centre commercial planifé   C-6 Enabissement hotelier   C-7 Residence de tourisme   C-7 Residence de tourisme   C-8 Centre commercial planifé   C-6 Enabissement hotelier   C-7 Residence de tourisme   C-10 Service automobile   C-10 Service automobile   C-10 Service automobile   C-11 Services de tourisme   C-10 Service automobile   C-11 Services de construction   C-12 Services de tourisme   C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable   Industrie   Ind	TI I S	PI-506
Ha2 Habitation prignatible jumelée Ha3 Habitation propoée Ha4 Habitation multifamiliale Ha5 Maison mobile et maison uninodulaire Ha5 Maison mobile et maison uninodulaire Ha5 Maison minter résidente Ha5 Maison minter résidente Ha5 Bainner mixer résidentel et commercial isolé  Commerce et service Ca1 Commerces et services de voisinage Ca2 Commerces claux Ca3 Services locaux Ca4 Lieu de rassemblement Ca5 Centre commercial planifé Ca5 Centre commercial planifé Ca5 Centre commercial planifé Ca5 Ribérigenent fobelier Ca7 Residence de tourisme Ca8 Hébergement de villégiaure Ca9 Restaurant Ca9 Restaurant Ca9 Restaurant Ca1 Services de construction Ca1 Services de transport et de machinerie lourde Ca13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel Industrie de provisionnement en eau potable Industriel Industrie de stractive 1-2 Industrie de stractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel Pa1 Institutionnel et communautaire Pa2 Services publics  Ra7 Parc Ra7 Recréation extensive Ra8 Recréation intensive Ra9 Recréation intensive Ra9 Recréation intensive Ra9 Recréation intensive Ra9 Recréation extensive Ra9 Recréation intensive Ra9 Recréation extensive Ra9 Recréation extensive Ra9 Recréation intensive Ra9 Recréation intensive Ra9 Recréation extensive Ra9 Recréation extensive Ra9 Recréation intensive Ra9 Recr		
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégitaure H-7 Maison de retraite H-8 Batiment mixe résidentiel et commercial isolé Commerce et service C-1 Commerces of services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hötelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégitaure C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de tourisme C-11 Services de construction C-12 Services de tensport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie dégère I-3 Industrie du bois Public et institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Services publics R-4 Activités de loisirs à impact Conservation C-3-1 Cons		
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixe résidentiel et commercial isolé Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Établissement hôtelier C-7 Residence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie légère I-1 Industrie légère I-1 Industrie légère I-1 Industrie legère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation C-3-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Vasges conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrête minimale (m) Marge de recul arrête minimale		
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces (aux C-2 Commerces (aux C-2 Commerces (aux C-2 Commerces (aux C-2 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebregment de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionmement en eau potable Industriel I-1 Industrie (Bêgère I-1-1 Industrie (Bêgère I-1-1 Industrie (au bois		
H.7 Maison de retraite H.8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C.1 Commerces de services de voisinage C.2 Commerces locaux C.3 Services locaux C.4 Lieu de rassemblement C.5 Centre commercial planifé C.6 Établissement hôtelier C.7 Résidence de tourisme C.8 Hébergement de villégiature C.9 Restaurant C.10 Service automobile C.11 Services de construction C.12 Services de transport et de machinerie lourde C.12 Services de transport et de machinerie lourde C.13 Gommerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I.1 Industrie légère I.2 Industrie destractive I.3 Industrie du bois  Public et institutionnel P.1 Institutionnel P.1 Institutionnel et communautaire P.2 Services publics  Récréation R.1 Parc R.2 Récréation extensive R.3 Récréation intensive R.4 Activités de loisirs à impact  Forêt F.1 Forêt  Conservation CS.1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Usages conditionnels Usages conditionnels  Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avart minimale (m) Mar		
H.S Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et services C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Eablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-7 Résidence de tourisme C-7 Résidence de tourisme C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-1 Industrie dégère I-1 Industrie de bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul areire minimale (m) Marge de recul avant minimale (m)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Disposition particulière (section du règlement)	, ,	+
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Établissement hôtelier C-7 Residence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  ### Récréation Referéation Referéation Referéation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  Conservation  C-3 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages sopditiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporate Gite touristque Office de recul avant minimale (m) Marge de recul arriere minimale (m) Marges de recul arriere minimale (m)  Marges de recul arriere minimale (m)  Marges de recul arriere minimale (m)  Marges de recul arriere minimale (m)  Marges de recul arriere minimale (m)  Marges de recul arriere minimale (m)  Marges de recul arriere minimale (m)  Marges de recul arriere minimale (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  1 Hauteur maximale (étages)  1 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du vol (C.O.S.)		
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Établissement hôtelier C-7 Residence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  ### Récréation Referéation Referéation Referéation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  Conservation  C-3 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages sopditiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporate Gite touristque Office de recul avant minimale (m) Marge de recul arriere minimale (m) Marges de recul arriere minimale (m)  Marges de recul arriere minimale (m)  Marges de recul arriere minimale (m)  Marges de recul arriere minimale (m)  Marges de recul arriere minimale (m)  Marges de recul arriere minimale (m)  Marges de recul arriere minimale (m)  Marges de recul arriere minimale (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  1 Hauteur maximale (étages)  1 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du vol (C.O.S.)		
C-3 Commerces locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hötelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie légère I-1 Industrie légère I-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Recréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arriere minimale (m) Marge de recul arriare minimale (m)  Occificient d'implantation du sol (C.D.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.		
C-3 Leu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie Régère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt E-1 Forêt Conservation C-5-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)		
C-3 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de trasport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Gite our sitique Marge de recul arvier eminimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Autres normes Hauteur maximale (figges) 1 Hauteur maximale (figges) 1 Hauteur maximale (figges) 1 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocsident d'implantation du sol (C.O.S.) Co		
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Referéation extensive R-3 Referéation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (eftages) 1 Hauteur maximale (eftages) 1 Coefficient d'implantation us of (C.O.S.) Coefficient d'implantation us of (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sof		
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie legère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul arvint minimale (m) Marge de recul arvine minimale (m) Marge de recul arvine minimale (m) Marge de recul altérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'are d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marge de recul arrière minimale (m)  Occupiation max des bătiments et constructions accessoires (% de la sup. otale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-9 Restaurant C-10 Services du tomobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) Luse normes Activities et aup. Luse of the processor of the sup. Luse normes Lusur normes Lu		_
C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Usages de recul avair minimale (m) Marge de recul avair minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m) Morge de recul arrère minimale (m) M		
C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) 1 Hauteur maximale (m) Coccupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie   1-1 Industrie légère   1-2 Industrie extractive   1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel   P-1 Institutionnel et communautaire   P-2 Services publics    Récréation   R-1 Parc   R-2 Récréation extensive   R-3 Récréation intensive   R-4 Activités de loisirs à impact   Forêt   F-1 Forêt   Conservation   CS-1 Conservation   Usages spécifiquement   Exclus   Permis   Usages conditionnels   Temporaire   Gîte touristique    Normes d'implantation   Marge de recul avant minimale (m)   Marge de recul avant minimale (m)   Marges de recul latérales minimales (m)   Marges de recul latérales minimales (m)   Martures normes   Hauteur maximale (fatages)   Hauteur maximale (fatages)   1   Hauteur maximale (fatages)   1   Hauteur maximale (m)   Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.)   Coefficient d'implantation accessoires (% de la sup. totale du terrain)   Disposition particulière (section du règlement)   Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	C-11 Services de construction	
Industriel  1-1 Industrie légère  1-2 Industrie extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel  P-1 Institutionnel et communautaire  P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gite touristique  Normes d'implantation  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Auttres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1 Auttres normes  Hauteur maximale (fages)  1 Auttres normes  Hauteur maximale (fages)  1 Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.)  Coccupation max. des bătiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'obje d'un plan d'implantation et d'intégration		
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (day Lous Lous Lous Lous Lous Lous Lous Lous	C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (day Lous Lous Lous Lous Lous Lous Lous Lous	Industrial	
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Recréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fin) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Public et institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul alaferales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (for C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'ecupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'ecupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	1-3 Industrie du bois	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'ecupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'ecupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gite touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (friages)  Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul arrière minimale (m) Marges de recul arrière minimale (m) Marges de recul arrière minimale (m) Comment des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (despes) 1 Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		<u>+</u>
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	1 2 del rices puones	
R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul aurière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (ous old (C.O.S.) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 2 Hauteur maximale (étages) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Loefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	•	
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis  Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	F-1 Forêt	
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Conservation	
Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Exclus Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		_
Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (étages)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (étages)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Name Disselantation	
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		9 1
Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		7,1
Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 2 Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Marges de recul latérales minimales (m)	
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Autor	
Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		1
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		

Groupe et classe d'usages	
III 2 c	PI-507
Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite	
H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
11-6 Bathlicht mixte residenter et commerciar isoie	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-10 Service automobile	
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	•
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	columbarium
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	columbarium
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	columbarium
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	columbarium
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	columbarium
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	columbarium 9,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages)	9,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	9,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	9,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	9,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	9,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul avant minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	9,1
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	9,1

Groupe et classe d'usages	
TT 1 to a	PI-508
Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-1 Habitation unifamiliale isolee H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
To described	
Industriel 1-1 Industrie légère	
1-1 Industrie legere 1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
1-3 muusute uu bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	•
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	columbarium
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	columbarium
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	columbarium
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	columbarium
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	columbarium
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	columbarium 9,1
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	9,1
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	9,1
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	9,1
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	9,1
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	9,1
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	9,1
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	9,1
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement)  Disposition particulière (section du règlement)	9,1
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	9,1

	PI-509
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	+
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
1-3 muusute uu bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	•
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
Conservation CS-1 Conservation	
CS-1 Conservation	
CS-1 Conservation Usages spécifiquement	
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus	
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis	entreposage extérieur
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	entreposage extérieur
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	entreposage extérieur
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	entreposage extérieur
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	entreposage extérieur
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	entreposage extérieur  9,1
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)	
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avante minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avante minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	

Groupe et classe d'usages	
	PI-510
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
11-6 Battinent infate residenter et commerciar isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-10 Service automobile	+
	+
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-12 Services de transport et de machinerie fourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
2 13 Commission approvisionmement en cau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harge de recul etéages Hauteur maximale (m)  Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	

Groupe et classe d'usages	
	PI-511
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
11-6 Batiment infact residentief et confinerciar isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	+
C-10 Services automobile	+
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-12 Services de transport et de machinerie fourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
2 13 Commerce a approvisionnement en cau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	•
P-2 Services publics	
DC C	
Récréation R-1 Parc	
***	
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
R + 1 tetrvites de 1013113 à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	
Permis	
Usages conditionnels Temporaire	
Gîte touristique	
One tourisuque	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul arrière minimale (m)	
Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	
Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	

Groupe et classe d'usages	
	PI-512
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	•
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	•
Récréation R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	
Conservation	
Conservation CS-1 Conservation	
CS-1 Conservation	
CS-1 Conservation Usages spécifiquement	note 5
CS-1 Conservation	note 5
CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus	note 5
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	note 5
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	note 5
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	note 5
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	7,62
Usages spécifiquement  Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	7,62 7,62
Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	7,62 7,62 6,1
Usages spécifiquement  Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	7,62 7,62
Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	7,62 7,62 6,1
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	7,62 7,62 6,1 12,2
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	7,62 7,62 6,1 12,2
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	7,62 7,62 6,1 12,2
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	7,62 7,62 6,1 12,2 1 2 11 note 13
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	7,62 7,62 6,1 12,2 1 2 11 note 13 note 13
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	7,62 7,62 6,1 12,2 1 2 11 note 13
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	7,62 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 note 13 10
Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	7,62 7,62 6,1 12,2 1 1 2 11 note 13 note 13
CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	7,62 7,62 6,1 12,2  1 2 11 note 13 note 13 10

Groupe et classe d'usages	
3339633333333333333	PS-513
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
11-6 Daument mixte residender et commercial isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	_
C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
D 11' (' (' (' ( ) 1	
Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
P-3 Institutionnel et récréatif	•
1 5 Histrationner et recream	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
En så	
Forêt F-1 Forêt	
r-1 Polet	
Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	9,1
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	7,1
Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	2
Hauteur maximale (m)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	
totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	
	1

Groupe et classe d'usages	
Ajout de la grille : 2020, r.09-207-32, a.1	PI-514
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
Récréation R-1 Parc	•
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harges de recul etétages Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Comme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'orcupation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	•

Groupe et classe d'usages	
Ajout de la grille : 2020, r.09-207-32, a.	PI-515
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme	
C-7 Residence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	7.74. 20
P-2 Services publics	note 28
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	
R-3 Récréation intensive	note 28
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	•
Conservation	
CS-1 Conservation	
77 (10)	
Usages spécifiquement Exclus	
Permis	
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	
Marges de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	
Hauteur maximale (étages)	
Hauteur maximale (m)	Î.
Coefficient d'accupation du sal (COS)	
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)	
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	

Groupe et classe d'usages	
Groupe et classe à disages	ZAD-601
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
11-8 Battiment inixte residentier et commercial isole	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	<del> </del>
C-8 Hébergement de villégiature	<del> </del>
C-10 Service automobile	+
C-10 Service automobile C-11 Services de construction	
C-11 Services de construction  C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-12 Services de transport et de machinerie fourde  C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	+
2.22 Commerce à approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Décudation	
Récréation R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	, ,
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	•
Conservation	
CS-1 Conservation	
Hongas anásifiquement	
Usages spécifiquement Exclus	note 5
Permis	note 5
	İ
L Usages conditionnels	
Usages conditionnels Temporaire	
Temporaire	
c	
Temporaire	
Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	
Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)	
Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	
Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	
Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	
Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	
Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	
Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	
Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	
Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	
Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	
Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	

Groupe et classe d'usages	
Troupe of Caloue a douged	ZAD-603
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	+
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	+
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	1
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	+
P-2 Services publics	
1 2 dervices publics	
Récréation	
R-1 Parc	
N-1 1 atc	
R-2 Récréation extensive	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-2 Récréation extensive	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation	
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation	
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages)	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement)  Disposition particulière (section du règlement)	•
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	•

Hebitation withfamiliale isolée H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale isolée H-3 Habitation groupée H-3 Habitation groupée H-3 Habitation groupée H-3 Habitation unifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégature H-7 Maison de villégature H-7 Maison de villégature H-7 Maison de villégature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixe résidentiel et commercial isolé Commerce et services de voisinage C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces de voisinage C-2 Commerces fours C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasendhement C-5 Centre commercial planifs C-6 Elutiles cente hobelier C-7 Residence de tourisme C-5 Elutiles cente hobelier C-7 Residence de tourisme C-9 Renarma C-1 Services automobile C-1 I Services de construction C-1 Services de construction C-1 Services de construction C-1 Services de transport et de machinerie lourde C-1 I Services de construction C-1 Services de construction C-1 Services de transport et de machinerie lourde C-1 Services publice Littudie de louis Residence C-1 Services publice C-1 Services publice extractive 1-1 Industrie légère 1-1 Industrie légère 1-1 Industrie légère 1-1 Industrie de louis Residence Residence extractive 1-1 Industrie de louis Residence Residence extractive 1-1 Industrie de louis Residence Residence extractive 1-1 Industrie de louis Residence Resi	Groupe et classe d'usages	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-3 Habitation unifamiliale immédé H-3 Habitation groupé H-4 Habitation groupé H-5 Habitation groupé H-7 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet maison de villégiture H-7 Maison de villégiture H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-3 Event de massemblement C-4 Leur de rassemblement C-4 Leur de rassemblement C-5 Centre commercial planfilé C-6 Eabilissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebregment de villégiture C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie extractive I-2 Industrie extractive I-3 Industrie extractive I-3 Industrie de tous de bois Referation R-1 Parc R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-2 Refresion extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt I-1 Forêt I-1 Forêt I-2 Conservation Usages spécifiquement E-2 Services publication Marge de recul avant minimale (m)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du t	1 '6'	ZAD-604
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamilale H-5 Maissen mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces to services de voisinage C-3 Services lociaux C-3 Services lociaux C-3 Services lociaux C-5 Cermer commercial plantife C-5 Cerite commercial plantife C-5 Cerite commercial plantife C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement hôteler C-9 Résidence de tourisme C-9 Résidence de tourisme C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie des transport et de machinerie lourde C-13 Industrie dustrie		
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamilale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bätiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces ocaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Etablissement hôvelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hobergement de villégiature C-8 Hobergement de villégiature C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie bourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie d'approvisionnement en eau potable I-1 Industrie et institutionnel I-1 Industrie extractive I-2 Industrie du bois R-1 Pare R-2 Récréation intensive R-2 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Conservation C-5 Industrie du arrive minimale (m) Marge de recul avant m		
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixe résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces service C-2 Commerces services de voisinage C-2 Commerces sociaux C-3 Services lociaux C-3 Services lociaux C-4 Services lociaux C-5 Centre commercial planfile C-5 Centre commercial planfile C-5 Centre commercial planfile C-7 Résidence de tourisme C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie et transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie legère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics R-4 Retraition R-1 Pare R-2 Recréation R-1 Pare R-3 Recréation extensive R-3 Recréation intensive R-4 Activités de loisirs 3 impact  Conservation C-8-1 Conservation  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant	,,	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiaure H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixer résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Leur de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-11 Industrie légère I-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation C-3 Losservation Usages sonditionnels Temporaire Grite touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recu		
H-6 Chalet, maisson de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de toursine C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services actomobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel I-1 Industrie Égère I-1 Industrie égère I-1 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  Récrétation Referâtion		
H-7 Maison de retratie H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-2 Commerces locaux C-3 Centre de locaux C-4 Leu de rassemblement C-6 Earbissement hôtelier C-6 Fashissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie [ségre I-2 Industrie du bois I-1 Industrie (ségre I-3 Industrie du bois I-1 Industrie du bois I-1 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Comervation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul arrère minimale (m) Marge de recul arrère minimal		
H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-5 Leiu de rasemblement C-5 Centre commercial planific C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie dégère 1-2 Industrie du bois Industried tourisme extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  Récrétation R-1 Parc R-2 Récrétation extensive R-3 Récrétation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul arrive minimale (m) Marge		
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Ceute of massemblement C-6 Eublissement hötelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie (légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie extractive 1-3 Industrie extractive 1-1 Industrie legère 1-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Services publics Récréation Ret-Parc R-1 Rer R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt Conservation Cosservation Cosservati		+
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Leu de rassemblement C-6 Leu de rassemblement C-6 Eabhissement hótelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie légère I-1 Industrie égère I-1 Industrie services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie égère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation Récréation Récréation Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt I-1 Forêt I-1 Forêt I-2 Industrie du de de le	11-6 Battiffent iffixte residenter et commercial isote	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Leu de rassemblement C-6 Leu de rassemblement C-6 Eabhissement hótelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie légère I-1 Industrie égère I-1 Industrie services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie égère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation Récréation Récréation Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt I-1 Forêt I-1 Forêt I-2 Industrie du de de le	Commerce et service	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-5 Centre commercial planifié C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie des transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie des transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie du bois Public et institutionnel P-11 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Porêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Ghe touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul ar		
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie dégère I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt Gonservation Usages spécifiquement Exclus Industrique Industrique Industrique Industrie et automatique in the propriet in the proprie		
C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Résidence de tourisme C-8 Résidence de tourisme C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie Industrie dispressive de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie de l'approvisionnement en eau potable Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Rétivités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages eroul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales minimale (m) Domme min. des marges de recul latérales minimale (m) Domme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (ét		
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie destractive 1-3 Industrie fégère 1-1-1 Industrie destractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis		
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel I-1 Industrie légère 1-2 Industrie de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industrie du bois Industrie du bois I-1 Industrie du bois I-1 Industrie du bois I-2 Services publics I-3 Industrie du bois I-4 Industrie du bois I-6 Industrie du bois I-7 Institutionnel I-7 Institutionnel I-8 Institutionnel I-9 Institutionnel I-9 Institutionnel I-9 Institutionnel I-9 Institutionnel I-1 Industrie du bois I-1 Forèt I-1 Forèt I-2 Services publics I-3 Récréation I-4 Activités de loisirs à impact I-7 Porêt I-7 Forêt I-7 Forêt I-7 Forêt I-7 Forêt I-8 Industrie du bois in a impact I-8 Industrie in a impact I-8 Industrie I-8 Industrie I-8 Industrie Industrie I-8 Industrie I		
C-8 Hestaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact F-1 Forêt P-1 Forêt P-1 Forêt P-1 Fores Recreation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Some min. des marges de recul latérales inmimales (m) Coefficient d'implantation du règlement) Coefficient d'implantation du règlement) Coefficient d'implantation du sol (C.D.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'Osjet d'up plan d'implantation et d'intégration		
C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie (légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul avant minimale (m) Marges de recul autrère minimale (m) Marge de		
C-10 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arière minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Martes normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fun plant di funglement) Consel d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul arrier minimale (m) Marge de recul arrier minimales (m) Coefficient d'implantation du sol (C.L.S.)		+
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel Industrie   Industrie (Egère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionels Usages conditionels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avaire minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m) Marge de recul arrère minimales (m) Comme min. des marges de recul latérales minimales (m) Comme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (or (C.I.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.C.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.C.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.C.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)		+
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie   1-1 Industrie légère   1-2 Industrie extractive   1-3 Industrie du bois    Public et institutionnel   P-1 Institutionnel   P-1 Institutionnel   P-2 Services publics    Récréation   R-1 Parc   R-2 Récréation extensive   R-3 Récréation intensive   R-4 Activités de loisirs à impact    Forêt   F-1 Forêt   Conservation   CS-1 Conservation   Usages spécifiquement   Exclus   Permis   Usages conditionnels   Temporaire   Gîte touristique    Normes d'implantation   Marge de recul arirêre minimale (m)   Marge de recul arirêre minimale (m)   Marges de recul latérales minimales (m)   Marges de recul latérales minimales (m)   Martures normes   Hauteur maximale (étages)   Hauteur maximale (étages)   Hauteur maximale (foreste our best out of une plantation   Disposition particulière (section du règlement)   Disposition particulière (section du règlement)   Disposition particulière (section du règlement)   Zones devant faire l'Objet d'un plan d'implantation et d'intégration		+
Industrie   1-1 Industrie légère   1-2 Industrie extractive   1-3 Industrie extractive   1-3 Industrie du bois   1-3 Industrie du bois   1-4 Industrie du bois   1-5 Industrie		+
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrère minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	5 15 Commerce & approvisionnement on eau potable	
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (m) Autres normes Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Conservation plipping in plantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Industriel	
1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Usages sonditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arriere minimale (m) Marge de recul arriere minimale (m) Marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation us of (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	1-1 Industrie légère	
Public et institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Marge de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul atérales minimales (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Cocupation max, des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arière minimale (m) Marge de recul arière minimale (m) Marges de recul arière minimales (m)  Marges de recul arière minimale (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (famplantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	1-3 Industrie du bois	
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arière minimale (m) Marge de recul arière minimale (m) Marges de recul arière minimales (m)  Marges de recul arière minimale (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (famplantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Matutes normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration    Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)		
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Marges de recul latérales minimale (m) Marges de recul latérales de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	P-2 Services publics	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimale (m) Marges de recul latérales minimale (m) Marges de recul latérales de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Dágrágian	
R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Inote 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocquation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	***	•
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Inote 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Inote 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Inote 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul altérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Forêt	
Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	F-1 Forêt	•
Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	CS-1 Conservation	
Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	II	
Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		note 5
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		note 3
Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	<u> </u>	
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	<b>^</b>	
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Marge de recul avant minimale (m)	
Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Somme min. des marges de recul latérales (m)	
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		+
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		+
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		+
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		+
totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		1
Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		

Habitation mifamiliale isolée H-1 Habitation mifamiliale isolée H-2 Habitation mifamiliale isolée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chaler, mison de villégiature H-7 Maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-3 Services locaux C-4 Leu de rassemblement C-6 Leu de rassemblement C-6 Leu de rassemblement C-7 Residence de tourisme C-8 Hebregement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie d'gère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Récrétation R-1 Parc R-1 Parc R-2 Récrétation R-1 Parc R-1 Parc R-2 Récrétation R-1 Parc R-3 Récrétation R-1 Parc R-1 Parc R-3 Récrétation R-1 Parc R-3 Récrétation R-1 Parc R-3 Récrétation R-1 Parc R-3 Récrétation R-1 Parc R-1 Parc R-3 Récrétation R-1 Parc R-3 Récrétation R-1 Parc R-3 Récrétation R-1 Parc R-1 Parc R-3 Récrétation R-1 Parc R-3 Récrétation R-1 Parc R-3 Récrétation R-1 Parc R-3 Récrétation R-1 Parc R-1 Parc R-2 Recrétation R-1 Parc R-2 Recrétation R-1 Parc R-3 Récrétation R-1 Parc R-3 Récrétation R-1 Parc R-2 Recrétation R-3 Récrétation R-1 Parc R-2 Récrétation	Groupe et classe d'usages	
H-1 Habitation unifamiliale isolée H-3 Habitation groupée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation groupée H-5 Habitation mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Băliment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service Commerce et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Etablissement böteler C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services autornobile C-11 Services de tourisme C-12 Services de construction C-12 Services de construction C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie Industrie Industrie d'aniser extractive 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation miensive R-3 Récréation miensive R-4 Recréation miensive R-5 Residence R-6 Restauration C-7 Services de l'anisment de l'anis	·	ZAD-605
H.2 Habitation unifamiliale jumelée H.3 Habitation groupée H.4 Habitation multifamiliale H.5 Maison mobile et maison unimodulaire H.6 Chalet, maison de villégiature H.7 Maison de retraite H.8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planific C-6 Fabitissement botelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m		
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Eablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-11 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie extractive 1-3 Industrie do bois Récréation R-1 Parc R-2 Services publics R-2 Services in impact R-1 Forêt R-3 Refrantion intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Onservation G-3 Conservation  Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul arrière minimale (		_
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de volsinage C-2 Commerces et services de volsinage C-2 Commerces (caux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Eublissement florelier C-7 Residence de tourisme C-8 Hebregment de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie degère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel Public et institutionnel Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m		
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Batiment mixe résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie (Bigère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Usages spécifiquement Exclus Usages de recul latérales (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de		_
H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé Commerce et service C-1 Commerces stervices de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Eublissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services de tourisme C-10 Services de tourisme C-10 Service automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie de gère I-1 Industrie de stractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gitte touristique Normes d'implantation Marge de recul avart minimale (m) Marge		
H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces locaux C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-5 Centre commercial plantifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Refréation extensive R-3 Recréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation C-5 Permis Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrère	H-6 Chalet, maison de villégiature	
Commerce et service C-1 Commerces de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantife C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villéglature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-1 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul ariere minimale (m) Marge de recul araire minimale		
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industriel 1-2 Industrie degère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie de provisionnement en eau potable Industriel 1-2 Industrie de villégiature L-13 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation Usages spécifiquement Exclus Industrie et and industriel Isages conditionnels Usages spécifiquement Exclus Industrie Industrie Industrie et communautaire P-2 Permis Institutionnel et communautaire P-2 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact Industrie du bois Industrie légère I-1 Industrie du bois Industrie légère I-2 Industrie du bois Industrie légère I-1 Industrie du bois Industrie légère I-2 Industrie légère I-3 Industrie du bois Industrie légère I-1 Industrie légère I-2 Industrie légère I-3 Industrie légère I-4 Industrie légère I-5 Industrie légère I-6 Industrie légère I-7 Industrie légère I-7 Industrie légère I-8 Industrie légère I-9 Industrie légère I-9 Industrie légère I-1 Industrie légère Industrie légère I-1 Industrie légère I-1 Industrie légère Industrie légère Industrie légère Industrie légère I-7 Industrie légère Industrie l	Commorae at convice	
C-2 Commerces locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement bételier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie   Industrie légère I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel F-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation C-3-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5  Exclus note 5  Permis Usages conditionnels  Industrie extractive Industrie du minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m) Marge de recul ateriales minimales (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébregment de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industried 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels  Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (dages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (diages)		
C-5 Cantre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois Industrie du bois Industrie du bois Industrie du bois Industrie catractive 1-3 Industrie du bois Industrie communautaire P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Industrie de loisirs à l'industrie	C-3 Services locaux	
C-6 Établissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation Récréation Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt Forêt Forêt  Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul altérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fine) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc Recréation extensive R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages)		
C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel Industrie légère I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arràre minimale (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (fatges)		
C-10 Services de construction C-12 Services de construction C-13 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie   Industr		
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation  Cuscavation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Marge de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.) Coefficient d'occupation du sol (C.I.S.)		
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel  1-1 Industrie légère  1-2 Industrie extractive  1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel  P-1 Institutionnel et communautaire  P-2 Services publics  Récréation  R-1 Parc  R-2 Récréation extensive  R-3 Récréation intensive  R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt  F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis  Usages spécifiquement Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul avant minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min, des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (fin)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
Industrie   1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arriere minimale (m) Marges de recul latérales minimale (m) Marges de recul latérales minimale (m) Marges de recul arriere minimale (m) Marges de recul latérales minimale (m) Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.D.S.)		
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages sonditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'ioccupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'ioccupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages sonditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'ioccupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'ioccupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	To described	
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5  Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Isages conditionnels Usages précifiquement Exclus  Autres normes  Autres normes  Hauteur mainmale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (foccupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation us ol (C.O.S.) Coefficient d'implantation us ol (C.I.S.)		
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation us ol (C.O.S.) Coefficient d'implantation us ol (C.I.S.)		
P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation us ol (C.O.S.) Coefficient d'implantation us ol (C.O.S.)		
Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus  note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation u o le C.I.S.)		
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	P-2 Services publics	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul arriere minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (deses) Hauteur maximale (m) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	Récréation	
R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)		
Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	R-1 Parc	•
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
Usages spécifiquement  Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Usages spécifiquement  Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation	
Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	•
Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	•
Offite touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	•
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique	•
Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	•
Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	•
Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	•
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	•
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	•
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	•
	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	•
	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	•
totale du terrain)	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	•
	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	•
	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	•
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	•
	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul atérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement)  Disposition particulière (section du règlement)	•
	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	•

Groupe et classe d'usages	
	ZAD-606
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	Note 21
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	
H-4 Habitation multiraminate H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-10 Services automobile C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
1	
Industriel	
1-1 Industrie légère	
1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
F-1 Forêt	•
Commention	
Conservation CS-1 Conservation	
CS-1 Conservation	
Usages spécifiquement	
Exclus	note 5
Permis	note t
Usages conditionnels	
Temporaire	
Gîte touristique	
Normes d'implantation	
Marge de recul avant minimale (m)	7,62
Marge de recul arrière minimale (m)	7,62
Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)	6,1 12,2
Somme mm. des marges de recur faterales (III)	12,2
Autres normes	
Hauteur minimale (étages)	1
Hauteur maximale (étages)	2
Hauteur maximale (m)	11
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	0,20
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	0,10
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	10
totale du terrain)	
Disposition particulière (section du règlement)	
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	
architecturale	

Habitation H-1 Habitation unifamiliale isolée H-2 Habitation unifamiliale isolée H-3 Habitation groupée H-3 Habitation groupée H-3 Habitation groupée H-5 Habitation unifamiliale H-5 Maisson multifamiliale H-5 Maisson multifamiliale H-6 Chalet, maisson de villégature H-7 Maisson de villégature H-7 Maisson de villégature H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé Commerce et services de voisinage C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-3 Services locans C-3 Services locans C-3 Services locans C-4 Let de de rassemblement C-5 Cette commercial planifié C-6 Endis commercial planifié C-7 Endistrea de tourisme C-8 Endre commercial planifié C-9 Endistrea de villégiature C-9 Restauran C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-1 Industrie légère I-1 Industrie dybre I-2 Industrie dybre I-3 Industrie dybre I-3 Industrie dybre I-4 Industrie dybre I-5 Hoisturionnel P-2 Services publics Récréation Récréation Récréation C-8-1 Parc R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation C-8-1 Conservation  Narge de ceul avant maintaile (m) Aurge de recul auterie minimale (m) I-6 La Seame de recul latérales minimales (m) I-7 (2) Le La Seame de recul latérales (m) I-7 (2) Le La Seame de recul latérales (m) I-7 (2) Le La Seame de recul latérales (m) I-7 (2) Le La Seame de recul latérales (m) I-7 (2) Le La Seame de recul latérales (m) I-7 (2) Le La Seame de recul latérales (m) I-7 (2) Le La Seame de recul latérales (m) I-7 (2) Le La Seame de recul latérales (m) I-7 (2) Le La Seame de recul latérales (m) I-7 (2) Le La Seame de recul latérales (m) I-7 (2) Le La Seame de recul	Groupe et classe d'usages	
H-1 Habitation unifamiliale issuede H-2 Habitation groupée H-3 Habitation groupée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-7 Maison de retraite H-8 Bâttiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lue de rassemblement C-6 Eabilissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebregrement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie burde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie dégère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Récréation R-1 Parc R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-1 Parc R-2 Récréation R-2 Recréation R-2 Recréation R-3 Récréation R-3 Récréation R-4 Recréation R-5 Recréation R-5 Recréation R-6 Recréation R-7 Récréation R-7		ZAD-607
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de villégiature H-7 Maison de villégiature H-8 Baliment mikte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces et services de voisinage C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rasemblément C-5 Centre commercial planifé C-6 Fablissement bloefier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement bloefier C-9 Résidence de tourisme C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie Industrie Industrie Industrie (légère 1-2 Industrie destractive 1-3 Industrie dustrie dus lieu de la		
H-3 Habitation groupée H-5 Maison mohite et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé Commerce et service C-1 Commerce et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial plantifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébregement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en cau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie et dus bis Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie et viractive I-3 Industrie du bois Récréation R-1 Parc R-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation C-3 Losservation Usages spécifiquement Exclus Rarge de recul avant minimale (m) Rarge de recul a		note 21
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maissm onbiet et maison unimodulaire H-6 Chalet, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces tesrvices de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Leu de trassemblement C-5 Centre commercial planfié C-7 Résidence de tourisme C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie (ejère 1-2 Industrie deyre 1-3 Industrie deyre 1-3 Industrie deyre 1-3 Industrie double Public et institutionnel R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-3 Récréation netresive R-4 Retruites de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt P-1 Forêt Permis Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul arche minimale (m) Marge de recul arche minimales (m) Marge de recul arche minimales (m) Rarge de recul arche minimales (m		
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire H-6 Challer, maison de villégiature H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé Commerce et service C-1 Commerce et services de voixinage C-2 Commerces et services de voixinage C-2 Commerces ocaux C-4 Lieu de rassemblément C-5 Centre commercial plantifé C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie d'approvisionnement en eau potable Industrie I-1 Industrie legère I-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-2 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Comservation C-3 Logges spécifiquement Exclus note d'approvisionnel (m) Rarge de recul arrier minimale		
H-7 Maison de retraite H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie extractive I-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Pare R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  C-3 Loservation  Narge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrive minimales (m)  Marge de recul arrive minimales (m)  Marge de recul arrive minimales (m)  Marge de recul arrive minimales (m)  Marge de recul arrive minimales (m)  Marge de recul arrive minimales (m)  Marge de recul arrive minimales (m)  Marge de recul arrive minimales (m)  Marge de recul arrive minimales (m)  Marge de recul arrive minimales (m)  Marge de recul arrive minimales (m)  Marge de recul arrive minimales (m)  Marge de recul arrive minimales (m)  Marge de recul arrive minimales (m)  Marge de recul arrive minimales (m)  Marge de recul arrive minimales (m)  Marge de recul arrive minimales (m)  10 Loues devent frailer (bejet d'un plan d'implanation et d'intégration  Disposition particulière (section du règlement)		
H-8 Bătiment mixte résidentiel et commercial isolé  Commerce et service C-1 Commerces de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planific C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Résidence de tourisme C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services du construction C-12 Services de construction C-12 Services de tourisme C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel Industrie degère I-1 Industrie degère I-1 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Porêt  Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages de recul latérales minimale (m) Rarge de recul avant minimale (m)	H-6 Chalet, maison de villégiature	
Commerce et service C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces focaux C-3 Services Socaux C-4 Lieu de rassembrien plantife C-6 Enablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Enablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hobergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Services automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-13 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie fégère 1-2 Industrie et trait de machinerie lourde 1-2 Institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation Récréation Récréation et communautaire P-3 Récréation entensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Pormis Usages spécifiquement Exclus Pormis Usages spécifiquement Exclus Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Rarge de recul latérales minimales (m) Rarge de recul latérales		
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie   Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation extensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt P-1 Forêt  Conservation C-5 I Conservation Usages spécifiquement Exclus Pormis d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Paleuter maximale (finges) 1 Industrie (robjet d'un plan d'implantation et d'intégration Disposition particulière (section du règlement)	H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
C-1 Commerces et services de voisinage C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-3 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie Industrie (Ségre 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation Récréation R-1 Parte R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Conservation C-5 I Conservation  Usages spécifiquement Exclus Pormis de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  0,02  0,02  0,00  0 Coupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrail) Disposition particulière (esction du règlement) Disposition particulière (esction du règlement) Disposition particulière (esction du règlement)	Commerce at carries	
C-2 Commerces locaux C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-5 Centre commercial planifié C-7 Residence de tourisme C-8 Hébregment de villégiature C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel 1-1 Industrie légère 1-1-1-2 Industrie degère 1-1-1 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Arge de recul avant minimale (m) Arge de recul avant minimale (m) Arge de recul auteriales minimales (m) Arge de recul arrière minimale (m) Autres normes Hauteur maximale (fages) 1 Houte d'implantation du vol (C.I.S.) 0,00 Coepitient d'implantation du vol (C.I.S.) 0,10 Occupation max. des bitiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terral) Disposition particulière (section du règlement		
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié C-6 Enablissement hötelier C-7 Residence de tourisme C-8 Höbergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel I-1 Industrie légère I-2 Industrie dégère I-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics Recréation R-1 Parc R-2 Recréation extensive R-3 Recréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt S-3 Recréation Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Arge de recul arriver minimale (		
C-5 Catente commercial planifié C-6 Etablissement hôtelier C-7 Résidence de tourisme C-8 Hebergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industrie Industrie ligère 1-2 Industrie de stractive 1-3 Industrie de bissir à limbustrie le services publics  Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages sonditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Arge de recul arrier minimale (m) Arge de recul arrier minimale (m) Arge de recul arrier minimale (m)  Marges de recul arrier minimale (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) 1 Hauteur maximale (faiges) 1 Hauteur maximale (faiges) 1 Concerption max des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. tol. tol. del creating lois possible material in loi tol de la terrain) Disposition particulière (section du règlement)	C-3 Services locaux	
C-6 Etablissement höteller C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villéglature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de transport et de machinerie lourde C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Refreation extensive R-3 Refreation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Industrie du bois  Usages spécifiquement Exclus Industrie du bois  Brand R-1 Parc R-2 Refreation intensive R-3 Refreation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt F-1 Forêt IUsages spécifiquement Exclus Industrie du Bois R-1 Parc R-2 Refreation intensive R-3 Refreation intensive R-4 Refreation intensive R-5 Refreation intensive R-6 Refreation intensive R-7 Refreation intensive R-8 Refreation intensive R-9 Refreation intensive R-1 Forêt IUsages spécifiquement Exclus IUsages spécifiquement Exclus IUsages ouditionnels IUsa	C-4 Lieu de rassemblement	
C-7 Résidence de tourisme C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable Industriel Industriel I-1 Industrie degree 1-2 Industrie dextractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Arge de recul arrière minimale (m) Arge de recul alerfales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m) I auteur maximale (étages) 1 Auteur maximale (étages) 1 Lauteur maximale (étages) 1 Lauteur maximale (étages) 2 Lauteur maximale (étages) 1 Lauteur maximale (étages) 2 Lauteur maximale (étages) 1 Lauteur maximale (fon) 1 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) 0,00 Coefficient d'amplantation du sol (C.O.S.		
C-9 Restaurant C-9 Restaurant C-10 Service automobile C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact F-1 Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul alafenles minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Localed ut errain) Localed ut errain) Localed ut errain) Localed ut errain Localed us up 1 11 Locefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Q-20 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Q-20 Coefficient d'implantation du sol (C.D.S.)		
C-9 Restaurant C-10 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation R-1 Parc R-3 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avrien minimale (m) Marge de recul arrier minimale (m) Marge de recul arrier minimale (m) Rofficient d'implantation du sol (C.1.S.) Coefficient d'implantation du règlement) Hauteur maximale (flages) 1 Intuite de la sup. 10 totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)		
C-10 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie du bois Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avrien minimale (m) Marge de recul arrier minimale (m) Rarges de recul latérales minimales (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) 1 1 Hauteur maximale (étages) 1 0,10 Cocefficient d'implantation du règlement) Loselice individuelle (C.S.) Cocefficient d'implantation du sol (C.D.S.) Cocefficient d'implantation du règlement) Disposition particulière (section du règlement)		
C-11 Services de construction C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industriel 1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Arge de recul avant minimale (m) Arge de recul avant minimale (m) Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 1 Looservotion pion plant of urbegiement) Conceptation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
C-12 Services de transport et de machinerie lourde C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable  Industrie  Industrie I-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation intensive R-3 Recréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Usages spécifiquement Exclus Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul aviar minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m) Marge de recul arrère minimale (m)  Marge de recul arrère minimale (m)  Marge de recul arrère minimale (m)  Marge de recul arrère minimale (m)  1 2,2  Autres normes  Hauteur maximale (étages) 1 1  Hauteur maximale (étages) 1 1  Hauteur maximale (m) 11  Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Industrie   Indu		
1-1 Industrie extractive   1-2 Industrie extractive   1-2 Industrie extractive   1-3 Industrie du bois   1-3 Industrie extractive   1-4 Industrie   1-4 Industrie extractive   1-4 Industrie   1-4 Industrie   1-4 Industrie   1-4 Industrie   1-4 Industrie   1-4 Ind		
1-1 Industrie extractive   1-2 Industrie extractive   1-2 Industrie extractive   1-3 Industrie du bois   1-3 Industrie extractive   1-4 Industrie   1-4 Industrie extractive   1-4 Industrie   1-4 Industrie   1-4 Industrie   1-4 Industrie   1-4 Industrie   1-4 Ind		
1-2 Industrie extractive 1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Nomes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'implantation du règlement) Conservation (C.I.S.) Cocupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
1-3 Industrie du bois  Public et institutionnel P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages spécifiquement Usages spécifiquement Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Aurges de recul latérales minimales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (deiages) 2 Hauteur minimale (m) 11 Coefficient d'implantation du règlement) Conservation Conservation  10 Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
Public et institutionnel et communautaire P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus note 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul avant minimale (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (fdages) Hauteur maximale (m)  10 Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bătiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration		
P-1 Institutionnel et communautaire P-2 Services publics  Récréation R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Inote 5 Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arvier eminimale (m) Marge de recul arvier eminimale (m) Marge de recul arvier eminimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Locefficient d'icuplantation du sol (C.O.S.) Cocupation max. des bâtiments et d'intégration  Jones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration  Jones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration  Jones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration  Jones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration  Jones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration  Jones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	1 5 Houstie du 6015	
P-2 Services publics           Récréation           R-1 Parc           R-2 Récréation extensive           R-3 Récréation intensive           R-4 Activités de loisirs à impact           Forêt           F-1 Forêt           Conservation           CS-1 Conservation           Usages spécifiquement           Exclus         note 5           Permis           Usages conditionnels           Temporaire         Gite touristique           Normes d'implantation         7,62           Marge de recul avant minimale (m)         7,62           Marges de recul latérales minimales (m)         6,1           Somme min. des marges de recul latérales (m)         12,2           Autres normes         1           Hauteur maximale (étages)         1           Hauteur maximale (étages)         2           Hauteur maximale (m)         11           Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)         0,20           Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)         0,10           Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)         10           Disposition particulière (section du règlement)         Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration <td>Public et institutionnel</td> <td></td>	Public et institutionnel	
R-1 Parc   R-2 Récréation extensive   R-3 Récréation intensive   R-4 Activités de loisirs à impact		
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocofficient d'implantation usélement) Cones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration  Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	P-2 Services publics	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gite touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Cocofficient d'implantation usélement) Cones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration  Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Disposition	
R-2 Récréation intensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus  Permis Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m)  11  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	Recreation	
R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus		
Forêt	R-1 Parc	•
Conservation	R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
Conservation	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marge de recul atrèrales minimales (m)  5,62  Marges de recul latérales minimales (m)  5,61  Somme min. des marges de recul latérales (m)  12,2  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  1  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m) 7,62  Marge de recul atrière minimale (m) 6,1  Somme min. des marges de recul latérales (m) 12,2  Autres normes  Hauteur minimale (étages) 1  Hauteur maximale (étages) 2  Hauteur maximale (m) 11  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 0,20  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 0,10  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
Exclus note 5  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m) 7,62  Marge de recul atrière minimale (m) 6,1  Somme min. des marges de recul latérales (m) 12,2  Autres normes  Hauteur minimale (étages) 1  Hauteur maximale (étages) 2  Hauteur maximale (m) 11  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 0,20  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 0,10  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation	
Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt Conservation	
Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marge de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Matters normes Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  O,20 Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) O,10 Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	•
Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  7,62  Marge de recul atrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  5,61  Somme min. des marges de recul latérales (m)  12,2  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  1  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	•
Site touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  7,62  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  500  Marges de recul latérales minimales (m)  6,1  Somme min. des marges de recul latérales (m)  12,2  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  1  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'incupation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  7,62  Marge de recul arrière minimale (m)  7,62  Marges de recul latérales minimales (m)  500  Marges de recul latérales minimales (m)  6,1  Somme min. des marges de recul latérales (m)  12,2  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  1  Hauteur maximale (étages)  1  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'incupation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
Marge de recul avant minimale (m) 7,62  Marge de recul arrière minimale (m) 7,62  Marges de recul latérales minimales (m) 6,1  Somme min. des marges de recul latérales (m) 12,2  Autres normes Hauteur minimale (étages) 1 Hauteur maximale (étages) 2 Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) 0,20 Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) 0,10 Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	•
Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	•
Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  12,2  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	note 5
Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) 1 Hauteur maximale (m) 11 Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	note 5
Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  1  Hauteur maximale (étages)  2  Hauteur maximale (m)  11  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  0,20  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  0,10  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	7,62 7,62
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  2  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	7,62 7,62 7,62 6,1
Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  2  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	7,62 7,62 7,62 6,1
Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	7,62 7,62 7,62 6,1
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	7,62 7,62 6,1 112,2
Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages)	7,62 7,62 6,1 12,2
Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Harges de recul etétages) Hauteur maximale (m) Hauteur maximale (m)	7,62 7,62 6,1 12,2
totale du terrain)  Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	7,62 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0,20
Disposition particulière (section du règlement)  Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	7,62 7,62 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0,20 0,10
Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	7,62 7,62 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0,20 0,10
architecturale	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	7,62 7,62 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0,20 0,10
	R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement) Zones devant faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration	7,62 7,62 7,62 6,1 12,2  1 2 11 0,20 0,10

Groupe et classe d'usages	
	ZAD-608
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	
H-2 Habitation unifamiliale jumelée	
H-3 Habitation groupée H-4 Habitation multifamiliale	
H-4 Habitation multifamiliale H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux C-4 Lieu de rassemblement	
C-4 Lieu de rassemblement C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature	
C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	-
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
1-5 muusure uu bois	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
Récréation	
R-1 Parc	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact Forêt F-1 Forêt	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus	
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (étages)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.O.S.)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul avant minimales (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du règlement)  Disposition particulière (section du règlement)	•
R-1 Parc R-2 Récréation extensive R-3 Récréation intensive R-4 Activités de loisirs à impact  Forêt F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	•

Groupe et classe d'usages	
, ,	ZAD-609
Habitation	
H-1 Habitation unifamiliale isolée	note 21
H-2 Habitation unifamiliale jumelée H-3 Habitation groupée	
H-4 Habitation multifamiliale	
H-5 Maison mobile et maison unimodulaire	
H-6 Chalet, maison de villégiature	
H-7 Maison de retraite	
H-8 Bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé	
Commerce et service	
C-1 Commerces et services de voisinage	
C-2 Commerces locaux	
C-3 Services locaux	
C-4 Lieu de rassemblement	
C-5 Centre commercial planifié	
C-6 Établissement hôtelier	
C-7 Résidence de tourisme	
C-8 Hébergement de villégiature C-9 Restaurant	
C-10 Service automobile	
C-11 Services de construction	
C-12 Services de transport et de machinerie lourde	
C-13 Commerce d'approvisionnement en eau potable	
Industriel	
1-1 Industrie légère 1-2 Industrie extractive	
1-3 Industrie du bois	
1 5 Housele du 6015	
Public et institutionnel	
P-1 Institutionnel et communautaire	
P-2 Services publics	
D ( - u ( - u ( - u )	
Récréation R-1 Parc	
R-2 Récréation extensive	•
R-3 Récréation intensive	
R-4 Activités de loisirs à impact	
Forêt	
E1E A	
F-1 Forêt	•
	•
F-1 Forêt  Conservation CS-1 Conservation	•
Conservation	•
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement	•
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus	note 5
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis	
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire	
Conservation CS-1 Conservation Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels	
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation	
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)	note 5 7,62 m
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	7,62 m 7,62 m
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atérales minimales (m)	7,62 m 7,62 m 6,1 m
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)	7,62 m 7,62 m
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul atérales minimales (m)	7,62 m 7,62 m 6,1 m
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)	7,62 m 7,62 m 6,1 m
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages)	7,62 m 7,62 m 7,62 m 6,1 m 12,2 m
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m)	7,62 m 7,62 m 6,1 m 12,2 m
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	7,62 m 7,62 m 6,1 m 12,2 m  1 2 11 0,20
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul arrière minimale (m)  Marges de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)	7,62 m 7,62 m 6,1 m 12,2 m
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	7,62 m 7,62 m 6,1 m 12,2 m  1 2 11 0,20
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain)	7,62 m 7,62 m 7,62 m 6,1 m 12,2 m  1 2 11 0,20 0,10
Conservation  CS-1 Conservation  Usages spécifiquement  Exclus  Permis  Usages conditionnels  Temporaire  Gîte touristique  Normes d'implantation  Marge de recul avant minimale (m)  Marge de recul latérales minimales (m)  Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes  Hauteur minimale (étages)  Hauteur maximale (étages)  Hauteur maximale (m)  Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)  Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.)  Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup.	7,62 m 7,62 m 7,62 m 6,1 m 12,2 m  1 2 11 0,20 0,10
Conservation CS-1 Conservation  Usages spécifiquement Exclus Permis Usages conditionnels Temporaire Gîte touristique  Normes d'implantation Marge de recul avant minimale (m) Marge de recul arrière minimale (m) Marges de recul latérales minimales (m) Somme min. des marges de recul latérales (m)  Autres normes Hauteur minimale (étages) Hauteur maximale (étages) Hauteur maximale (m) Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) Coefficient d'implantation du sol (C.I.S.) Occupation max. des bâtiments et constructions accessoires (% de la sup. totale du terrain) Disposition particulière (section du règlement)	7,62 m 7,62 m 7,62 m 6,1 m 12,2 m  1 2 11 0,20 0,10